



Rapport annuel d'évaluation 2009

Janvier 2010

- **Mission d'évaluation**
Programme Opérationnel FSE 2007-2013 :
Compétitivité régionale et emploi
- **Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation**
Professionnelle



Sommaire

1. Introduction	5
1.1 Objet de l'évaluation	5
1.2 Le plan d'évaluation	5
1.3 Les acteurs de l'évaluation.....	8
1.4 Statut du document	10
1.5 Méthodologie	10
1.6 Plan du rapport	10
2. La mise en place du système d'évaluation	11
2.1 L'organisation du système d'information associé.....	11
2.2 Une stabilisation chemin faisant du système	19
2.3 La campagne de saisie des indicateurs quantitatifs des dossiers 2008	24
2.4 Etat de la saisie des autres informations	42
2.5 Un système d'information ambitieux mais fragile	44
3. Analyse des réalisations et des résultats.....	46
3.1 Une analyse par groupe cible.....	46
3.2 Analyse des résultats	51
3.3 Analyse thématique	58
3.4 Synthèse de l'évaluation de la communication.....	67
4. Analyse thématique : le FSE partenaire face à la crise.....	73
4.1 Une thématique transversale annuelle	73
4.2 Le choix d'accompagner et de prolonger les réflexions du Colloque de Dijon sur le FSE Partenaire face à la crise	73
4.3 Le FSE, réponse aux faiblesses structurelles de la relation économie-emploi-formation en France.....	74
4.4 Le Programme Opérationnel, une réponse à la crise économique actuelle ?	79

4.5 Approfondir et rendre opérationnelles les réponses : conditions de succès et pistes de travail	87
4.6 Conclusions du chapitre 4.....	91
5. Recommandations et mise en perspective	94
5.1 Renforcer les capacités de pilotage	94
5.2 Réaffirmer le caractère structurant des priorités transversales	100
5.3 Positionner le FSE comme un élément moteur de réponse aux évolutions du contexte socioéconomique	102
5.4 Améliorer la communication du programme	105

1. Introduction

1.1 Objet de l'évaluation

Ainsi que le souligne, dans son article 47 le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil et du Parlement, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, « *les évaluations visent à améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence de l'intervention des fonds ainsi que la stratégie et la mise en œuvre des programmes opérationnels eu égard aux problèmes structurels spécifiques des Etats membres et régions concernés, compte tenu de l'objectif de développement durable et des dispositions législatives communautaires pertinentes en matière d'impact environnemental et d'évaluation environnementale stratégique* ».

Les dispositions générales qui s'appliquaient, notamment en matière d'évaluation à mi-parcours, sont remplacées par des évaluations permanentes, plus flexibles, axées sur les besoins, visant à intégrer la mise en œuvre du programme et à réagir aux évolutions de son environnement extérieur. Cette approche se veut mieux adaptée aux demandes des utilisateurs de l'évaluation. Cette **évaluation « in itinere »** intervient tout au long de la programmation.

L'approche adoptée en France souligne la nécessité d'un « *lien plus étroit entre le système de suivi et d'évaluation et entre ces deux aspects interdépendants et la prise de décision.* » (Document de travail de la Commission européenne n° 5).

Il s'agit, pour la France, d'un enjeu déterminant, tant ce qui a fait défaut dans la précédente période de programmation est le recueil, le traitement et l'analyse de données issues du système de suivi.

La France a décidé de créer un dispositif d'évaluation piloté par un comité scientifique d'évaluation (CSE), chargé de définir le plan d'évaluation et de piloter les missions d'évaluation (formalisation du cahier des charges, suivi des travaux...).

1.2 Le plan d'évaluation

Le plan d'évaluation associé au Programme Opérationnel 2007-2013 a été validé par le CSE puis par le Comité national de suivi en juin 2009.

1.2.1 *Les principes clefs du plan d'évaluation*

Cette analyse doit se faire au regard de :

- La **pertinence** des interventions au regard du contexte économique social ou institutionnel ;
- La **cohérence** du programme avec les priorités nationales et communautaires, les complémentarités entre les différentes priorités du programme, la valeur ajoutée du

FSE ;

- **L'efficacité** des actions, mesurée par les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, en identifiant les variables susceptibles d'expliquer les écarts. Le processus de mise en œuvre fait partie de l'analyse de l'efficacité ;
- **L'efficience** des actions conduites qui compare les résultats atteints aux différents coûts de leur mise en œuvre.

L'analyse de ces objectifs doit guider, de manière transversale, l'ensemble des travaux conduits.

Priorité est clairement donnée au démarrage de la programmation à l'analyse de l'efficacité du fonds quant au devenir des participants aux actions financées.

1.2.2 La nature des évaluations à mener

Le règlement général¹ distingue deux types d'évaluation :

- **Une évaluation à caractère opérationnel**, centrée sur l'analyse des performances, notamment lorsque celles-ci s'écartent « de manière significative des objectifs fixés »,
- **Une évaluation à caractère stratégique** ayant vocation à analyser la pertinence des orientations du programme et sa contribution à l'atteinte d'objectifs nationaux et communautaires.

Le tableau suivant décline le ciblage des évaluations du programme opérationnel en distinguant ces deux niveaux et différents domaines d'application.

Caractère des évaluations	Objectif des évaluations	Dimensions prises en compte	Questions évaluatives
Opérationnelle	Analyse des performances pour amélioration de l'efficacité et de l'efficience	Réalisations Résultats (notamment et non exclusivement les 25 cibles mentionnées au programme)	Mesure des réalisations et des résultats par les indicateurs, pour analyse des performances, et mise en relation avec les moyens mis en œuvre
Opérationnelle	Evaluation de la communication prévue au PO Amélioration du plan de communication et de sa mise en œuvre	Couvre l'ensemble de la communication mise en œuvre y compris la cohérence externe avec le plan de communication interministériel plurifonds Evaluation spécifique en 2009 pour amélioration du plan 2010-2013	Bilan des réalisations du plan de communication 2007-2009 Procédures de mise en œuvre et des circuits de communication. Analyse de la complémentarité des actions engagées au niveau national et de celles qui le sont au niveau régional

¹ Article 47 §2 du règlement 1083/2006 du 11 juillet 2006

<p>Stratégique et opérationnelle</p>	<p>Analyse du fonctionnement, de la qualité de mise en œuvre</p>	<p>Analyse des procédures, du fonctionnement opérationnel, analyse de la qualité, impact des impératifs de gestion, effets des contrôles Évaluations spécifiques à mener en étroite relation avec le processus de dialogue de gestion et les audits et contrôles, ou dimensions prises en compte dans les évaluations thématiques</p>	<p>A préciser et intégrer au cahier des charges</p>
<p>Stratégique</p>	<p>Apprécier la cohérence et la pertinence des stratégies globales, ou spécifiques par axes ou mesures, en particulier pour la réévaluation de la programmation au cours du temps</p>	<p>Évolution du contexte socio-économique Évolution des priorités communautaires Évolutions des priorités nationales</p>	<p>Mesure de la valeur ajoutée du FSE, en particulier : -Effectivité du ciblage des publics -Effets leviers -Atteinte de nouveaux publics -Professionnalisation des acteurs -Innovation et partenariats</p>
<p>Stratégique</p>	<p>Appréciation de la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficacité, par analyses transversales : sur des thèmes d'attention particulière</p>	<p>Anticipation des mutations économiques Vieillesse active Égalité entre les femmes et les hommes Formation tout au long de la vie Mise en synergie des acteurs territoriaux Lutte contre les discriminations raciales Appui aux publics de faible niveau de qualification Création d'activités</p>	<p>Valeur ajoutée du programme par rapport aux objectifs de la politique nationale Adéquation aux enjeux, réalisme, effectivité de la mise en œuvre, appropriation par les acteurs Analyse de la contribution du PO à l'évolution des 6 indicateurs de programme</p>

		<p>Sécurisation des trajectoires professionnelles Autres thématiques proposées par le comité scientifique de l'évaluation</p>	
--	--	---	--

1.2.3 Les deux volets de l'approche évaluative

En application de ces principes et de cette double approche, l'approche évaluative comprend deux volets :

- Un volet d'analyse en continu de la mise en œuvre du programme : analyse des réalisations par le prisme des groupes cibles, analyse des résultats selon les 25 objectifs définis au niveau du programme, analyse selon des thèmes prédéfinis (cf. infra),
- Un volet composé d'évaluations thématiques, selon les besoins en matière de pilotage du programme.

L'articulation de ces deux volets permet de nourrir à la fois les réflexions stratégiques du programme et la mise en œuvre opérationnelle.

1.3 Les acteurs de l'évaluation

1.3.1 Le Comité scientifique de l'évaluation

Un comité scientifique de l'évaluation (CSE) comprenant les différentes parties prenantes du PO (autorité de gestion, collectivités territoriales, ministères associés, grands opérateurs, Commission européenne) et des experts, est chargé de la réflexion globale sur le plan d'évaluation et de l'exécution de celui-ci. En liaison avec l'autorité de gestion, il est responsable du choix des thématiques, des champs d'étude, du questionnement évaluatif et du calendrier. Il contribue en continu, à l'analyse des performances du programme et à la recherche de la visibilité des données.

Il a été installé le 28 novembre 2008. Il est présidé par Mme Annie FOUQUET, Inspectrice Générale des Affaires Sociales, présidente de la SFE.

Il porte un regard global sur le plan d'évaluation, ses réalisations, ses travaux. La liste des membres du CSE figure en annexe de ce document. La périodicité des réunions de cette instance est de 2 à 3 réunions par an.

Des comités ad hoc sont réunis, en son sein, voire élargis aux parties prenantes de la mise en œuvre du FSE, en relation avec les thèmes particuliers des études qualitatives retenues.

Le comité national de suivi du programme est tenu régulièrement informé des travaux conduits par le comité scientifique de l'évaluation. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les membres de la DGEFP (Sous-direction du FSE), en charge de l'évaluation.

1.3.2 Le Rôle de la DGEFP et des DRTEFP :

Afin de garantir le caractère transversal de cette mission une responsable de l'évaluation est placée auprès de la sous directrice du FSE à la DGEFP, en tant qu'expert. Une chargée de mission au sein de la mission gestion des programmes partage cette responsabilité.

Elles ont la tâche d'organisation globale du travail d'évaluation du programme, notamment de production et d'actualisation du plan, de préparation des cahiers des charges des études, de suivi administratif et financier des marchés, de suivi des données issues des systèmes d'information, d'animation des travaux d'évaluation, de confection, d'actualisation des outils en liaison avec le prestataire, de gestion de l'accord cadre, de capitalisation des résultats en vue de propositions d'amélioration de l'efficacité de la programmation et des procédures en vue d'en améliorer la valeur ajoutée.

Elles contribuent à sensibiliser, informer et former les cellules FSE des DRTEFP et des Opérateurs du volet national en ce qui concerne l'ensemble du processus d'évaluation et notamment le travail sur les indicateurs de performance. Ce travail est réalisé en liaison continue avec le chef de projet PRESAGE, notamment pour la collecte des données.

Les DRTEFP en tant qu'autorités de gestion déléguées pour les Préfets de Région sont les interlocuteurs directs de la responsable de l'évaluation à la DGEFP et mobilisent pour ce faire les cellules FSE et les animateurs PRESAGE en région en liaison avec les SGAR.

On doit ici souligner que la chaîne d'informations à recueillir pour l'évaluation doit mobiliser non seulement les autorités de gestion mais aussi l'ensemble des organismes intermédiaires concernés, les bénéficiaires voire les participants aux opérations et actions aidées.

1.3.3 Le rôle du prestataire de l'accord cadre

Le prestataire choisi par appel d'offres est le groupement AMNYOS-EDATER pour un mandat de 3 ans à compter d'octobre 2008, renouvelable 3 fois un an. La mission se déroule en continu sous le pilotage de la responsable de l'évaluation à la DGEFP.

La prestation a été centrée dans un premier temps sur l'appui à la mise en situation d'«évaluabilité» du PO. Cette mission aujourd'hui terminée a fait place à deux prestations, l'une proprement dite d'appui à l'évaluation en continu, et l'autre d'appui à la conduite des autres évaluations, thématiques, transversales ou concernant la communication du programme.

Le Plan d'évaluation comprend la réalisation d'un Rapport d'évaluation annuel (REA), qui fait l'objet du présent document, et qui est élaboré par le prestataire.

1.4 Statut du document

Ce document est donc rédigé par le consortium AMNYOS-EDATER, titulaire du contrat cadre d'évaluation sur 2008-2011. Ainsi, les analyses et conclusions n'engagent pas la responsabilité de l'Autorité de Gestion.

Le présent document a été finalisé après un ensemble de discussions approfondies avec les membres du Comité scientifique d'évaluation.

1.5 Méthodologie

Le rapport annuel d'évaluation se base sur plusieurs sources d'information :

- Les travaux menés fin 2008 et début 2009 pour rendre le PO susceptible d'être évalué : réunions avec la DGEFP, réunions avec les quatre régions pilotes et le volet central ;
- Les réunions menées dans les régions : deux séries de réunions ont été menées au cours du 2e semestre 2009 ;
- Les réunions avec la DGEFP, principalement le service évaluation ;
- L'analyse des données de suivi de saisie dans l'interface de saisie de données D1/D2 ;
- L'exploitation des données issues de Viziaprog FSE ;
- Les travaux du Colloque national : « Le FSE, partenaire face à la crise » de Dijon des 4 et 5 décembre 2009,
- Les travaux et débats du Comité scientifique de l'évaluation sur le projet de rapport d'évaluation.

1.6 Plan du rapport

Le rapport après cette introduction présente d'abord le système d'information évaluatif dans sa configuration, l'historique de sa mise en place, et tente d'expliquer les difficultés et retards constatés dans son appropriation.

Le rapport propose ensuite, sur la base des résultats connus en novembre 2009, quelques éléments d'appréciation par publics cibles et par thématiques². Cette rubrique est complétée par le résumé de l'évaluation menée par le consortium sur la communication du FSE.

Est ensuite examiné le thème du rôle du FSE partenaire face à la crise, en articulation étroite avec les présentations et débats du colloque national FSE des 4 et 5 décembre 2009.

Puis viennent en conclusion quelques pistes de recommandations.

² Le lecteur qui ne serait pas familier avec la stratégie et la structure du Programme Opérationnel est invité à se référer au début du chapitre 4 pages 73 et suivantes du présent rapport qui s'intitule « le FSE partenaire face à la crise », et qui présente les attendus et la rationalité du programme comme une réponse à moyen et long terme des difficultés de la relation économie emploi formation en France.

2. La mise en place du système d'évaluation

2.1 L'organisation du système d'information associé

2.1.1 Le système d'indicateurs

Si la définition d'objectifs quantifiés et la mise en place d'indicateurs associés au Programme Opérationnel est une obligation réglementaire, l'autorité de gestion française du PO a fait le choix d'une évaluation in itinere.

Cela implique la mise en place un système de suivi alimenté en continu pour permettre un pilotage du programme par les résultats, tant au niveau national qu'au niveau de chaque volet (volets régionaux et volet central).

Un système d'indicateurs a été défini pour mesurer l'atteinte des objectifs du FSE à plusieurs niveaux. Il est composé :

- **D'indicateurs de contexte** qui se réfèrent à l'analyse socio-économique du programme et permettent de voir l'évolution du contexte dans lequel le programme FSE est mis en œuvre. Ils sont au nombre de 16 :
 - Taux d'emploi global
 - Taux de chômage
 - Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi
 - Taux de non-diplômés dans la population active
 - Taux de sorties sans diplôme du système scolaire
 - Part du taux partiel dans l'emploi
 - Taux de sous-emploi
 - Taux d'accès à la formation des plus de 25 ans, en particulier les femmes et les personnes peu qualifiées
 - Part des femmes ouvrières et employées dans les femmes actives
 - Part des femmes cadres supérieurs et professions libérales dans les femmes actives
 - Ecarts de rémunération entre les hommes et les femmes
 - Nombre d'apprentis
 - Nombre de créations d'entreprises
 - Nombre de reprises d'entreprises
 - Nombre de Maisons de l'emploi labellisées
 - Nombre de bénéficiaires de minimas sociaux

Ces indicateurs sont calculés au niveau national par le biais des services nationaux (chiffres du Ministère de l'emploi, Education nationale...).

- **D'indicateurs de réalisation** concernant le nombre et les caractéristiques des participants à l'entrée des opérations cofinancées par le FSE, et leur devenir à la sortie de ces opérations.

Ces indicateurs font partie du règlement des fonds structurels³ et s'imposent à l'ensemble des pays de l'Union européenne (il est à noter toute fois que certains items ont été ajoutés au regard des spécificités françaises⁴). Ils doivent permettre une information homogène sur les participants du FSE sur l'ensemble de la période 2007-2013 en France et en Europe.

- **D'indicateurs de résultats.** Deux niveaux ont été définis :
 - Les indicateurs de résultats au niveau de chaque opération. Il s'agit du devenir immédiat des participants à l'issue de l'opération cofinancée. Ces indicateurs sont mesurés à partir du tableau D2.
 - Les indicateurs de résultats au niveau des axes. Leur nombre est volontairement limité (25) par rapport aux programmations précédentes. Ils correspondent aux volets les plus caractéristiques en termes stratégiques ou financiers du programme. Ils sont liés aux objectifs quantifiés par axe. (Ils sont présentés en page suivante.)

Les modes de calcul ont été déterminés, durant la phase de mise en évaluabilité du FSE en prenant appui sur l'existant : certains ont été définis en collaboration avec les têtes de réseaux nationales afin de vérifier la mesurabilité de chacun de ces indicateurs d'autres sont en lien avec l'annexe financière à la loi de finances.

- **D'indicateurs d'impact** au niveau du programme pour évaluer la contribution de la France aux objectifs de la Stratégie de Lisbonne. Ils sont au nombre de cinq :
 - Le taux d'emploi des 55-64 ans
 - Le taux d'emploi des femmes
 - L'écart de taux de chômage entre les moins de 25 ans et la moyenne de la population active ayant plus de 25 ans
 - L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes
 - Le taux d'accès à la formation tout au long de la vie

³ Annexe XXIII du règlement 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006

⁴ C'est le cas dans le tableau D1 des lignes Catégories socioprofessionnelles et Autres caractéristiques.

Indicateurs de résultat au niveau du programme - Intitulé	
1	Réaliser au moins 20 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires.
2	Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi.
3	Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification, dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi.
4	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement
5	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 22%
6	Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage
7	Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise à enveloppe financière constante.
8	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement
9	Porter la part des créatrices accompagnées à 38%
10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante
11	Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription
12	Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
13	Porter à 23% le taux d'accès à la formation pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé
14	Porter à 28% la part des jeunes en ZUS de niveau V et infra, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
15	Porter à 15% la part des 45 ans et plus à des actions de formation.
16	Améliorer l'accès des publics de bas niveau de qualification à la formation
17	Porter à 38% la part de participants accédant à une insertion professionnelle (emploi ou formation) à l'issue d'un accompagnement social renforcé
18	Porter à 57% le taux de certification à l'issue de la formation des personnes handicapées, mise en œuvre par l'AFPA.
19	Porter à 80% le taux d'insertion des volontaires qui ont terminé leur contrat, en fin de contrat
20	Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c'est-à-dire au cours des 12 premiers mois
21	Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion
22	Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE
23	Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE
24	Porter à 24% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI
25	Porter à 85% le taux de retour en formation à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire

Ces indicateurs de résultat au niveau du programme pourront être amenés à évoluer si la programmation évolue de manière significative.

Ce système est complété par des indicateurs qualitatifs que sont les sept priorités transversales communautaires : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, caractère transnational ou interrégional, innovation, développement durable, vieillissement actif et intégration des personnes handicapées. Les indicateurs qualitatifs sont renseignés au moment de la demande de subvention. Chaque bénéficiaire spécifie si la prise en compte de chacune des priorités transversales est « spécifique », « secondaire » ou « sans objet ».

Enfin, nous pouvons également souligner la mise en place de **nomenclatures communautaires** et d'**axes d'analyse nationaux**.

Les **nomenclatures communautaires**, communes à l'ensemble des Etats membres, correspondent au souhait de la Commission européenne de connaître plus précisément la destination des dépenses et de vérifier l'adéquation des opérations à la stratégie de Lisbonne révisée⁵. Elles renvoient à cinq types d'éléments :

- La dimension territoriale : aire d'influence principale de l'opération, territoire auquel l'opération bénéficie principalement
- L'activité économique : domaine d'activité dans lequel s'inscrit l'opération
- Le thème prioritaire de l'opération : catégorisation des dépenses (Earmarking)
- La forme de financement si l'aide est non remboursable
- La localisation

Sont à renseigner pour chacune des opérations programmées les nomenclatures relatives à la dimension territoriale et à l'activité économique. Les trois autres items étant renseignés automatiquement, via une grille de correspondance spécifique automatisée.

En vue du Rapport Annuel d'Exécution (RAE) 2010, des simplifications sont envisagées pour le renseignement de ces deux nomenclatures pour homogénéiser la compréhension des items. Ainsi, pour la dimension territoriale, il s'agira de cocher systématiquement la case « sans objet » et concernant l'activité économique, les gestionnaires devront cocher systématiquement « 04.00 Pas d'application ».

Les **axes d'analyse nationaux** sont également à renseigner pour chaque opération programmée par le service gestionnaire. Ce sont des sortes de « marqueurs de projet ». Ils sont de six sortes :

- Les thèmes auxquels se rattache l'opération (mutations économiques, accès à la formation, insertion professionnelle...),
- Le dispositif cadre dans lequel est inscrit le projet (PDI, PLIE, apprentissage...),
- Le public cible c'est-à-dire visé prioritairement par l'opération (les créateurs d'activité, les jeunes, les bénéficiaires de minimas sociaux...),
- L'impact géographique du projet (communal, départemental...),
- Le taux FSE bonifié, c'est-à-dire si l'opération a fait l'objet d'une bonification de taux de cofinancement suite à la prise en compte particulière d'une des priorités transversales,
- Le type d'organisme intermédiaire qui gère l'opération .

⁵ cf. annexe II du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au FEDER

Les axes d'analyse permettent, d'une part, de repérer, dans tout le programme, des dossiers sur une thématique particulière (comme par exemple, l'ensemble des dossiers sur l'insertion) et, d'autre part, d'isoler un type de dossier au sein d'une sous-mesure (par exemple d'identifier les dossiers 'apprentissage' dans la sous-mesure 1.2.1 qui concerne à la fois l'apprentissage et l'alternance, ou encore sur la sous-mesure 3.1.1 de distinguer les opérations relevant des entreprises d'insertion de celles relevant des chantiers d'insertion).

La démarche d'évaluation en continu repose donc sur le système suivant :

Les objectifs	Les indicateurs	Le niveau de renseignement
Objectifs opérationnels	Indicateurs de réalisation	Opération (Tableau D1)
Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat	Opération (Tableau D2) Axe (pour les 25 indicateurs du programme)
Objectifs du programme	Indicateurs d'impact	Programme
Priorités transversales	Indicateurs qualitatifs	Action (pour l'égalité entre les femmes et les hommes) Opération (pour les six autres priorités)

2.1.2 Les composants de base du système d'information

Le système d'information s'organise autour de **cinq types de données à recueillir** pour chacune des opérations cofinancées par le FSE :

- **Les caractéristiques des participants** (données du tableau D1) **et leur devenir** (données du tableau D2)

Les bénéficiaires doivent renseigner les tableaux D1 et D2 (indicateurs quantitatifs), d'une part, en prévisionnel lors de leur demande de subvention, puis mettre en œuvre les outils de collecte appropriés et, d'autre part, renseigner ces indicateurs en réalisé lors des bilans de fin de tranche d'exécution. Pour le réalisé, les données sont collectées les bénéficiaires auprès des participants.

Le tableau D1 est composé des éléments suivants sur les participants, en amont de leur entrée dans l'opération :

- *Total des participants, dont répartition hommes/femmes*
- *Statut des participants sur le marché de l'emploi (actif, chômeur, inactif...)*
- *Tranche d'âge*
- *Appartenance à un groupe vulnérable (migrants, minorités, personnes handicapées, autres personnes défavorisées)*
- *Niveau d'instruction*
- *Professions et catégories socio-professionnelles*
- *Autres caractéristiques.*

Le tableau D2 réunit des éléments concernant le devenir des participants, à la sortie immédiate de l'opération, répartis selon les catégories suivantes :

- *Création d'activité*
- *Accès à un emploi temporaire ou saisonnier (< ou = à 6 mois)*
- *Accès à un contrat aidé*
- *Accès à un emploi durable (> 6 mois)*
- *Accès à une formation qualifiante*
- *Formation certifiée*
- *Accès à une procédure de VAE*
- *Retour en formation scolaire (après une rupture)*
- *Autres types de sorties positives (de nature non précisée)*
- *Ruptures / Abandons*
- *Autres sorties (de nature indéterminée)*

- **La prise en compte des priorités transversales**

Les bénéficiaires doivent renseigner dans la demande de subvention le type de prise en compte⁶ de chacune des sept priorités transversales⁷ dans l'opération mise en œuvre. Il s'agit d'indicateurs qualitatifs.

- **Les axes d'analyse** auxquels se rattache l'opération, et **nomenclatures communautaires**. Ceux-ci sont renseignés directement par le gestionnaire, à la lecture de la demande de subvention.

⁶ Spécifique, secondaire ou sans objet

⁷ Egalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, caractère transnational ou interrégional, innovation, développement durable, vieillissement actif et intégration des personnes handicapées.

La démarche d'évaluation en continu repose donc sur un système de suivi des personnes ayant participé aux opérations cofinancées par le FSE (caractéristiques de ces participants et leur devenir à la sortie immédiate de l'opération) et par une caractérisation qualitative des opérations cofinancées.

C'est pourquoi, **tous les acteurs du programme sont concernés par le renseignement des indicateurs aux différents étapes des projets** : dès la demande de subvention, lors de l'instruction et dans le cadre des bilans (avant et après contrôle de service fait).

Les indicateurs de réalisation et de résultats sont mesurés à partir de ces données.

2.1.3 Les outils utilisés pour compiler l'ensemble des données recueillies

Un **système de collecte de l'information** a été organisé à tous les échelons de la mise en œuvre du programme. Ce système doit permettre de recueillir les informations utiles et nécessaires à l'évaluation in itinere, mais pouvant servir également au pilotage du programme (au niveau national et régional).

Le système s'appuie en premier lieu sur **PRESAGE**, outil unique de gestion du programme pour tous les gestionnaires (autorité de gestion, autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires). PRESAGE permet de centraliser les informations sur l'ensemble des dossiers programmés.

C'est le même outil que pour les programmes FEDER : la DIACT en est le maître d'ouvrage et l'ASP en assure la gestion technique.

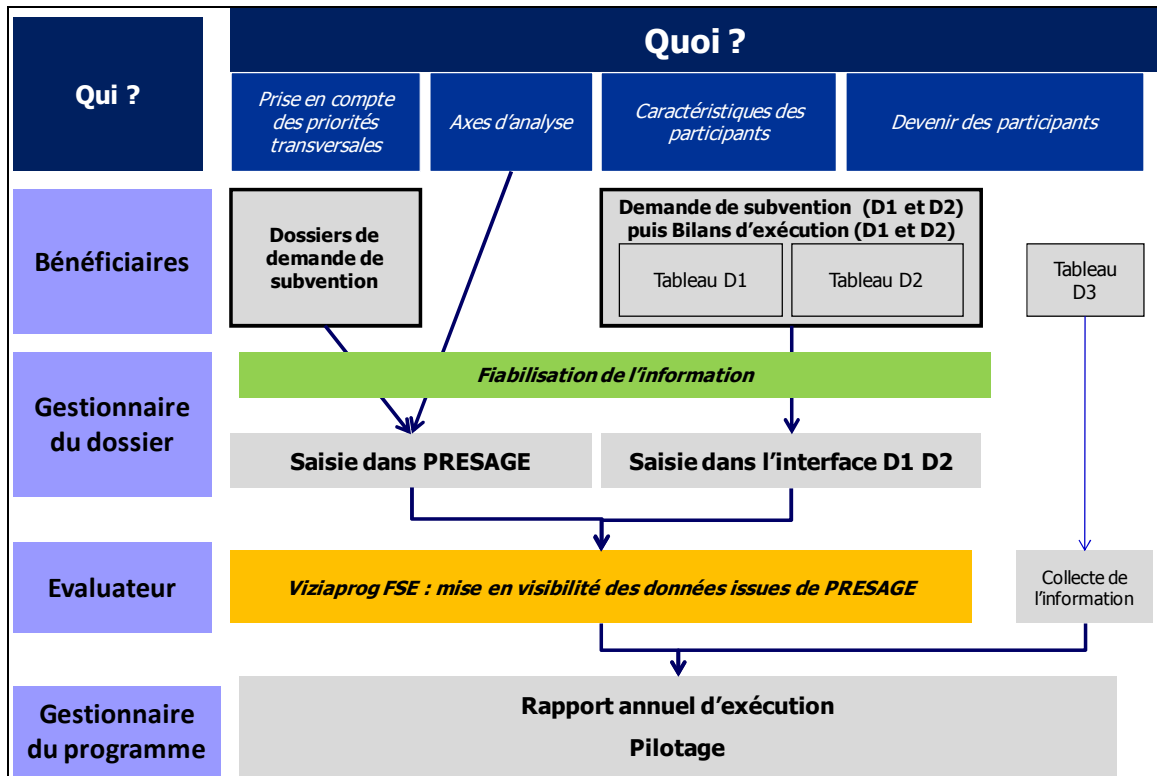
Si l'unicité de l'outil pour les deux fonds structurels permet une vision consolidée de leur programmation en région et au niveau national, l'outil rencontre des difficultés pour s'adapter aux exigences du FSE, et en particulier à la nécessité de dénombrer les participants. C'est pourquoi, pour pallier cette difficulté, il a également été mis en place une interface (**Interface D1/D2**) pour un renseignement simplifié des indicateurs et dans l'objectif d'avoir des données mieux saisies (quantité et fiabilité des indicateurs saisis).

Les gestionnaires du programme doivent saisir l'ensemble des informations recueillies dans le système PRESAGE (concernant les priorités transversales, les axes d'analyse nationaux et les nomenclatures communautaires) et dans l'Interface D1/D2 (concernant les données des tableaux D1 et D2).

Un **système de visualisation des données de l'évaluation** saisies dans PRESAGE et dans l'interface D1/D2 a été mis en place sous la forme d'un tableau de bord (Viziaprog FSE) pour améliorer l'avancement du suivi et faciliter l'évaluation. Un accès a été ouvert pour l'autorité de gestion nationale et les autorités de gestion déléguées.

Enfin, les gestionnaires du programme doivent se saisir de l'ensemble du système pour élaborer leur Rapport Annuel d'Exécution (RAE) et alimenter le RAE national qui est transmis chaque année à la Commission européenne afin de rendre compte de l'état d'avancement du programme. Le système d'indicateurs a également un rôle, au niveau des régions et des niveaux central et national, d'appui au pilotage du programme.

Schéma présentant le système d'information



Source : consortium Edater-Amnyos

2.2 Une stabilisation chemin faisant du système

2008 et 2009 ont été deux années de mise en place du système d'évaluation du FSE.

2.2.1 *Un important travail d'information et de sensibilisation*

Un travail d'information et de sensibilisation à l'intérêt de la démarche comme au caractère obligatoire de l'évaluation dans le FSE, ainsi que sur les modalités pratiques liées (modalités de recueil de l'information et de saisie des indicateurs et calendrier, notamment) **était indispensable auprès de l'ensemble des acteurs du programme.**

Ce travail a été mené conjointement par la DGEFP (service évaluation) et par les évaluateurs.

- La DGEFP a intégré le sujet de l'évaluation dans les réunions de réseau réunissant tous les responsables FSE des autorités de gestion déléguées.
- Le FSE fait partie du dialogue de gestion entre les autorités de gestion déléguées et la DGEFP : le sujet de l'évaluation a été évoqué, avec une attention particulière portée à la saisie,
- Des réunions ont été organisées avec les têtes de réseau : deux réunions avec AVE, une réunion avec l'ARF, une réunion en cours de programmation avec l'ADF.

Des réunions ont été animées par les évaluateurs dans les 22 régions métropolitaines et au niveau du volet central, réunissant à chaque fois, d'une part, les services de la DRTEFP (ou de la DGEFP pour le volet central) en tant qu'autorités de gestion déléguées et d'autre part, les organismes intermédiaires. Trois temps sont identifiés :

- Un premier temps de sensibilisation des quatre régions pilote⁸ et du volet central qui ont expérimenté le système d'évaluation en continu et de stabilisation du système au vu des remarques et réactions de ces régions. Ce temps de « mise en évaluabilité » du programme opérationnel (vérification de la possibilité de renseigner les indicateurs, ajustement des méthodes de calcul...) a eu lieu au second semestre 2008 et au premier trimestre 2009.
- En septembre/octobre 2009, une journée a été organisée dans chacune des 22 régions et au niveau du volet central, pour présenter l'état d'avancement de la saisie et identifier les points de blocage persistants. Deux réunions ont été conduites, une réunissant les services des DRTEFP et l'autre les organismes intermédiaires.
- Enfin, en octobre/novembre 2009, une autre journée a été organisée dans chacune des régions afin d'identifier et d'analyser qualitativement l'avancée du programme sur la campagne 2008 : une première réunion était consacrée aux axes 1, 2 et 4 du programme et une deuxième sur l'axe 3 animées auprès des 22 régions et du volet central.

⁸ Les régions pilotes étaient les suivantes : Champagne-Ardenne, PACA, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes et le volet central

2.2.2 L'amélioration des conditions de saisie

Pour faciliter la saisie de la campagne 2008, des outils ont été mis en place au premier semestre 2009 :

- Des outils techniques avec :
 - L'arrivée de la nouvelle version de PRESAGE Web
 - Et la mise en place de l'interface D1/D2.

- Des outils complémentaires d'information et de communication avec :
 - La réalisation de guides de renseignement des indicateurs avec deux versions : une pour les bénéficiaires et une pour les gestionnaires
 - Et l'élaboration d'un « Questions/Réponses ».

L'ouverture de PRESAGE Web

L'outil PRESAGE a rencontré des difficultés d'opérationnalité en 2008 et sur le début de l'année 2009. Toutes les régions, et tous les gestionnaires, n'y ont donc pas eu accès en continu. Ceci a évidemment retardé la saisie des données sur PRESAGE et la consigne a été donnée d'attendre la nouvelle version de PRESAGE pour renseigner les indicateurs.

En outre, la multiplicité des écrans concernant les indicateurs sur PRESAGE complexifiait davantage encore leur saisie via le logiciel.

Une nouvelle version de PRESAGE Web a été déployée entre avril et juin 2009, pour l'ensemble des autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires, permettant une fois installée une meilleure ergonomie du logiciel. Cependant, certaines régions et certains gestionnaires en particulier ont eu accès aux différentes fonctionnalités très tardivement.

La mise en place de l'interface D1/D2

En parallèle à l'installation de PRESAGE Web, compte tenu des difficultés techniques rencontrées dans l'utilisation de PRESAGE (lenteur de connexion et d'exécution, ergonomie du système de renseignement pour les indicateurs, multiplicité des écrans de saisie...), l'autorité de gestion nationale a mis en place une interface Internet à partir du 6 avril 2009 pour assurer le renseignement et la consolidation des indicateurs de réalisation et de résultat prévus.

Cette interface –appelée Interface D1/D2– a été largement appréciée par les gestionnaires jugeant ainsi plus aisée la saisie des indicateurs.

Cependant, le fait que l'interface soit un outil indépendant de PRESAGE est un frein, demandant aux services gestionnaires de saisir les indicateurs de manière dissociée du reste de la saisie (données financières notamment). Certains acteurs ont donc demandé de pouvoir intégrer l'interface dans PRESAGE pour ainsi conserver l'ergonomie de la saisie des indicateurs, mais de manière intégrée à l'ensemble de la saisie (tant au moment de l'instruction que des bilans). Cette solution est en cours d'étude technique au sein de l'autorité de gestion du programme.

La mise en place de contrôles bloquants

Pour le second semestre 2009, ont été mis en place des contrôles bloquants dans l'Interface D1/D2. Ainsi seules les données cohérentes⁹ peuvent être saisies dans l'Interface. Ceci explique qu'il n'y ait à ce jour plus de nouveaux dossiers complets non-cohérents (indicateurs saisis après la mi-septembre).

Les outils complémentaires d'information et de communication

Des outils d'aide au renseignement des indicateurs et pour une meilleure compréhension des enjeux de l'évaluation ont été élaborés de manière conjointe par l'autorité de gestion et l'évaluateur national. Ont été élaborés :

- **Un guide de renseignement des indicateurs**, avec une version à destination des gestionnaires et une version, plus légère, à destination des bénéficiaires.

Le guide présente le système d'information dans sa globalité (éléments de cadrage et définitions), les modalités et les enjeux de la saisie des indicateurs dans le système d'information du FSE ainsi que le système de restitution de l'évaluation.

Le guide, dans sa version initiale, offrait une information exhaustive car elle a permis de mettre à plat la "doctrine" et les consignes de saisie, mais peu lisible car non hiérarchisée et ne s'appuyant pas sur la pratique (puisque le guide est paru avant la première campagne de saisie des indicateurs).

- **Et l'élaboration d'un « Questions/Réponses » spécifique à l'évaluation.**

Il regroupe l'ensemble des questions qui ont été posées par les gestionnaires des volets régionaux et du volet central.

Ces deux outils ont évolué au fur et à mesure des années 2008 et 2009 pour répondre au mieux aux attentes et aux interrogations des gestionnaires. Si le guide de renseignement des indicateurs est paru dernièrement dans sa version définitive, l'outil « Questions/Réponses » devrait, quant à lui, être évolutif tout au long du programme.

Si les évolutions techniques ont été soulignées comme ayant facilité la saisie pour les gestionnaires des volets régionaux et du volet central, les outils complémentaires sont peu connus et restent peu utilisés par les gestionnaires, et qui plus est par les bénéficiaires.

La faible utilisation de ces outils démontre aussi le moindre degré de priorité consacré à l'évaluation. Cette dernière apparaît pour les gestionnaires comme une contrainte plus que comme un outil de pilotage du programme.

2.2.3 Une instruction spécifique aux PLIE

La DGEFP a pris l'initiative d'organiser une réunion avec AVE le 7 avril 2009, suite aux remontées issues des régions pilotes. Cette réunion a permis de trouver une solution permettant de prendre en compte les spécificités des Plans Locaux pour l'Insertion et

⁹ Deux types de contrôles automatiques ont été mis en place : le premier vérifie l'égalité (à 10% près) des indicateurs saisis pour les lignes 1/2/3/5 et 6 du tableau « D1 réalisé » de chaque dossier et le deuxième vérifie l'égalité (à 10% près) entre les sorties déclarées en « D1 réalisé » et en « D2 réalisé » de chaque dossier.

l'Emploi (PLIE). La solution a été trouvée sans changement du système de suivi mais en donnant des consignes spécifiques de saisie.

Ainsi, les PLIE doivent renseigner les indicateurs relatifs aux caractéristiques des participants (D1) et leur devenir (D2) non pas opération par opération (comme c'est le cas pour tous les autres questionnaires), mais de manière globale, avec une approche « parcours ». Cela doit permettre d'éviter le risque de doubles comptes (les participants étant dans plusieurs opérations simultanément, l'un des risques était d'augmenter artificiellement le nombre de personnes touchées par le FSE), et d'identifier et de qualifier les sorties de parcours PLIE et non pas les sorties d'opérations.

Pour ce faire, une opération spécifique « Support d'Animation et de Gestion » (SAG) a été créée pour chacun des PLIE ayant conventionné en tant qu'organisme intermédiaire.

Extrait de l'instruction DGEFP n°2009-22 du 08 juin 2009 (Fiche technique) sur les modalités de financements de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes de FSE 2007-2013

Modalités de saisie des indicateurs

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'une saisie dans le logiciel PRESAGE. Afin d'éviter tout risque de double compte des participants du PLIE et au vu de la particularité du dispositif qui permet à un même participant de bénéficier au cours de son parcours d'accès vers l'emploi de plusieurs opérations dans le cadre du PLIE, la saisie de ces indicateurs s'opère non pas opération par opération mais de manière globale dans le cadre de l'opération d'animation créée au titre de la mesure d'assistance aux personnes concernée - Mesure 312.

En outre, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et Alliance villes emploi ont conduit conjointement une consultation visant à doter les PLIE d'un logiciel commun de gestion des parcours et des interventions. L'outil choisi, ABC Vision, se retrouve dans la majorité des PLIE. Il permet la capitalisation des données permettant de mesurer le niveau de réalisation des indicateurs prévus aux PO, de piloter le dispositif, de mesurer l'atteinte des objectifs ainsi que la qualité des parcours d'inclusion très renforcés mis en œuvre.

Les organismes support des PLIE sont incités à se doter de cet outil qui sera le seul pour lequel une interface avec PRESAGE sera développée. Les modalités de renseignement des indicateurs de réalisation dans PRESAGE sont précisées ci-après.

Pièce jointe n° 3 - Renseignements des indicateurs de réalisation dans PRESAGE

Les organismes support des PLIE, sont appelés à créer dans le système de suivi PRESAGE une action d'assistance aux personnes intitulée « support indicateur D1-D2 » relevant de l'opération : « Opération animation ».

Cette opération ne donne lieu à la déclaration d'aucune dépense, ni au versement d'aucun crédit. Son unique objet est de recevoir, pour chaque tranche annuelle, l'ensemble des indicateurs de réalisation et de résultat liés à l'activité du PLIE, tels que figurant dans les tableaux D1 et D2 du support type de bilan d'exécution. Cette solution répond au souci de renforcer la lisibilité de l'activité des PLIE, en évitant les doubles comptes liés à l'inscription du même participant dans plusieurs opérations successives.

Toutefois, il demeure nécessaire de renseigner dans l'outil de suivi PRESAGE par opération les indicateurs qualitatifs prévus : priorités transversales, axes d'analyse et nomenclatures.

Les entrées (D1) correspondent aux inscriptions dans le PLIE. Les sorties (D2) correspondent à la fin du parcours PLIE. Elles seront renseignées de la manière suivante :

- Les sorties positives pour emploi, validées au terme de six mois par le PLIE doivent être portées à la ligne « accès à un emploi » ;

- Les sorties positives pour formation telles que validées par le PLIE doivent être portées à la ligne « accès à la formation » ;
- Certaines sorties positives pour création d'activités telles que validées par le PLIE doivent être portées à la ligne « création d'activité » ;
- Les autres sorties positives figureront dans la catégorie ad hoc.
- Enfin les autres sorties (de nature indéterminée) considérées comme non positives, elles correspondent à la dernière ligne du tableau D220.

Le Rapport annuel d'exécution attendu du PLIE comprendra :

- Les résultats des indicateurs de réalisation et de résultat (analyse par groupe cible, indicateur de performance) établis par participant, ceux-ci étant comptabilisés pour la totalité des parcours (action « support indicateur D1-D2 ») ;
- Les saisies par opération pour ce qui concerne les priorités transversales et les nomenclatures.

2.3 La campagne de saisie des indicateurs quantitatifs des dossiers 2008¹⁰

Cette partie est centrée sur la saisie des indicateurs relatifs aux caractéristiques des participants (issus du tableau D2) et ceux relatifs au devenir des participants (issus du tableau D2).

2.3.1 *Etat des lieux national*

La campagne de saisie 2008 a débuté au cours du premier semestre 2009 et s'est poursuivie tout au long de l'année. Elle est encore en cours aujourd'hui.

Après un démarrage difficile (faible intégration de l'enjeu de l'évaluation par les gestionnaires, tant au niveau régional que des organismes intermédiaires, temps d'appropriation des outils, transmission des consignes auprès des bénéficiaires et recherche des données manquantes ou incomplètes, attente des bilans complets, etc.), la saisie a connu plusieurs étapes :

- Une première période de saisie entre avril et mai.

L'importance de la saisie des indicateurs avant la rédaction du rapport annuel d'exécution (RAE) 2008 avait été soulignée par l'autorité de gestion. Certaines régions ont alors mobilisé des moyens spécifiques pour saisir. Cependant, ces initiatives n'ont pas été suffisantes, pour plusieurs raisons.

- Une première difficulté temporelle est à noter. D'une part, les bilans des bénéficiaires devant être envoyés au gestionnaire avant la fin avril de l'année n+1, peu de bilans avaient été reçus par les gestionnaires avant l'élaboration du RAE. D'autre part, un grand nombre de gestionnaires attendait que les contrôles de service fait soient effectués et validés avant de renseigner les indicateurs, tant en prévisionnel qu'en réalisé.
- Ensuite, une difficulté de compréhension des objectifs est à souligner. Les gestionnaires n'avaient pas tous noté l'impact que pouvait avoir un retard pris sur le renseignement des indicateurs. Les consignes décidées au niveau national ont parfois eu du mal à être relayées au niveau régional.
- Egalement, une difficulté de priorisation a été régulièrement mise en avant. L'évaluation a été souvent jugée secondaire face à la priorité de programmer, afin d'éviter le dégageant d'office.
- Enfin, la saisie a parfois été réalisée sans porter attention à la cohérence des données saisies (ce que certains en région ont appelé de la « saisie sauvage »).

Ainsi, au moment de la rédaction du RAE, seuls 16% des dossiers programmés **dans PRESAGE avaient fait l'objet d'au moins une saisie¹¹ dans l'Interface D1/D2** et 12,7% étaient complets¹².

¹⁰ Le terme « dossiers 2008 » désignent dans cette partie les dossiers d'assistance aux personnes qui comptent 2008 parmi les années de réalisation.

¹¹ Quatre types de saisie sont nécessaires pour que la saisie soit jugée complète : données du tableau D1 en prévisionnel, données du tableau D1 en réalisé, données du tableau D2 en prévisionnel, données du tableau D2 en réalisé.

¹² Un dossier est considéré comme complet lorsque tous les tableaux d'indicateurs (D1 prévisionnel + D2 prévisionnel + D1 réalisé + D2 réalisé) sont saisis et validés pour l'année de la campagne.

Et seulement 4,8% des dossiers étaient complets et cohérents¹³.

Compte tenu du faible taux de saisie et du manque de fiabilité de données, l'autorité de gestion avait donc décidé, pour le RAE 2008, de ne pas donner de quantification des objectifs. Ce choix était tout à fait cohérent : les valeurs données n'auraient eu aucun intérêt à être communiquées à la Commission Européenne, ne correspondant pas à la réalité des actions menées. Cependant, ce choix a contribué au fait que la Commission Européenne a décidé de ne pas clore le RAE 2008.

- Une seconde période entre juin et septembre 2009

Durant cette période, le taux de saisie n'a que peu évolué puisqu'au 1^{er} septembre 2009, 22,2% des dossiers à saisir étaient complets mais seuls 5,2% étaient cohérents et complets (soit une augmentation de 0,4 point par rapport à mai 2009).

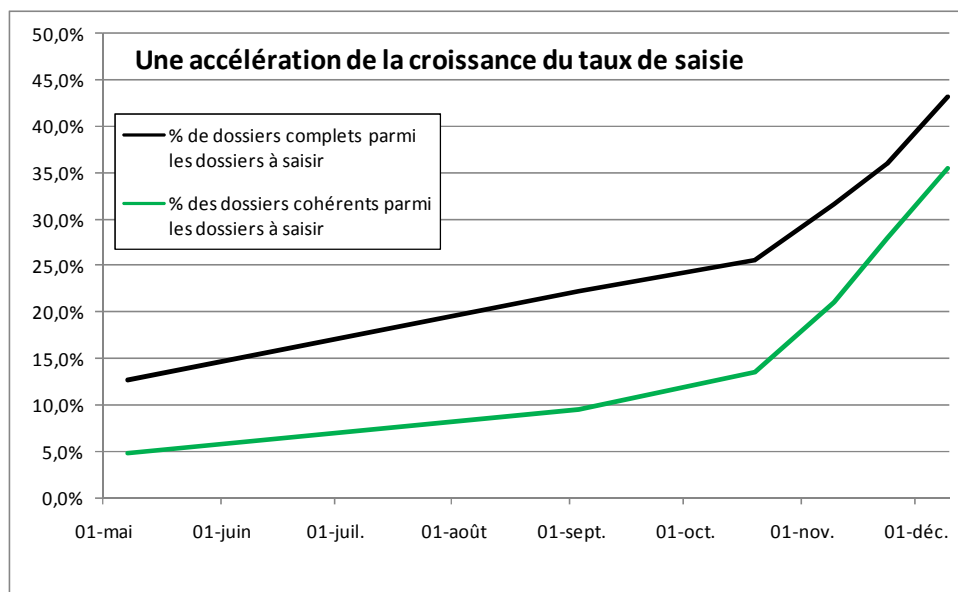
- Une troisième période entre octobre et décembre 2009

Après deux séries de réunions dans toutes les régions de France métropolitaine ainsi qu'auprès des gestionnaires du volet central, la consigne d'obligation de saisie a été claire, avec une priorité simultanée à donner tant à la programmation qu'à l'évaluation. Les gestionnaires ont donc fourni des efforts notables pour rattraper le retard dans la saisie des indicateurs.

D'une part, la prise de conscience des gestionnaires de l'intérêt et de l'importance de l'évaluation, à mettre en relation avec la non-validation du RAE par la Commission européenne et à la menace attenante de suspension des paiements, a été forte tant pour les autorités de gestion déléguées (qui n'avaient pas toutes pris la mesure et l'importance de l'évaluation) que pour les organismes intermédiaires.

Il faut aussi souligner qu'une grande partie des contrôles de service fait (ayant donc permis la vérification de la complétude des données fournies par le bénéficiaire mais aussi leur cohérence) a été validée tout au long du second semestre 2009. Cela a permis aux gestionnaires de renseigner plus facilement les indicateurs sans avoir à revenir systématiquement auprès des bénéficiaires pour corriger les données fournies. Au 9 décembre 2009, le taux de saisie était de 43,1% et 35,4% des dossiers à saisir étaient complets et cohérents. Nous pouvons donc noter un réel effort de saisie de la part de l'ensemble des gestionnaires du FSE, ayant entraîné des résultats significatifs.

¹³ Deux types de cohérence sont attendus : un premier vérifie l'égalité (à 10% près) des indicateurs saisis pour les lignes 1/2/3/5 et 6 du tableau « D1 réalisé » de chaque dossier. Le second vérifie l'égalité (à 10% près) entre les sorties déclarées en « D1 réalisé » et en « D2 réalisé » de chaque dossier.



Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Au total, au 9 décembre 2009, 7 358 dossiers étaient à saisir dans l'Interface D1/D2¹⁴.

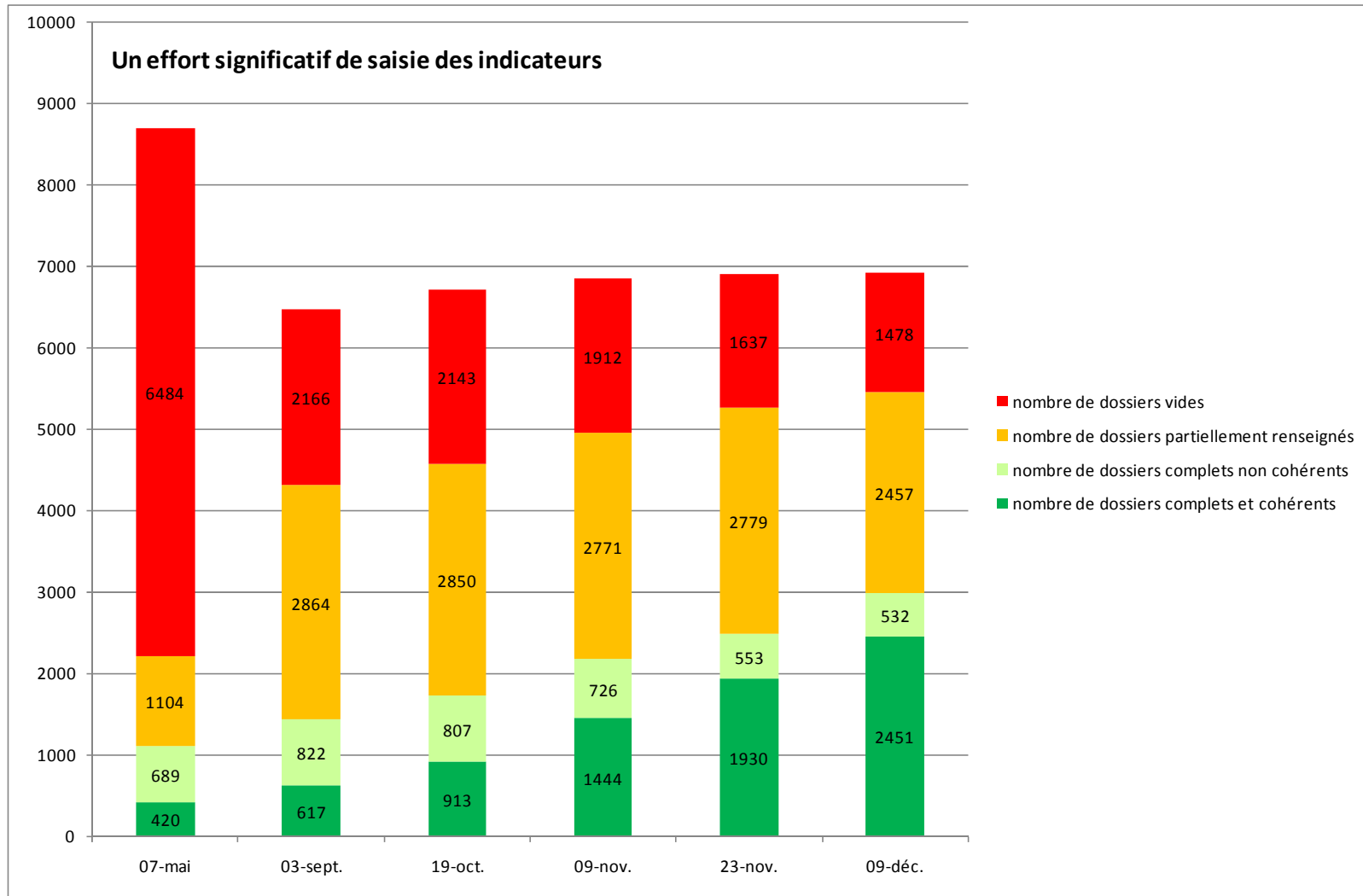
Il est à noter que les baisses du nombre de dossiers à saisir, d'une part entre mai et septembre, et d'autre part, entre novembre et décembre s'expliquent par deux principaux phénomènes :

- Le premier facteur est lié à la circulaire concernant les PLIE (juin 2009). Suite à cette évolution réglementaire, les PLIE n'ont plus qu'un seul dossier saisi dans l'Interface D1/D2 (dossier SAG) ce qui a réduit considérablement le nombre de dossiers total à saisir dans l'Interface.
- Le second facteur est associé à la fois à la poursuite de la programmation au fil des mois et à la déprogrammation de certains dossiers à la fin de l'année.

L'effort marqué de saisie depuis septembre 2009 se traduit tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nous assistons en effet à une croissance forte du nombre de dossiers pour lesquels les indicateurs sont saisis de manière complète et cohérente, passant de 420 à 2 491 entre le 7 mai et le 9 décembre 2009.

S'il reste encore un certain nombre de dossiers pour lesquels aucun indicateur n'a été saisi au 9 décembre 2009, ce chiffre s'est réduit et l'on peut penser qu'il se réduise encore d'ici la fin de l'année. Il s'explique en partie par les contrôles de service fait (CSF) qui ne sont pas encore terminés et par le fait que certains gestionnaires attendent la validation de ces CSF pour saisir les indicateurs.

¹⁴ Seuls les dossiers d'assistance aux personnes peuvent compter des participants et sont donc à saisir dans l'Interface D1/D2.

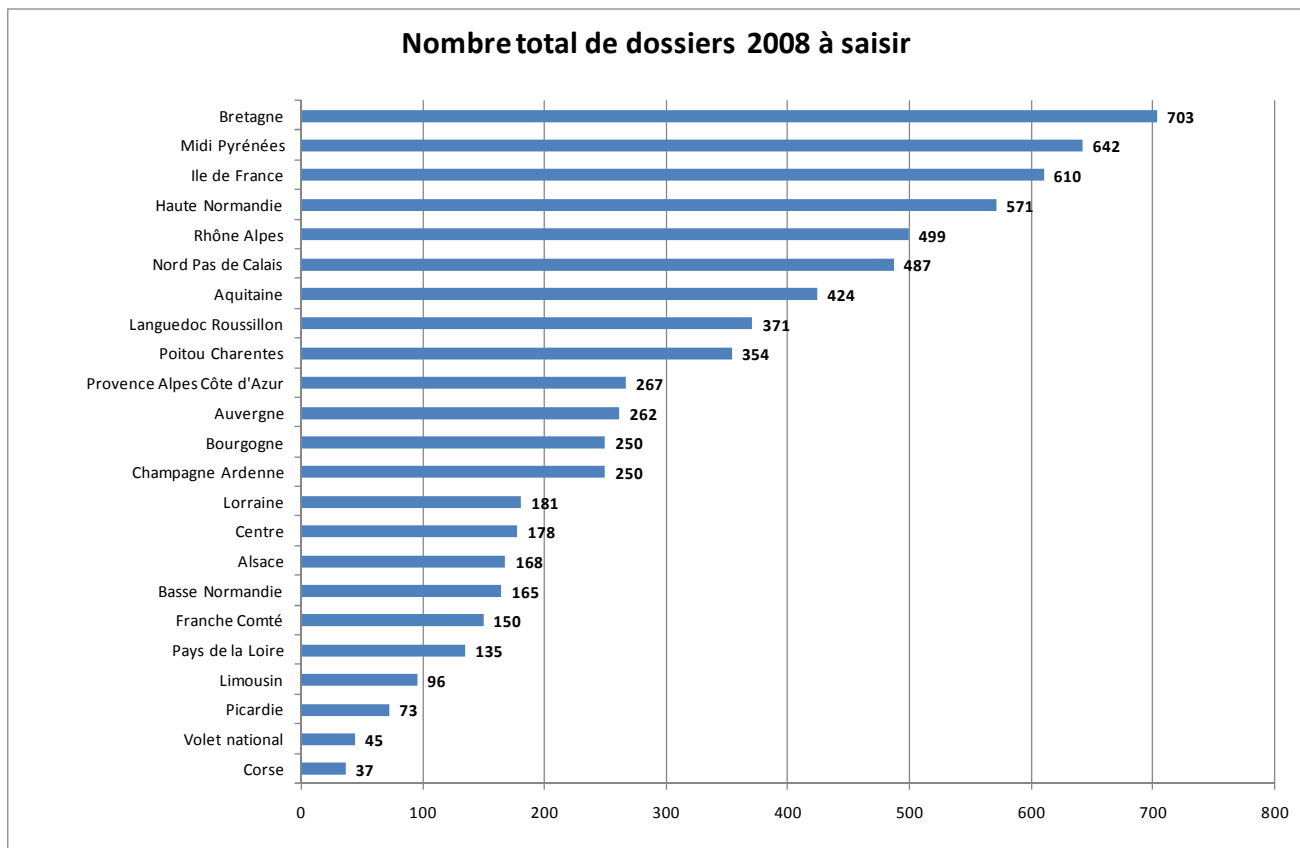


Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

2.3.2 Analyse quantitative par région

L'effort de saisie a cependant été hétérogène selon les différents types d'acteurs et selon les régions.

Le nombre de dossiers à saisir varie fortement d'une région à l'autre (de 37 dossiers en Corse à 703 dossiers en Bretagne).



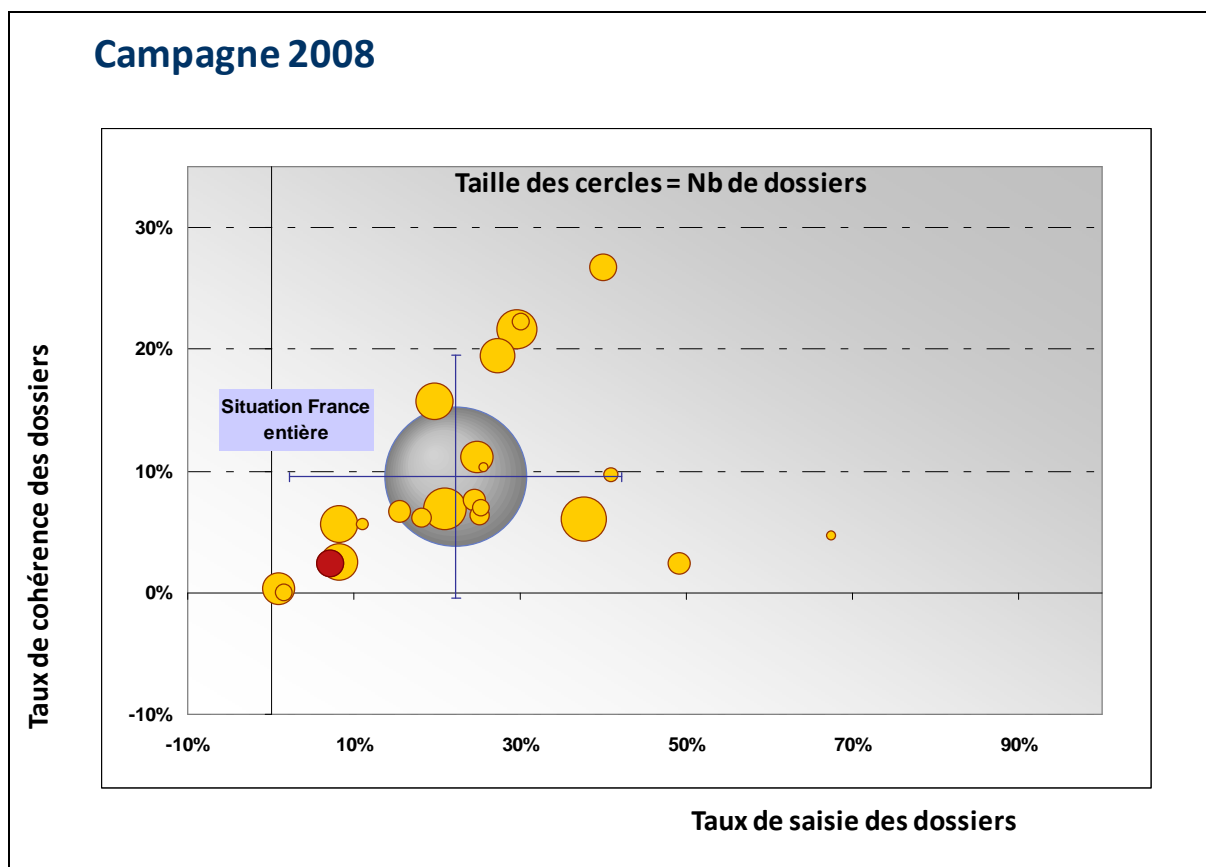
Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Les niveaux de saisie au début du mois de septembre 2009 étaient très disparates, avec quatre catégories de régions :

(Cf. schéma page suivante)

- Celles qui avaient saisi plus que la moyenne, et dont la qualité de saisie était également au-dessus de la moyenne.
- Celles qui avaient saisi plus que la moyenne, mais dont la qualité de la saisie était inférieure aux autres régions.
- Celles qui avaient saisi moins que la moyenne mais avec une bonne qualité de saisie.
- Celles qui avaient saisi moins que la moyenne et dont la qualité de saisie était également inférieure à la moyenne.

Etat de la saisie au 3 septembre 2009



Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Il faut noter en outre que la moyenne nationale, tant concernant la saisie des dossiers que la cohérence de dossiers, était relativement faible à cette date.

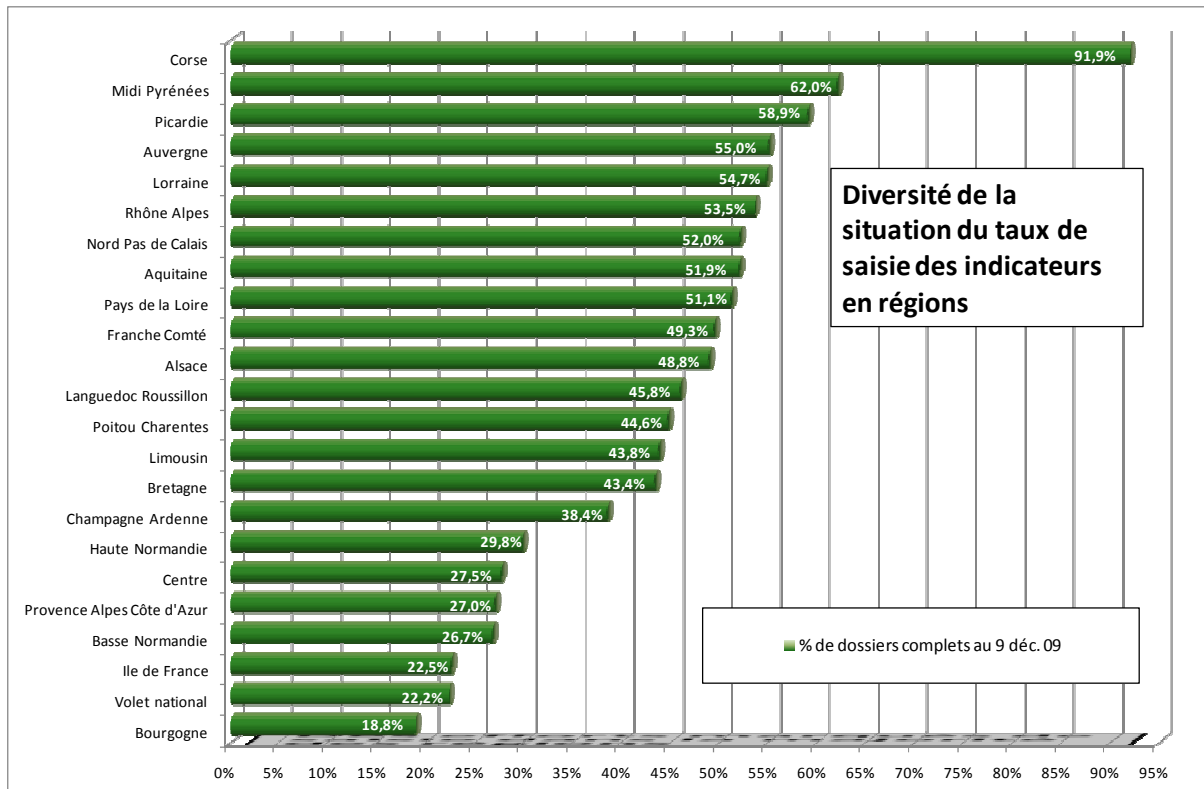
Campagne 2008	Situation France entière
Nombre de dossiers à saisir	6 469
Nombre de dossiers saisis et complets	1 439
Taux de saisie	22%
Nombre de dossiers saisis, complets et cohérents	617
Taux de cohérence	9.5%

Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Un effort significatif a ensuite été porté par les différentes régions entre septembre et décembre, tentant de rattraper le retard accumulé.

Le taux de dossiers complets et cohérents était de 9,5% au 3 septembre 2009. Il était de 35,4% au 9 décembre 2009, soit 25,9 points de plus que trois mois auparavant. Et l'on constate que les chiffres s'accroissent de manière continue.

Un taux de dossiers complets parmi l'ensemble des dossiers à saisir hétérogène selon les régions

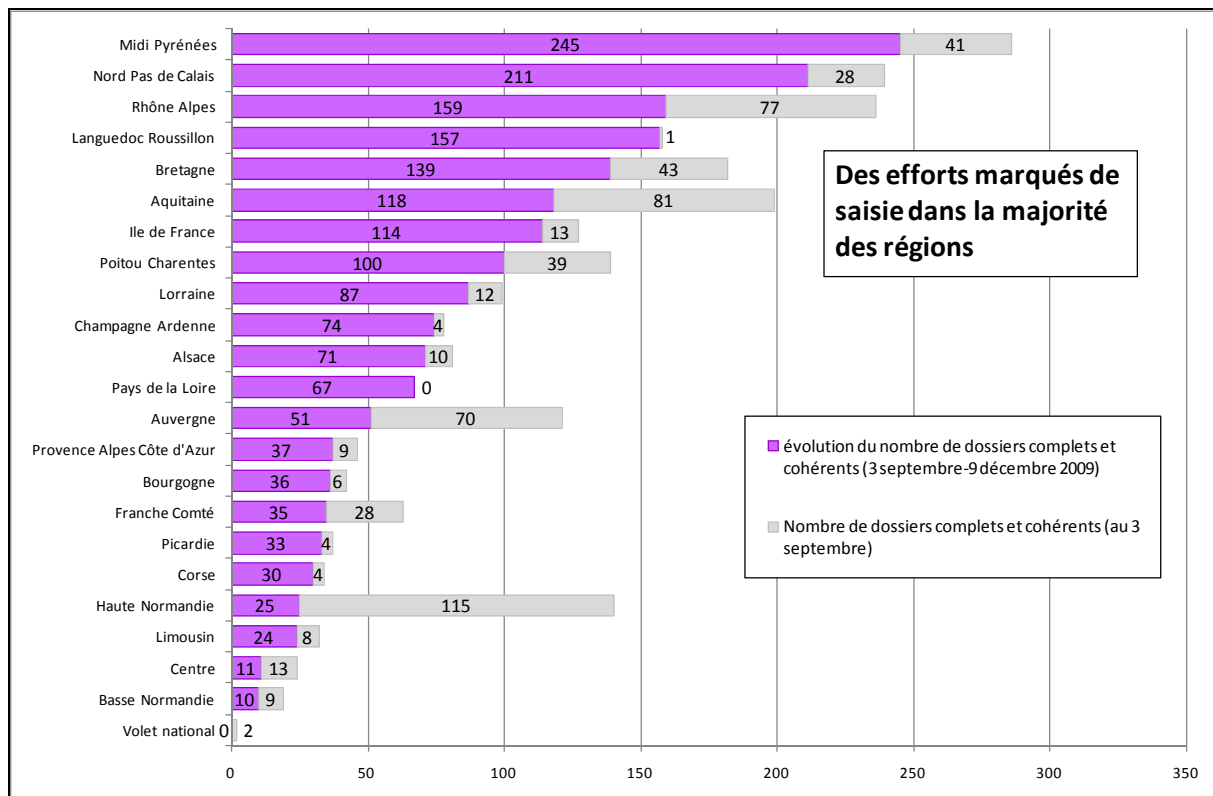


Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Nous pouvons souligner, outre l'augmentation du taux de saisie, **l'accroissement de la qualité de la saisie**, avec un nombre croissant de dossiers complets et cohérents. Les contrôles bloquants sur l'Interface ont joué un rôle significatif dans cette amélioration de la saisie des indicateurs.
(Cf. schémas page suivante)

Une prise de conscience dans les régions à la fois de l'utilité du renseignement des indicateurs quant à une réelle visibilité du programme, de son caractère obligatoire mais aussi de l'importance d'avoir à disposition des données fiables, est notable sur l'ensemble du territoire français.
Il est à noter que les données comparées entre régions transmises aux autorités de gestion déléguée ont un effet stimulant non négligeable pour l'ensemble du système.

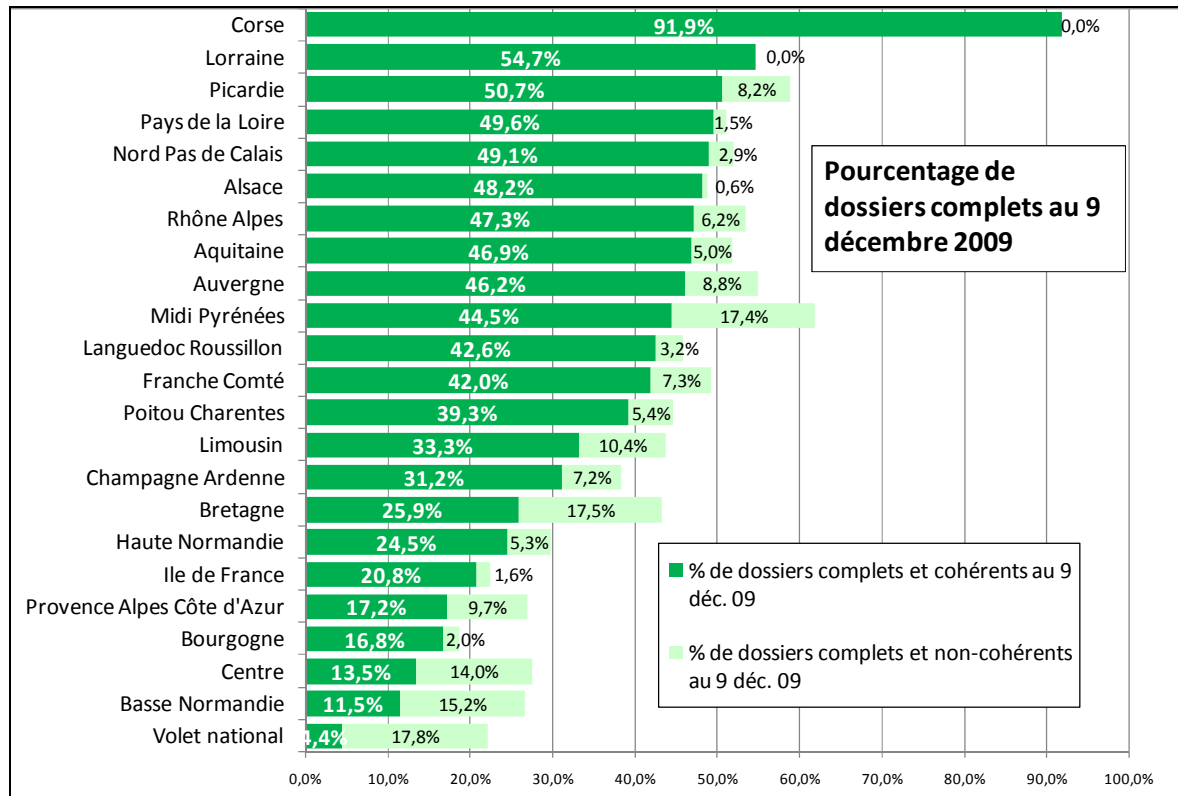
Un accroissement fort du nombre de dossiers complets et cohérents



Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

Le schéma précédent souligne l'effort marqué par une grande majorité de régions entre septembre et décembre 2009 afin de rattraper le retard dans la saisie des indicateurs.

Un accroissement fort du taux de dossiers complets et cohérents



Source : données de suivi issues de l'interface D1D2, traitement AMNYOS-EDATER

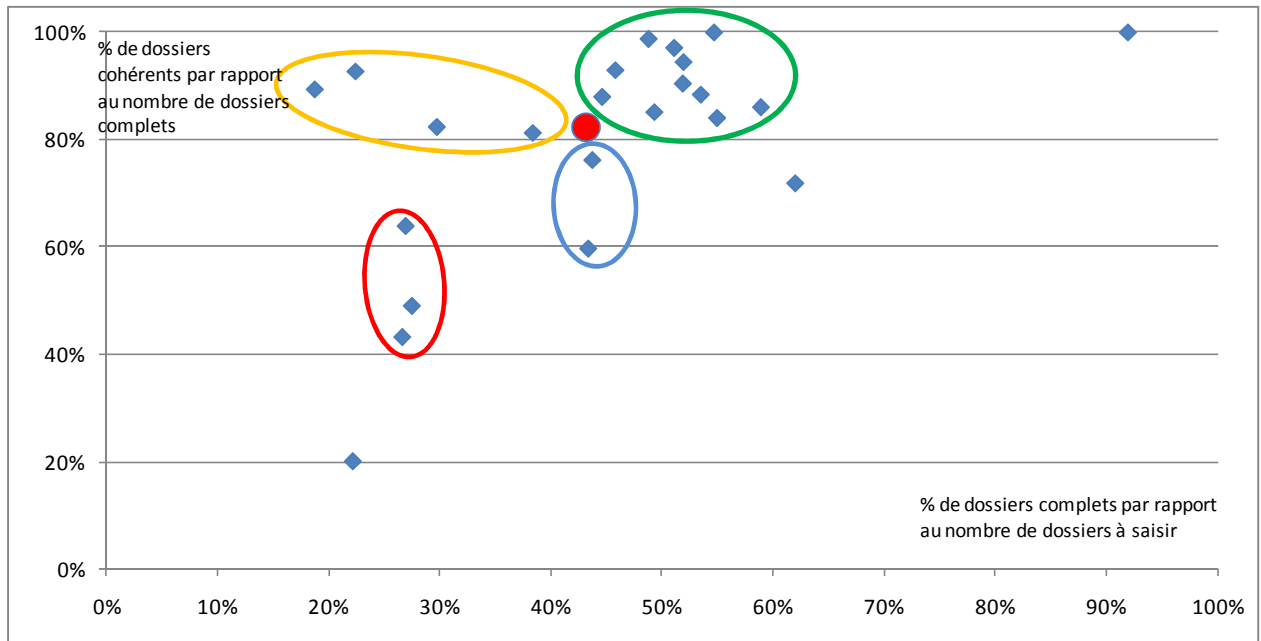
L'état de saisie dans les régions au 9 décembre s'analyse ainsi en fonction de (1) la part des dossiers complets parmi les dossiers à saisir et (2) la part des dossiers cohérents parmi les dossiers complets.

On voit se dessiner 4 groupes de régions et 3 cas particuliers :

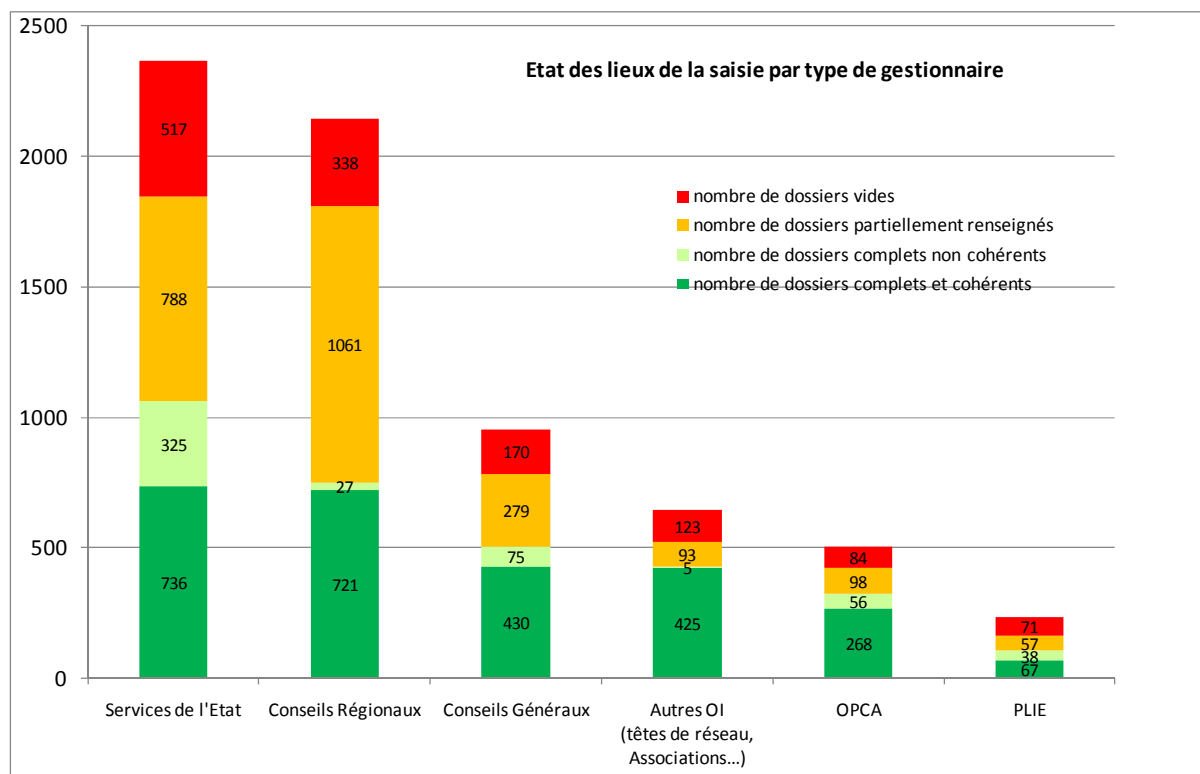
Groupe 1 (vert)	Effort significatif de saisie en cours	Languedoc Roussillon Alsace Franche Comté Pays de La Loire Aquitaine Nord Pas de Calais Rhône Alpes Lorraine Auvergne Picardie
Groupe 2 (bleu)	Effort de saisie avant septembre Saisie limitée depuis, que ce soit en nouveaux dossiers ou sur la reprise des dossiers non cohérents	(ordre décroissant du taux de dossiers complets) Limousin (moins prononcé, proche de la moyenne nationale) Bretagne
Groupe 3 (orange)	Effort limité de saisie Quasiment tous les dossiers complets sont cohérents	(ordre décroissant du taux de dossiers complets) Champagne Ardenne Haute Normandie Ile de France Bourgogne,
Groupe 4 (rouge)	Effort limité de saisie Peu de saisie depuis septembre	(ordre décroissant du taux de dossiers complets) Centre Provence Alpes Côte d'Azur Basse Normandie

Les 3 cas particuliers sont :

- La Corse, avec une saisie quasi complète
- Midi Pyrénées, avec un effort de saisie significatif en continu, mais avec un stock résiduel de dossiers complets non cohérents
- Le volet central, dont les résultats sont pénalisés par des CSF tardifs sur un nombre restreint de dossiers. (début janvier 2010, la situation du volet central a « rejoint » la Corse.



2.3.3 Analyse quantitative par type de gestionnaire



On constate que, pour les services de l'Etat, le nombre de dossiers complets mais non cohérents est encore important. Cela s'explique par une mobilisation forte pour la saisie en avril-mai 2009, qui a entraîné :

- Un nombre importants de dossiers validés,
- Un nombre d'incohérence élevé, car les bilans des dossiers n'étaient pas tous cohérents,
- Peu de reprise des dossiers validés avant septembre, la priorité étant donnée à aux dossiers non encore saisis

On note aussi une part importante des dossiers partiellement renseignés des Conseils Régionaux. Rappelons que les dossiers des Régions sont souvent pluriannuels et ne sont donc pas toujours saisis à fin décembre de chaque année mais après la fin de l'action.

Néanmoins, en analysant Conseil Régional par Conseil Régional, on constate que la moyenne de saisie cache en fait quatre grands groupes de Conseils Régionaux :

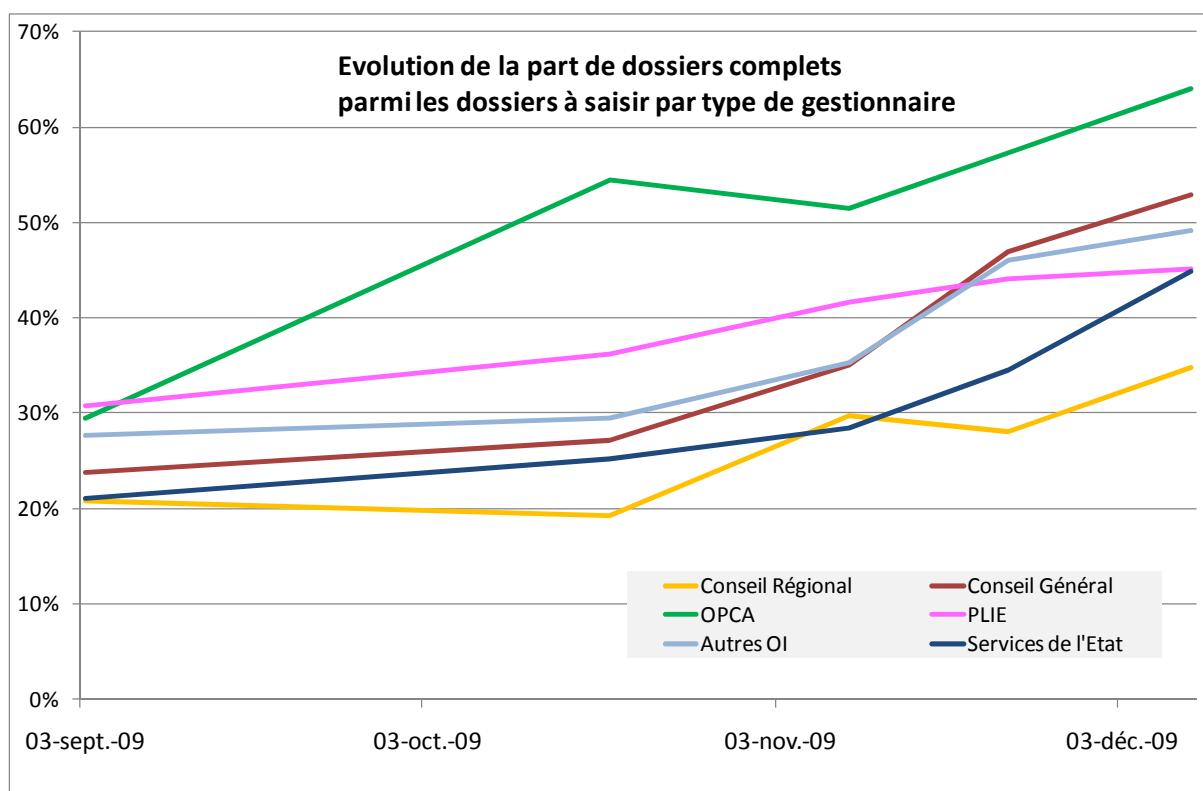
- Les Conseils régionaux dont le taux de dossiers complets est proche de 100% (3 Conseils régionaux)
- Les Conseils régionaux dont le taux de dossiers complets est entre 47 et 80%, et peu de dossiers vides (8 Conseils régionaux)
- Les Conseils régionaux dont le taux de dossiers partiellement renseignés est supérieur à 73% (7 Conseils régionaux). Il faut noter que les opérations sont pour la plupart pluriannuelles. Ainsi, pour des opérations 2008-2009, il n'y a pas eu de remontée systématique d'un bilan fin 2008. C'est pourquoi le prévisionnel est saisi pour la grande majorité des dossiers, mais pas le réalisé. Ceci pèse fortement dans l'appréciation du taux de saisie global, compte tenu du poids des opérations des Conseils régionaux dans la programmation.

- Les Conseils régionaux dont le taux de dossiers vides est supérieur à 75% (2 Conseils régionaux)

Pour les PLIE, les modalités techniques de remontées des dossiers dans l'interface mises en place pour prendre en compte la spécificité des PLIE et définies dans l'instruction demandent de la rigueur et de la précision (libellé du nom de l'opération en particulier, permettant d'être repéré dans le système d'information).

Or, il a été constaté que les informations relatives à la saisie des indicateurs n'ont pas toujours été appliquées « à la lettre ».

Ainsi, il persiste actuellement un décalage entre l'état de saisie perçu à travers le système de suivi et la réalité des saisies.



Le taux de dossier cohérent parmi les dossiers à saisir est en forte progression pour tous les types de gestionnaires.

Il faut noter que, parmi les services de l'Etat, il existe une différence significative entre les DRTEFP et les DDTEFP. Au 9 décembre, le taux de saisie des DRTEFP se situe dans la moyenne générale (autour de 36%) alors que celui des DDTEFP est de 19%.

On constate en particulier une forte progression de la saisie par les services de l'Etat due aux retours de CSF et au rôle actif de certaines DRTEFP qui ont consacré des moyens supplémentaires dédiées pour traiter les bilans non encore saisis.

2.3.4 Difficultés rencontrées

Ont été identifiés différents facteurs ayant freiné, voire bloqué, la saisie des indicateurs.

Ces facteurs sont variés et sont liés simultanément à :

- La dimension stratégique du FSE et l'affirmation du caractère prioritaire de l'évaluation.
- La dimension organisationnelle des services gestionnaires et la présence d'une culture du pilotage par les résultats au sein des services, et en particulier des services de l'Etat (en tant qu'autorité de gestion et autorités de gestion déléguées).
- La dimension technique (outils et calendrier).

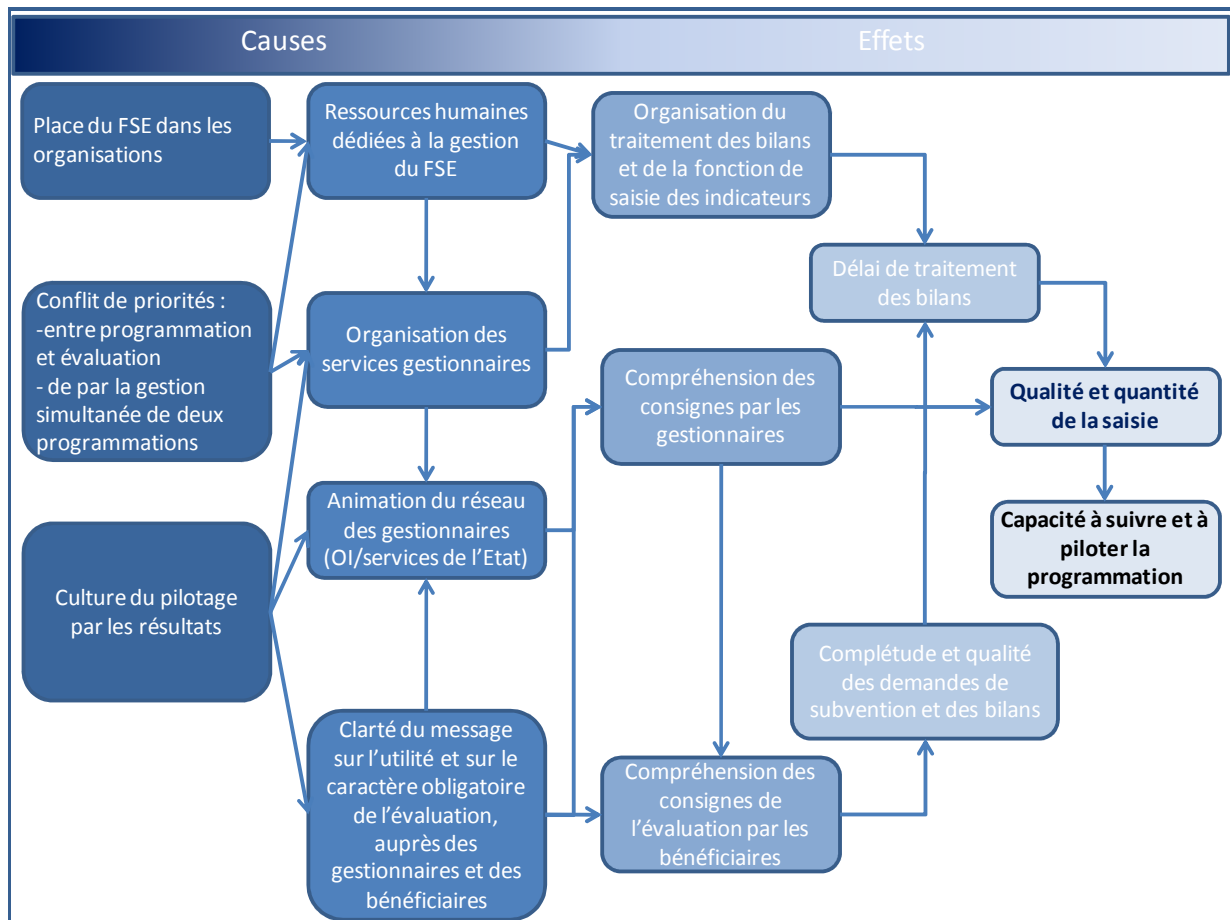
Ils sont détaillés dans les pages suivantes.

Types de difficultés	Fréquence de la difficulté	Degré d'importance de la difficulté et bonnes pratiques
<p>Le Fonds Social Européen n'est pas toujours valorisé au sein des services. Ceci en particulier au sein même des services de l'Etat, pour lesquels les services FSE sont souvent déconnectés des autres services qui mettent en œuvre la politique générale liée au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.</p>	<p>+++</p>	<p>Cette difficulté touche un grand nombre d'autorités de gestion déléguées, de manière parfois forte. Dans peu de régions, les services FSE sont en lien direct avec les autres directions et services en charge de la mise en œuvre les politiques.</p> <p><i>Bonnes pratiques :</i> Pour renforcer le lien, des initiatives régionales sont à souligner comme des échanges très réguliers au niveau du SGAR, une démarche de communication périodique sur le FSE en Auvergne, la mise en place de sites Internet dédiés aux fonds européens (Ile-de-France, Aquitaine...) permettant de faire davantage d'interconnexions entre les politiques et les programmes, etc.</p>
<p>De la même façon, pour certains organismes intermédiaires, le FSE est déconnecté du reste des activités techniques de la structure.</p>	<p>+++</p>	<p>Cette difficulté est visible pour certains types d'OI tels que les Conseils régionaux (opérations pluriannuelles) et les Conseils Généraux. Ces organismes bénéficient de cellules FSE spécifiques, avec une volonté d'intervention transversale par rapport aux autres directions, mais confrontées dans la réalité à un certain isolement. Les autres organismes sont souvent plus petits et le lien entre les gestionnaires du FSE et les autres services peut se faire de manière plus informelle.</p> <p><i>Bonnes pratiques :</i> Certains OI ont travaillé à l'harmonisation des outils utilisés par les différents services (ex. du Conseil Général de la Vienne qui a mis un outil unique pour l'ensemble des actions du PDI en lien avec les exigences du FSE).</p>
<p>La culture du pilotage par les résultats et du monitoring (suivi) se met progressivement en place dans les autorités de gestion déléguées. Cette culture n'est pas appropriée par tous les acteurs et de ce fait, les pratiques ne donnent pas la même place à la programmation (réaliser) et à l'évaluation (suivre et rendre compte).</p>	<p>++</p>	<p>Si cette culture est encore déficitaire dans un certain nombre d'autorités de gestion déléguées, d'autres ont intégré l'évaluation comme étant l'une des priorités de la gestion du programme, au même titre que la programmation et ont transmis cette consigne, tant auprès des organismes intermédiaires qu'auprès des bénéficiaires.</p> <p><i>Bonnes pratiques :</i> certaines autorités de gestion déléguées ont désigné un(e) référent(e) de l'évaluation (ex. Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Picardie, Poitou-Charentes ou encore Rhône-Alpes). La volonté d'intégrer l'évaluation dans le dialogue de gestion entre AGD et OI a également été soulignée dans plusieurs régions. A cet égard, l'exemple donné par la DGEFP d'intégrer la qualité du suivi dans le dialogue avec les AGD va dans le bon sens.</p>
<p>L'organisation interne aux autorités de gestion déléguées (AGD) fait parfois défaut pour mener à bien le monitoring du programme.</p>	<p>+++</p>	<p>Ce défaut d'organisation est très fréquent au sein des AGD : peu d'animation a été constatée au sein de la cellule FSE autour des problématiques de l'évaluation.</p> <p><i>Bonnes pratiques :</i> des réorganisations de cellules FSE ont été observées suite à une nouvelle répartition des tâches entre programmation et évaluation.</p>

Types de difficultés	Fréquence de la difficulté	Degré d'importance de la difficulté et bonnes pratiques
<p>La clarté concernant l'importance et le caractère obligatoire de la saisie des indicateurs a été plus ou moins effective. Toutes les autorités de gestion déléguées n'ont pas incité explicitement leur service et les OI à saisir les indicateurs, quantitativement et qualitativement.</p>	<p>++</p>	<p>Si cette difficulté a été rencontrée dans la grande majorité des autorités de gestion déléguées en septembre 2009, il a été constaté une nette amélioration en novembre 2009.</p> <p><i>Bonnes pratiques : certaines régions ont fixé un taux minimum de saisie des indicateurs (Midi-Pyrénées, Ile-de-France).</i></p>
<p>Nota : Il est important de souligner que la plupart des autorités de gestion déléguées ont eu à mener simultanément la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2007-2013 et la clôture de l'ancienne programmation 2000-2006 qui a été prolongée jusqu'en juin 2009. La démarche d'évaluation a évolué entre les deux programmations.</p>		
<p>Les modalités d'information des bénéficiaires sur leur obligation à renseigner les indicateurs (consigne liée aux tableaux D1 et D2, en prévisionnel et en réalisé) n'ont pas été identiques d'une région à une autre, et d'un gestionnaire à un autre. Cela a donc généré une certaine confusion et n'a pas incité à la transmission de données exhaustives et fiables de la part des bénéficiaires (bilans notamment).</p>	<p>++</p>	<p>Cette difficulté n'a pas été observée dans toutes les régions. Certains acteurs ont mis en place des pratiques intéressantes d'information des bénéficiaires. En revanche, il faut noter que l'instabilité des consignes (évolution des outils de collecte des données, interprétation évolutive du contenu de chaque item...) a d'une part, rendu le message flou et a, d'autre part, décrédibilisé et/ou démobilisé un certain nombre d'acteurs (AGD en premier lieu).</p> <p><i>Bonnes pratiques : On peut noter l'organisation d'ateliers pour les bénéficiaires sur les obligations du FSE (Nord-Pas de Calais), le travail d'accompagnement des entreprises par les OPCA pour monter les dossiers (Midi-Pyrénées) ou encore l'organisation de journées spécifiques d'information et de sensibilisation (Bourgogne).</i></p>
<p>Le déficit de l'attention portée aux indicateurs dans le dialogue avec le bénéficiaire (au moment des demandes de subvention et au moment des bilans) a nécessité pour certains gestionnaires de revenir auprès des bénéficiaires pour des informations complémentaires, repoussant d'autant les délais d'obtention des données complètes et fiables</p>	<p>+++</p>	<p>Cette difficulté a été rencontrée dans quasiment toutes les régions. Cela est en lien à deux autres difficultés précitées : l'absence de consignes claires et l'évolution des outils ainsi que le manque de lien entre le FSE et les politiques de l'emploi et de la formation.</p> <p><i>Bonnes pratiques : L'Auvergne a un projet de communication afin de valoriser les résultats de l'évaluation.</i></p>
<p>Découlant de la difficulté précédente, l'outillage des bénéficiaires pour recueillir les données nécessaires au renseignement des indicateurs n'a pas été systématique et a demandé parfois de revenir sur les dossiers a posteriori.</p>	<p>+++</p>	<p>Cette difficulté a été constatée pour la très grande majorité des autorités de gestion déléguées, y compris celles qui avaient porté une attention aux indicateurs dans le dialogue avec les bénéficiaires.</p> <p><i>Bonnes pratiques : Rhône-Alpes organise la capitalisation et l'échange d'outils entre les différents OI. Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a également mis en place un outil spécifique pour ses opérateurs afin de leur faciliter le traitement des données recueillies pour les mettre en forme de bilans.</i></p>
<p>L'animation de la gestion par les autorités de gestion déléguées auprès de leurs OI, en particulier sur la question de l'évaluation dans le PO 2007-2013, n'est pas organisée de façon homogène ni de façon stable.</p>	<p>++</p>	<p>Quelques autorités de gestion déléguées ont mis en place des réunions régulières et une information en continu sur l'évaluation auprès des OI. Pour les autres, l'information a été plus ponctuelle. Le nombre d'OI peut intervenir dans la fréquence des échanges mais n'est pas à lui seul le facteur explicatif en cas d'absence d'animation.</p> <p><i>Bonnes pratiques : certaines autorités de gestion déléguées organisent fréquemment des réunions d'information et/ou d'échange entre ses OI ainsi que des modes d'échanges bilatéraux favorisant le dialogue de gestion.</i></p>

Types de difficultés	Fréquence de la difficulté	Degré d'importance de la difficulté et bonnes pratiques
<p>Le réseau des praticiens de la saisie des indicateurs n'a pas été mis en œuvre au commencement du programme, entraînant un isolement de certaines structures sur la question de la saisie.</p>	+++	<p>Un nombre réduit d'autorités de gestion déléguées ont pu mettre en place une animation autour de la saisie des indicateurs. <i>Bonnes pratiques : Dans quelques régions (Languedoc-Roussillon ou Poitou-Charentes par exemple), un agent a été désigné en interne en tant que responsable de la saisie des indicateurs, permettant ainsi de relayer les informations en tant que de besoin auprès des OI.</i></p>
<p>La saisie des indicateurs a été souvent dissociée du rôle du service instructeur. L'accessibilité à D1D2 seulement pour les dossiers programmés contribue à cette dissociation. Si cela peut permettre de faire une saisie rapide, les indicateurs sont déconnectés des autres données (financières notamment) et peuvent générer un déficit de cohérence des données saisies.</p>	+++	<p>Très peu d'autorités de gestion déléguées ont réellement intégré la fonction "saisie des indicateurs" dans la chaîne de traitement des dossiers.</p>
<p>L'appropriation et la compréhension des consignes est hétérogène d'une région à une autre, et d'un acteur à un autre. Les équipes internes en charge du FSE dans les OI sont très hétérogènes et n'appréhendent pas les règles de gestion de manière identique.</p>	++	<p>Cette difficulté s'est estompée au fur et à mesure du renseignement des indicateurs pour les campagnes 2007 et 2008, et les gestionnaires semblent aujourd'hui mieux comprendre les consignes. Toutefois, un effort reste nécessaire pour les bénéficiaires. <i>Bonnes pratiques : En Basse-Normandie, l'échange entre OI (et en particulier du Conseil Régional auprès des autres gestionnaires) a permis de mieux intégrer les différentes consignes concernant l'évaluation.</i></p>
<p>Les AGD ont parfois des difficultés en termes de moyens humains disponibles. Le fait que la clôture de la programmation 2000-2006 ait été simultanée à la montée en puissance de la programmation 2007-2013 a capté un certain nombre d'agents. En outre, certains postes dans les cellules sont restés vacants ou ont fait l'objet d'un fort turn-over.</p>	++	<p>Là également, la difficulté liée aux moyens humains semble s'être estompée notamment par le recrutement de nouvelles personnes à la rentrée 2009. Cependant, certaines régions souffrent encore d'un manque de moyens humains.</p>
<p>PRESAGE Web n'a pas été opérationnel dans toutes les régions et dans toutes les structures au même moment, ce qui a pu rendre difficile la saisie.</p>		

Nous pouvons alors schématiser les facteurs de cause à effet de la façon suivante :



Ainsi, nous voyons **la corrélation entre plusieurs facteurs pour analyser à la fois la quantité et la qualité de la saisie des indicateurs mais aussi pour expliquer la capacité des gestionnaires du FSE à suivre et à piloter la programmation à leur niveau.**

La valorisation du FSE dans les organisations, ce dernier étant vécu comme contraignant et complexe, ainsi que l'effet concurrentiel des priorités à gérer par les gestionnaires - entre une priorité de programmer au plus afin d'éviter le dégagement d'office et une priorité d'évaluer pour mieux comprendre ce qui a été réalisé et adapter les programmations suivantes en tant que de besoin - ont un impact direct sur la façon dont est gérée l'évaluation dans les services gestionnaires, tant en termes organisationnels (qui s'en occupe concrètement) qu'en termes de ressources humaines disponibles (taille et modulation des équipes FSE selon les temps du programme).

On note un turn-over important des équipes et la fuite de certaines informations majeures de par le départ de ces personnes (notamment au niveau du pilotage du programme).

En outre, l'absence ou la faiblesse, selon les régions, d'une véritable culture du pilotage par les résultats est aujourd'hui un frein à la mise en place d'une réelle fonction de « monitoring » (suivi et évaluation) au sein des autorités de gestion déléguées et des autres services gestionnaires. En effet, cette fonction, base du pilotage par les résultats, doit permettre une vision en continu du niveau de saisie pour s'assurer de la fiabilité des données à disposition.

Ceci explique en partie la défaillance d'un message clair sur l'importance de l'évaluation et sur son utilité pour chacun des acteurs. Cela influe alors sur la compréhension des consignes et sur la prise en compte des exigences du FSE dans les pratiques (notamment dans l'exercice des bilans).

Cela génère également une carence dans l'animation du programme. Celle-ci reste principalement axée sur la programmation globale (programmation, réalisation, dépenses) et n'aborde que peu la question du « rendre-compte » et de l'ajustement des stratégies en fonction de ce qui a été conduit les années précédentes.

Au final, la collecte des indicateurs est tributaire de la sensibilité des services en charge de la collecte et de l'information.

De la même façon, les organisations internes aux services gestionnaires, et en particulier des autorités de gestion déléguées, n'ont pas toutes intégré la dimension évaluative du programme. La relation avec les organismes intermédiaires d'une part, et avec les bénéficiaires, d'autre part, n'est pas organisée de manière identique selon les cas de figure et n'est que peu formalisée.

Ceci entraîne que la fonction de traitement des bilans et de saisie des indicateurs est parfois très éclatée au sein des services et sans véritable capitalisation des pratiques.

Tout ceci a un effet à la fois sur les délais de traitement des données et sur la qualité des données recueillies (afin d'avoir des données exhaustives et fiables), impactant alors le système de l'évaluation dans son ensemble.

La réussite de l'évaluation est donc conditionnée :

D'une part, par **le niveau d'exigence émis par les services gestionnaires**, auprès de leurs bénéficiaires mais aussi au sein même de leur structure.

A cet égard, on peut noter que le portage fort du sujet de l'évaluation par le Délégué dans les réunions de dialogue de gestion avec les AGD et lors du colloque de Dijon ainsi que la non clôture du RAE 2008 faute de données disponibles ont été des signaux forts qui doivent être répercutés sur l'ensemble de la chaîne.

D'autre part, par **la stabilisation conjointe des consignes et des outils**. Le message sur l'importance de l'évaluation, jusque-là imposé par l'autorité de gestion, doit être approprié par tous les acteurs afin de permettre à la fois une collecte efficace des informations et une utilisation de ces données au service de la gestion et du pilotage du programme à différents niveaux.

2.4 Etat de la saisie des autres informations

Les données suivantes sont issues de Viziaprog FSE (données disponibles au 10 décembre 2009, correspondant à une mise à jour le 16 novembre 2009).

Les données concernent l'ensemble des dossiers en statut programmé sous PRESAGE à la date de mise à jour. En effet, les informations doivent être saisies au moment de l'instruction.

Informations à saisir		Taux de saisie
Les priorités transversales		59,7 %
Les axes d'analyse	Thème	58,5 %
	Dispositif cadre	53,1 %
	Public prioritairement visé	55,9 %
	Impact géographique	49,7 %
	Taux FSE bonifié	41,3 %
Nomenclatures	Dimension territoriale	36,1 %
	Activité économique	36,8 %

On constate que les taux de saisie sont du même ordre de grandeur que pour la saisie des indicateurs quantitatifs.

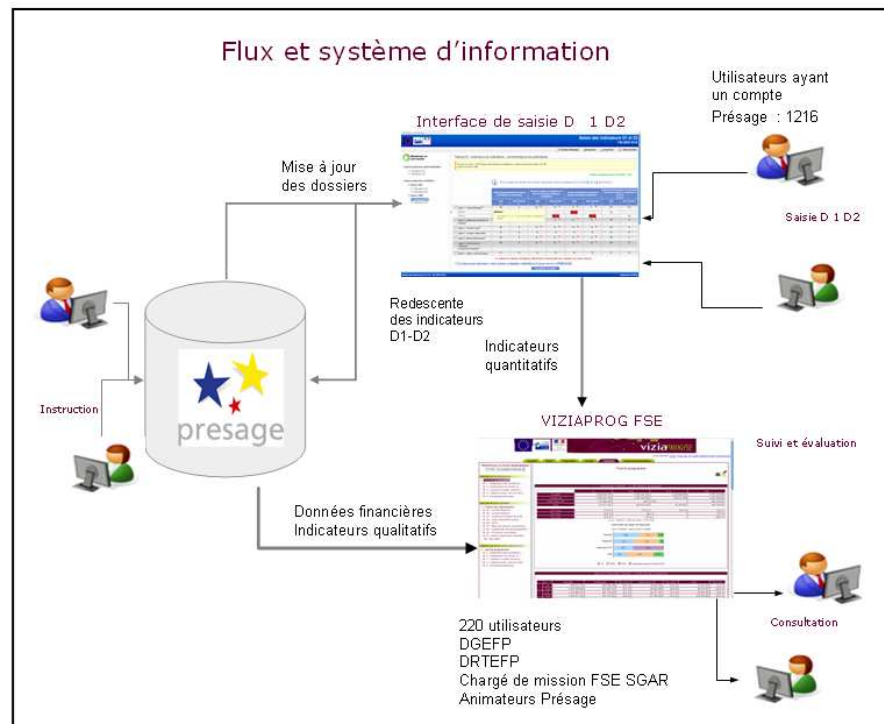
Or, si ce taux est explicable par des raisons techniques et de calendrier pour les indicateurs quantitatifs, il est très **nettement insuffisant** pour les indicateurs qualitatifs. En effet, ces données doivent être saisies au moment de l'instruction et constituent un passage obligé pour tout enregistrement dans PRESAGE.

Si la lourdeur de saisie était un argument recevable pour les saisies des indicateurs « D1 D2 » avant la mise en place de l'interface, aucun obstacle technique ne vient expliquer ce constat.

La valeur du taux de saisie témoigne donc du fait que l'évaluation reste encore secondaire parmi les préoccupations des services instructeurs.

2.5 Un système d'information ambitieux mais fragile

Par la mise en place de tous ces outils, le système d'information est aujourd'hui stabilisé.



Source : Edater

Ce système apparaît à la fois ambitieux et fragile.

Le système est en effet ambitieux dans le sens où la DGEFP a fait le choix d'avoir des données homogénéisées entre tous les bénéficiaires en prenant appui sur les tableaux D1/D2 et de manière exhaustive.

Cette ambition marque une rupture par rapport à 2000-2006, où les informations restaient parcellaires et donc impossibles à agréger.

Le choix d'utiliser des tableaux D1 et D2 communs à l'ensemble des bénéficiaires, pour des actions très différentes les unes des autres était le seul choix possible pour atteindre l'objectif de connaissance exhaustive du nombre de personnes touchées par le FSE, leurs caractéristiques (âge, genre, statut sur le marché de l'emploi, niveau d'instruction, catégorie socioprofessionnelle, autres caractéristiques particulière) et leur devenir au sortir de l'opération cofinancée.

Toute autre éventualité, notamment de greffer le système d'information de collecte de ces informations aux systèmes existants (des Conseils Régionaux, des OPCA, des PLIE, etc) était impossible à mettre en œuvre dans les délais de la programmation compte tenu de la diversité de ces systèmes en place. De plus, elle se serait heurtée au fait que certains gestionnaires n'avaient pas de système de suivi compatible avec les exigences réglementaires.

Il faut préciser que **l'autorité de gestion s'est donné les moyens de cette ambition**, ce qui a aussi largement contribué à l'amélioration du taux de saisie, notamment par un portage politique fort, par une animation des AGD et une intégration des obligations de saisie dans le dialogue de gestion entre l'AG et les AGD, comme par la mise en place de conditions favorables à la saisie (interface de saisie pour pallier l'impossibilité de saisie des indicateurs quantitatifs dans des délais acceptables, guides pour expliciter les attendus...).

Ce système est cependant fragile car soumis à une double difficulté :

- **Une première difficulté « horizontale » de par une compréhension hétérogène des consignes de renseignement des indicateurs** par les bénéficiaires mais aussi par les différents gestionnaires. Ceci s'explique par le fait les contraintes sont différentes selon les types de structures et par le fait que les opérations financées sont très hétérogènes.

A titre d'exemple, les sorties positives du tableau D2 ne sont pas entendues de la même façon selon que le bénéficiaire est une SIAE, un organisme de formation ou une entreprise.

Ainsi, l'item « Autres sorties positives » a souvent servi de « case secours » et renvoie à des situations très diverses selon que l'opération est portée par un Conseil Général pour qui cela va correspondre par exemple à une sortie vers une insertion sociale, ou par une entreprise pour qui cela va correspondre à une montée en compétences non formalisée.

De même, la distinction entre « accès à une formation qualifiante » et « formation certifiée » reste souvent approximative.

Le risque est que derrière une même catégorie, les réalités soient tout à fait différentes, d'une région à une autre, et d'une structure bénéficiaire à une autre. Il est donc impératif, pour une analyse fiable et pertinente des données, que la compréhension des consignes soit homogène dans toutes les régions, et pour l'ensemble des acteurs du programme.

On retrouve cette même difficulté pour les indicateurs qualitatifs, et en particulier concernant la priorité transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Une seconde « difficulté verticale » de par les liens (chaîne des acteurs) pour le recueil des données et le renseignement des indicateurs.**

Le système repose en effet sur une alimentation ascendante des données, les bénéficiaires transmettant leurs données aux services gestionnaires (autorité de gestion déléguée ou organisme intermédiaire selon les cas), les organismes intermédiaires faisant eux-mêmes remonter leurs données à leur autorité de gestion déléguée (données des dossiers portés par l'organisme intermédiaire lui-même et des dossiers portés par d'autres opérateurs) et, enfin, les autorités de gestion déléguées alimentent les données agrégées par l'autorité de gestion.

Il ressort de l'analyse que les autorités de gestion déléguée sont les courroies de transmission du système.

Le risque est que si la transmission des données est interrompue par un des maillons de la chaîne d'information, l'ensemble du système se trouve déstabilisé.

3. Analyse des réalisations et des résultats

L'analyse des réalisations et des résultats de la campagne 2008 se décompose en quatre parties :

- Une partie sur l'analyse des groupes cibles du FSE, c'est-à-dire les publics prioritaires dans les actions cofinancées par le FSE,
- Une partie sur l'analyse des 25 indicateurs de résultats du programme,
- Une partie sur l'analyse thématique, selon quatre thèmes,
- La synthèse de l'évaluation sur la communication.

3.1 Une analyse par groupe cible

Plusieurs publics prioritaires avaient été déterminés au lancement de cette nouvelle période de programmation, correspondant à des besoins particuliers. L'analyse de cette partie se concentre donc ces catégories :

- Les jeunes (moins de 25 ans),
- Les bas niveaux de qualification (niveaux d'instruction V et infra),
- Et les seniors (plus de 45 ans).

Les taux de participation sont calculés et analysés sur les trois premiers axes du PO, dans la mesure où l'axe 4 concentre une forte majorité d'actions destinées aux professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion et non aux publics cibles.

3.1.1 *Les jeunes*

3.1.1.1 *Réalisations*

Le tableau indique la part des jeunes (15-24 ans) dans les trois premiers axes.

Pour chacun des axes, deux calculs ont été effectués :

- Un calcul sur l'ensemble de l'axe, permettant de donner une vue d'ensemble sur le public jeune accueilli
- Un calcul en enlevant les sous-mesures dédiées au public jeune, afin de mesurer la part des jeunes dans les actions concernant l'ensemble des tranches d'âge.

		2007	2008	cumulé
Axe 1	<i>total</i>	28%	31%	30%
	F	35%	25%	27%
	H	27%	35%	32%
Axe 1 (hors apprentissage)	<i>total</i>	11%	13%	12%
	F	9%	12%	12%
	H	11%	13%	12%
Axe 2	<i>total</i>	34%	48%	43%
	F	26%	40%	35%
	H	43%	60%	53%
Axe 2 (hors ML)	<i>total</i>	14%	14%	14%
	F	12%	12%	12%
	H	17%	21%	19%
Axe 3	<i>total</i>	27%	19%	23%
	F	27%	18%	22%
	H	28%	20%	23%
Axe 3 (hors décrochage scolaire)	<i>total</i>	27%	18%	22%
	F	27%	17%	21%
	H	27%	19%	23%
Moyenne globale (sur les 3 axes)	<i>total</i>	30%	35%	33%
	F	27%	31%	30%
	H	33%	39%	37%

3.1.1.2 *Eléments d'analyse*

- **L'axe 1**

Les jeunes sont principalement concernés par la mesure finançant l'apprentissage (mesure 121), de façon différenciée selon les régions. En effet, de nombreux Conseils Régionaux (Bretagne, Picardie par exemple) ont décidé de ne pas financer leur politique d'apprentissage avec du FSE pour des raisons de complexité de gestion du FSE par les CFA.

En dehors de l'apprentissage, on constate que les actions de formation des salariés touchent difficilement les salariés jeunes et en particulier les jeunes de bas niveaux de qualification en emploi (12%).

De même, la mesure dédiée à l'accompagnement à la création d'activité concerne peu les jeunes (13,8%).

- **L'axe 2**

Le poids relativement important des jeunes dans cet axe (43%) est non seulement dû au poids de la sous-mesure de financement des Missions locales (mesure 212) mais aussi à la proportion de jeunes dans les autres sous-mesures de l'axe, et en particulier dans les programmes de formation des Conseils Régionaux.

Les types d'actions financées sont des actions de formation qualifiante, mais aussi de préparation à la qualification (ou pré-qualification). Les principaux prescripteurs de ces actions restent les Missions Locales, ce qui explique la part importante de jeunes.

- **L'axe 3**

Même si la part des jeunes sur cet axe (23%) est inférieure à celle des deux autres axes, on peut considérer que cette part est non négligeable. En effet, la sous-mesure dédiée (322, lutte contre le décrochage scolaire) contribue peu au nombre de participants. Cette part vient, en fait, principalement des participants à l'EPIDE (mesure 311, volet central), des écoles de la deuxième chance (mesure 311, volets régionaux) et, dans une moindre mesure, des jeunes en parcours PLIE et des jeunes bénéficiaires de l'accompagnement de la PJJ (mesure 321).

A l'inverse, les autres mesures de l'axe, en particulier la mesure fléchée pour les SIAE et les formations de contrats aidés (mesure 311, volets régionaux) touchent peu ce public, avec seulement 7% de jeunes.

On constate aussi que les actions financées par le FSE dans le cadre des PDI intègrent peu les jeunes, témoignant du ciblage du public habituel des PDI, sans élargissement particulier aux ayant-droit ou aux jeunes dans une logique de « prévention » du RMI (et RSA).

Le public jeune n'est donc pas celui qui est le plus touché par le FSE, de manière générale.

3.1.2 Les bas niveaux de qualification

3.1.2.1 Part des publics de bas niveaux de qualification par axe

		2007	2008	cumulé
Axe 1	<i>total</i>	54%	52%	52%
	F	60%	50%	52%
	H	53%	53%	53%
Axe 2	<i>total</i>	74%	85%	81%
	F	73%	84%	80%
	H	76%	87%	82%
Axe 3	<i>total</i>	79%	77%	78%
	F	77%	76%	77%
	H	80%	77%	79%
Moyenne globale (sur les 3 axes)	<i>total</i>	72%	75%	74%
	F	73%	76%	75%
	H	72%	75%	74%

3.1.2.2 *Éléments d'analyse*

- **L'axe 1**

Le niveau de qualification est un des critères de priorité des publics du PO, et notamment de l'axe 1. On constate que le premier axe touche les publics de bas niveau de qualification dans une proportion à peine supérieure à la moyenne (52%).

Ce sont principalement les participants de la mesure d'apprentissage et d'alternance qui font remonter cette proportion (76,6%).

Les actions de formation de salariés sur les plans de formation (mesure 123) concernent les bas niveaux de qualification dans une proportion proche de la moyenne de l'axe (51%). On constate une forte disparité entre les régions (la proportion est supérieure à 90% pour l'Auvergne et le Limousin par exemple).

Les actions de soutien à la création d'activité intègrent autour de 39% des bas niveaux de qualification. Là encore, on constate que cette part varie fortement entre les régions : Poitou-Charentes est à 61%, Languedoc-Roussillon ou l'Auvergne étant à moins de 30%.

- **L'axe 2**

La part des bas niveaux de qualification dans l'axe 2 est élevée, reflétant une concentration des moyens sur deux mesures ciblant les bas niveaux de qualification et sur la mesure d'intégration professionnelle des migrants.

En premier lieu, les financements des Missions Locales sont prioritairement dédiés aux jeunes de niveau V et infra.

Par ailleurs, les profils des participants aux actions de formation du Conseil Régional (cf. analyse des résultats) sont en corrélation avec le type de formations cofinancées : formation qualifiante de niveau V et formations préparatoires à la qualification.

Dernier point, tous les participants aux actions de la mesure 223 d'intégration professionnelle des migrants sont indiqués comme étant de niveau VI.

Dans une moindre mesure, on retrouve des bas niveaux de qualification dans les actions menées par Pôle Emploi (environ 53%). Si l'éligibilité se base sur la non-indemnisation des demandeurs d'emploi et non sur le niveau de qualification, on constate une corrélation entre les deux caractéristiques.

- **L'axe 3**

La part importante des publics de bas niveau de qualification est à mettre en lien direct avec le ciblage des publics défavorisés sur cet axe : SIAE, formations des contrats aidés, EPIDE, parcours dans le cadre de PLIE, actions inscrites dans un PDI. Au total, ce sont presque 80% des publics qui ont un niveau V, V bis ou VI. Toutefois, les PLIE soulignent qu'ils voient arriver parmi leur public traditionnel des jeunes diplômés.

Le maillage du territoire par les opérateurs locaux est une des conditions pour intégrer ces publics peu mobiles dans des actions d'insertion.

3.1.3 Les seniors

La catégorie des « seniors » s'entend dans le PO FSE pour les personnes de plus de 45 ans.

3.1.3.1 Réalisations

		2007	2008	cumulé
Axe 1	<i>total</i>	24%	22%	22%
	F	22%	23%	23%
	H	24%	21%	22%
Axe 1 (hors 122)	<i>total</i>	24%	22%	22%
	F	22%	23%	23%
	H	24%	21%	22%
Axe 2	<i>total</i>	37%	15%	24%
	F	45%	19%	28%
	H	27%	10%	17%
Axe 3	<i>total</i>	18%	22%	20%
	F	18%	22%	21%
	H	18%	22%	20%
Moyenne globale (sur les 3 axes)	<i>total</i>	28%	19%	22%
	F	34%	20%	25%
	H	23%	17%	20%

3.1.3.2 Eléments d'analyse

- **L'axe 1**

Les seniors font partie des publics prioritaires des actions de formation. On constate que les actions financées dans le 1^{er} axe touchent ce public à hauteur de 22%. Cette proportion est peu influencée par la mesure 122 dédiée aux stratégies de vieillissement actif (**6 dossiers d'assistance aux personnes seulement sur 2007 et 2008**).

Plus globalement, la mise en œuvre de cette mesure s'avère problématique dans toutes les régions, y compris dans les régions où la population active est vieillissante et pour lesquelles on aurait pu penser qu'il y aurait davantage d'actions.

On constate toutefois une forte proportion sur les actions relevant de la politique contractuelle (40%), alors que dans les plans de formation, la proportion est de 25%. De même, la création d'activité intègre 27% de plus de 45 ans.

- **L'axe 2**

La part relativement élevée des seniors au sein de l'axe 2 doit être analysée selon les mesures. En effet, la part des seniors est limitée pour les mesures de formation des Conseils Régionaux (cf. partie analyse des résultats), alors qu'elle est élevée pour l'intégration professionnelle des migrants (autour de 55%) et, dans une moindre mesure, pour les actions mises en œuvre par Pôle Emploi (33%).

- **L'axe 3**

La part des seniors sur cet axe atteint 20%. Elle est supérieure pour les PLIE et pour les actions du PDI (24%). Les PLIE et les Conseils Généraux indiquent en effet que cette tendance au vieillissement des participants se poursuit depuis quelques années.

3.2 Analyse des résultats

Le système d'information étant organisé autour d'indicateurs pour les trois premiers axes du programme, nous allons analyser axe par axe ces résultats.

Il faut ajouter que cette analyse sera abordée avec précaution puisque pour certains indicateurs, le taux de saisie reste encore partiel. Plus le taux de saisie est bas, plus la sensibilité à la saisie à venir est forte.

3.2.1 Axe 1

indicateurs			2007	2008	cumulé	cible	taux de saisie
1	Réaliser au moins 20 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires	<i>total</i>	18	89	53/an	20/an	-
2	Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi	<i>total</i>	43.0%	39.6%	39.9%	35.0%	48%
		F	33.9%	36.9%	36.7%	35.0%	
		H	46.2%	41.6%	42.0%	35.0%	
3	Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification, dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi	<i>total</i>	58.3%	15.7%	18.5%	80.0%	48%
		F	51.6%	9.4%	11.2%	80.0%	
		H	60.7%	20.2%	23.4%	80.0%	
4	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement	<i>total</i>	ND	ND	ND	60.0%	0%
		F	ND	ND	ND	60.0%	
		H	ND	ND	ND	60.0%	
5	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 22%	<i>total</i>	11.1%	6.1%	7.8%	22.0%	21%
		F	8.9%	5.0%	6.2%	22.0%	
		H	11.9%	6.6%	8.4%	22.0%	
6	Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage	<i>total</i>	0.4%	0.3%	0.3%	ND %	21%
		F	0.0%	0.1%	0.1%	ND %	
		H	0.6%	0.3%	0.4%	ND %	
7	Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise à enveloppe financière constante	<i>total</i>	147	448	297/an	370/an	-
8	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	<i>total</i>	ND	ND	ND	64.0%	-
		F	ND	ND	ND	64.0%	
		H	ND	ND	ND	64.0%	
9	Porter la part des créatrices accompagnées à 38%.	<i>total</i>	37.6%	41.9%	40.2%	38.0%	48,1%
10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante	<i>total</i>	2057	3327	2692/an	935/an	33,3%

- Indicateur n°1 : Réaliser au moins 20 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires

Cet indicateur ne pâtit pas de la qualité de la saisie, car il mesure le nombre de projets programmés par année.

On constate que le nombre de projets a fortement augmenté en 2008, à la fois en raison de la mise en route tardive de l'ensemble de la programmation en 2007 et du contexte de crise sur la fin 2008 qui favorise et rend nécessaire la mise en place d'actions d'anticipation et de gestion des restructurations. Cependant, la concurrence des crédits sur ce point s'effectue à la défaveur du FSE, vécu comme trop complexe et contraignant par rapport aux autres fonds disponibles tant pour les entreprises que pour les territoires.

- Indicateur n°2 : Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi

La part des seniors dans les politiques contractuelles (EDEC, GPEC) est au-dessus de l'objectif, mais davantage par constat a posteriori que par la mise en place d'actions spécifiques. On peut noter en particulier, la part des seniors parmi les participants masculins est particulièrement élevée.

- Indicateur n°3 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification, dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi

La part des bas niveaux de qualification dans les politiques contractuelles (EDEC, GPEC) est très en-deçà de l'objectif visé. La tendance s'accroît en 2008. La part des bas niveaux de qualification est notamment faible parmi les femmes qui bénéficient d'actions du FSE.

Notons cependant que ces résultats doivent être relativisés par le fait que les entreprises sont plus familières des CSP que du niveau d'instruction. Ainsi, cette valeur peu élevée peut s'expliquer par :

- Des erreurs de collecte d'information,
- Un défaut de ciblage des bas niveaux de qualification qui est tempéré par les CSP touchés par les actions de formation.

- Indicateur n°4 : Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement

L'indicateur n°4 n'est pas calculé. En effet, sur les six dossiers programmés entre 2007 et 2008, seulement un dossier a fait l'objet d'une saisie des caractéristiques des participants des actions de reclassement et aucune donnée n'a été saisie sur leur devenir.

- Indicateur n°5 : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 22

Le taux de rupture est particulièrement faible pour les apprentis. Cet indicateur mesure le taux de rupture du jeune pendant la période de l'opération cofinancée par le FSE.

Compte tenu du fait que la plupart des Conseils Régionaux financent des démarches de qualité des CFA, les participants sont les apprentis : leur devenir correspond à leur scolarisation au sein des établissements. Ainsi, la tendance qui se dessine est un taux de rupture bas.

- Indicateur n°6 : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage

L'interprétation de cet indicateur est à faire avec prudence, dans la mesure où il peut subsister des défauts de saisie sur les caractéristiques concernant les personnes handicapées. Toutefois, cette valeur correspond à une tendance de fond, mettant en avant la difficulté pour les jeunes handicapés à s'insérer professionnellement, et en particulier à signer un contrat d'apprentissage.

A titre d'exemple, le Conseil Régional du Limousin a mis en place des actions spécifiques concernant les jeunes personnes handicapées dans l'apprentissage. Le Conseil régional de Poitou-Charentes également, avec la spécialisation de certains CFA dans l'accueil de ce public.

- Indicateur n°7 : Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise à enveloppe financière constante

Le calcul de la valeur cible de cet indicateur reste à finaliser, dans la mesure où le terme enveloppe constante nécessite de connaître les financements FSE dédiés à la création d'activité sur la période 2000-2006.

- Indicateur n°8 : Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement

Cet indicateur sera calculé en 2011. La plupart des bénéficiaires disposent d'un système de suivi à 3 ans des créations accompagnées.

- Indicateur n°9 : Porter la part des créatrices accompagnées à 38%.

La part des femmes parmi les candidats créateurs dépasse l'objectif fixé. Certaines actions spécifiques ont permis de cibler particulièrement ce public (notamment le financement d'actions dans le cadre de l'aide à la reprise d'activité des femmes (ARAF).

- Indicateur n°10 : Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante

Le nombre de participants aux actions de développement de la VAE dépasse lui aussi les objectifs fixés.

Les actions financées sont diverses. Ainsi, les participants peuvent avoir bénéficié d'une simple information, d'un conseil ou encore d'un accompagnement personnalisé.

3.2.2 Axe 2

indicateurs		2007	2008	cumulé	cible	taux de saisie
11	Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription	total	ND	ND	63,4%	56,0%
		F	ND	ND	64,2%	56,0%
		H	ND	ND	62,2%	56,0%
12	Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé	total	29,4%	45,2%	40,6%	30,0%
		F	32,7%	46,2%	43,0%	30,0%
		H	27,4%	44,3%	38,5%	30,0%
13	Porter à 23% le taux d'accès à la formation pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé	total	8,1%	14,4%	12,6%	23,0%
		F	9,5%	19,0%	16,8%	23,0%
		H	7,3%	10,0%	9,1%	23,0%
14	Porter à 28% la part des jeunes en ZUS de niveau V et infra, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	total	11,1%	18,7%	16,9%	28,0%
		F	7,1%	17,1%	14,7%	28,0%
		H	14,5%	20,1%	18,7%	28,0%
15	Porter à 15% la part des 45 et plus ans à des actions de formation	total	10,2%	12,5%	11,9%	15,0%
		F	11,5%	14,0%	13,3%	15,0%
		H	8,0%	10,7%	10,2%	15,0%
16	Améliorer l'accès des publics de bas niveau de qualification à la formation	total	82,5%	64,2%	68,5%	76,0%
		F	81,0%	65,0%	69,3%	76,0%
		H	85,0%	63,2%	67,5%	76,0%

- Indicateur n°11 : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription

Cet indicateur est calculé à partir du fichier historique de Pôle Emploi. Il ne dépend donc pas du taux de saisie.

On note une valeur supérieure à l'objectif (63,4% pour une valeur cible de 56%). Il faut cependant nuancer ce constat, car Seulement une partie d'entre elles ont retrouvé un emploi. L'enquête sur les sortants apporte un éclairage complémentaire : en mars 2009, 43,0 % des sortants ont repris un emploi et 9,8 % sont entrés en formation.

- Indicateur n°12 : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé

Le taux de saisie permettant le calcul de cet indicateur est de 35,5%. On constate que le taux d'insertion dans un emploi (quelle que soit la durée) est supérieur à l'objectif, en

¹⁵ Le taux de saisie est différent entre les indicateurs 12,13 d'un côté et 14 de l'autre alors que ce sont les mêmes actions. Cependant ; les mesures 12 et 13 se basent sur la saisie des sorties, alors que le 14 se basent sur la saisie des caractéristiques des participants.

particulier pour les jeunes femmes. Toutefois, la majorité des emplois sont des emplois temporaires. Le taux d'accès à un emploi durable n'est que d'environ 16%.

- Indicateur n°13 : Porter à 23% le taux d'accès à la formation pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé

On constate que l'accès à la formation est nettement en dessous de l'objectif visé.

Cependant, une approche incluant les sorties pour emploi et celles pour formation montrent que l'objectif de 53% (30% pour le taux d'emploi, 23% pour l'accès à la formation) est atteint en cumul (53,2%, 40,6% pour l'accès à l'emploi et 12,6% pour l'accès à la formation).

L'année 2008 en ce qui concerne les actions du FSE peut être considérée comme favorable à l'emploi des jeunes.

- Indicateur n°14 : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS de niveau V et infra, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé

La valeur de cet indicateur est peu significative, dans la mesure où le taux de saisie est inférieur à 50% : selon que les dossiers saisis correspondent à des Missions Locales de territoires avec des ZUS ou pas, il peut être minoré ou au contraire majoré.

- Indicateur n°15 : Porter à 15% la part des 45 et plus ans à des actions de formation

La part des seniors dans les actions de formation des Conseils Régionaux est légèrement inférieure à l'objectif en 2008 mais en progression par rapport à 2007. Cependant, le taux de saisie est faible.

A part un Conseil Régional qui équilibre ses actions financées par le FSE entre les formations ciblées sur les bas niveaux de qualification d'une part et sur les formations de niveau IV dans lesquelles la part des seniors est plus élevée, les autres Conseils Régionaux ne mènent pas d'actions particulières vers les seniors : la part des seniors dans les formations dépend ainsi des prescripteurs. Or, plusieurs Conseils Régionaux ont signalé des difficultés sur la prescription de formation pour les seniors par Pôle Emploi.

- Indicateur n°16 : Améliorer l'accès des publics de bas niveau de qualification à la formation

Le choix des formations financées par le FSE des Conseils Régionaux est le levier d'action direct sur le profil des participants. En effet, en choisissant de financer majoritairement des actions de niveau V et des actions préparatoires à la qualification, on cible les publics de niveau V et infra. On retrouve un taux des publics de bas niveaux de qualification de presque 70%.

Il est cependant à noter que, même pour des formations de niveau V, on peut retrouver des participants ayant un bac, voire un diplôme universitaire, et rencontrant des difficultés à s'insérer professionnellement.

3.2.3 Axe 3

indicateurs		2007	2008	cumulé	cible	taux de saisie	
17	Porter à 38% la part de participants accédant à une insertion professionnelle (emploi ou formation) à l'issue d'un accompagnement social renforcé	total	50.6%	45.5%	47.6%	38.0%	20,9% ¹⁶
		F	50.0%	49.3%	49.4%	38.0%	
		H	50.6%	40.7%	46.6%	38.0%	
18	Porter à 57% le taux de certification à l'issue de la formation des personnes handicapées, mise en œuvre par l'AFPA	total	0.0%	0.0%	0.0%	57.0%	-
		F	0.0%	0.0%	0.0%	57.0%	
		H	0.0%	0.0%	0.0%	57.0%	
19	Porter à 80% le taux d'insertion des volontaires qui ont terminé leur contrat, en fin de contrat	total	ND	75%	75%	80.0%	-
		F				80.0%	
		H				80.0%	
20	limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.a.d les 12 premiers mois	total	ND	51%	51%	30.0%	-
		F				30.0%	
		H				30.0%	
21	Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	total	33.1%	19.2%	23.4%	30.0%	20,9%
		F	40.0%	16.7%	19.8%	30.0%	
		H	31.7%	21.6%	25.7%	30.0%	
22	Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE	total	42.8%	41.7%	42.1%	42.0%	61,5%
		F	42.4%	44.0%	43.5%	42.0%	
		H	43.1%	38.9%	40.6%	42.0%	
23	Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE	total	4.2%	5.0%	4.7%	8.0%	31,2%
		F	4.2%	5.5%	5.0%	8.0%	
		H	4.2%	4.5%	4.4%	8.0%	
24	Porter à 24% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI	total	85.7%	52.2%	63.6%	24.0%	31,2%
		F	88.9%	50.6%	62.8%	24.0%	
		H	83.7%	53.5%	64.2%	24.0%	
25	Porter à 85% le taux de retour en formation à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire	total	0.0%	25.5%	9.9%	85.0%	18,0%
		F	0.0%	23.6%	8.3%	85.0%	
		H	0.0%	27.0%	11.5%	85.0%	

- Indicateur n°17 : Porter à 38% la part de participants accédant à une insertion professionnelle (emploi ou formation) à l'issue d'un accompagnement social renforcé

¹⁶ Le taux de saisie est calculé à l'échelle d'une sous mesure : il est le même pour l'indicateur n°17 et pour l'indicateur n°21 car ces deux indicateurs correspondent à des actions de la sous mesure 3.1.1, même si les types d'actions sont différents.

L'accompagnement social renforcé est ici assimilé à l'ASI, conformément au mode de calcul défini par l'autorité de gestion. On constate une valeur atteinte supérieure à l'objectif initial.

Compte tenu de la disparition de l'ASI, cet indicateur pourrait être revu.

Indicateur n°18 : Porter à 57% le taux de certification à l'issue de la formation des personnes handicapées, mise en œuvre par l'AFPA

Cet indicateur a été modifié par rapport à l'origine, en tenant en compte du ciblage des actions financées.

Cet indicateur n'est actuellement pas calculé, faute de transmission des bilans entraînant un défaut de saisie des informations nécessaires.

- Indicateur n°19 : Porter à 80% le taux d'insertion des volontaires qui ont terminé leur contrat, en fin de contrat

Cet indicateur concerne l'EPIDE.

Parmi les jeunes qui vont au bout des 12 premiers mois et qui achèvent leur contrat, 75% connaissent une sortie qualifiée positive.

En particulier, 52% du total des sorties sont sur des solutions durables. Ce taux est proche de l'objectif fixé. Il faut cependant préciser que 30% des jeunes poursuivent leur parcours au sein de l'EPIDE après le premier contrat de 12 mois.

- Indicateur n°20 : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.a.d les 12 premiers mois

Cet indicateur concerne l'EPIDE.

On constate que le taux d'abandon est nettement supérieur à l'objectif : ce sont au final plus d'un jeune sur deux qui abandonne avant d'arriver au terme de son parcours. Notons cependant que près de 40% du total des abandons ont lieu avant la fin de période d'essai de 2 mois.

- Indicateur n°21 : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion

Après une valeur significativement supérieure à l'objectif en 2007, le taux d'accès à l'emploi durable chute à 19,2% en 2008, pour atteindre 23,4% en cumulé sur deux ans.

Ce taux est inférieur à la valeur cible.

- Indicateur n°22 : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE

Le taux de sortie positive pour emploi est de 42,1%, légèrement supérieur à la valeur cible. Il est attendu que, pour 2009, on assiste à une diminution du taux de sortie positive mais aussi à une diminution du nombre de sorties par rapport aux nombres de participants PLIE, et donc à un rallongement de la durée moyenne de parcours.

- Indicateur n°23 : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE

Le taux d'accès à une solution qualifiante est inférieur à la valeur cible. Cela rend compte de la difficulté d'accès aux formations pour les publics en difficulté d'insertion. Il faut noter que la plupart des PLIE ne sont pas prescripteurs des formations du Conseil Régional.

- Indicateur n°24 : Porter à 24% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI

Si les indicateurs précédents mesurant l'efficacité des dispositifs se rapportent à des actions relativement homogènes, l'indicateur relatif au PDI est difficile à analyser, et ce à plusieurs titres. En effet, la valeur cible et le mode de calcul correspondaient à un objectif de concentration des actions du PDI sur des actions en amont du parcours. Ainsi, le mode de calcul prend en compte les « autres types de sortie positive », avec le postulat qu'une suite de parcours est une issue positive pour des personnes éloignées de l'emploi.

On constate que les financements FSE des PDI ont tendance à se polariser : on a d'un côté des actions pour les publics éloignés de l'emploi (chantiers d'insertion par exemple) et de l'autre des actions ciblées sur l'accès à l'emploi (exemple : financement de postes de conseillers Pôle Emploi). Ainsi, la valeur de 63,6% traduit en fait des réalités très différentes.

- Indicateur n°25 : Porter à 85% le taux de retour en formation à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire

Le calcul de cet indicateur ne prend en compte que les actions de rescolarisation, c'est-à-dire qu'il ne prend pas en compte les actions de prévention du décrochage scolaire. Ainsi, après une action de rescolarisation les sorties les plus fréquentes sont « retour en formation scolaire », « accès à une formation qualifiante » et « sorties non positives »

Pour les actions de prévention la grande majorité des sorties est qualifiée d'autre type de sorties positives, car il s'agit de poursuite de la scolarisation

On constate que la confusion n'a pas été évitée entre action de rescolarisation et prévention de déscolarisation, puisque ce sont près de 70% des participants dont la sortie est « autres types de sorties positives », ce qui traduit une part importante d'action de prévention dans le calcul.

3.3 Analyse thématique

Nous avons choisi une analyse thématique complémentaire selon trois angles : les mutations économiques, la formation tout au long de la vie et la création d'activité. Un regard est également porté sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces thèmes ont été choisis en lien avec la crise socioéconomique et en cohérence avec le colloque organisé à Dijon début décembre 2009.

3.3.1 Les mutations économiques

Les actions financées par le FSE et menées sur ce thème se concentrent sur la mesure 11.

Le tableau indique l'état de programmation depuis le début de programmation et jusqu'au 16 novembre 2009.

	Nombre d'actions	dont actions d'assistance aux personnes
<i>Anticipation et prévention des mutations économiques</i>	144	77
<i>Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines</i>	135	71
<i>Reclassement</i>	12	10

3.3.1.1 *La prédominance des actions de prévention et d'anticipation*

Les actions financées s'inscrivent principalement dans les sous-mesures 111 et 112. En effet, très peu de régions ont financé des actions de reclassement avec du FSE.

- Au niveau territorial

Ces actions peuvent consister à la mise en place d'études ou de dispositifs permanents (de type observatoire) afin d'améliorer la connaissance des évolutions des emplois et des compétences sur les territoires. A titre d'illustration, nous pouvons citer le projet d'aide à la mise en place d'un GIP Corse Compétences, avec la création d'un observatoire sur les mutations économiques en Corse/FSE.

- Au niveau sectoriel ou de filières

Les actions financées permettent une approche collective par secteur d'activité. Il peut s'agir d'études pour améliorer la connaissance des dynamiques en matière de besoins en compétences. A cet égard, on peut citer la conduite d'une étude statistique sur l'emploi et la formation dans le secteur du bâtiment mené en Franche-Comté par la CAPEB. Ces actions peuvent aussi être des EDEC collectifs, comme par exemple en Aquitaine. Nous notons que peu d'actions identifiées en lien avec le développement durable.

- Au niveau des entreprises

Des démarches de type GPEC s'inscrivent dans cette logique de prévention et d'anticipation au niveau des entreprises. Il peut s'agir de l'appui au chef d'entreprise (appui externe pour formaliser la GPEC, formation au management de transition) ou du financement d'actions s'inscrivant dans le plan d'actions définis dans le cadre de la GPEC. D'autres actions plus particulières ont pour objet de prendre appui sur la réduction d'activité (cas de chômage partiel) pour mettre en place des actions de formation.

3.3.1.2 *Une lenteur à la mise en route des actions « curatives »*

Peu d'actions de reclassement ont été mises en œuvre en 2007 et 2008 : 6 au total sur 2007 et 2008. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- La demande est couverte par les autres sources de financements.
- Un effet de décalage dans le temps nécessaire pour définir et mettre en place une action visant à corriger les effets de la crise.

Le FSE a cependant permis de financer sur 2009 des actions à visée structurante. Ainsi, par exemple, en Poitou-Charentes, le FSE finance le secrétariat technique de la charte « engagement face à la crise » assuré par la COPIRE. Celui-ci a pour objectif de

proposer une réponse adaptée à toute entreprise en difficulté qui sollicite un des partenaires (OPCA, services de l'Etat, Conseil Régional...).

3.3.1.3 Un élargissement du FSE aux grandes entreprises au cas par cas

Dans le contexte de crise, il a été demandé et mis en place dans plusieurs régions un élargissement de l'éligibilité de la mesure 11 du PO FSE aux grandes entreprises (plus de 250 salariés) en vue d'une plus grande réactivité et efficacité de la réponse apportée à la crise. Cette démarche a été engagée lorsque les difficultés rencontrées par une grande entreprise en position de donneur d'ordre pouvaient fragiliser l'ensemble de la filière ou du bassin d'emploi.

3.3.1.4 Un afflux d'autres sources de financement depuis le 2^e semestre 2008

Des fonds publics et des partenaires sociaux sont mis en œuvre en réponse au contexte de crise. Ces derniers, abondants et facilement accessibles, ont pu se substituer au FSE, dont les modalités d'accès et de gestion sont perçues comme plus complexes et moins claires. On constate ainsi un positionnement par défaut du FSE, dont la pertinence est à nuancer :

- Cette mobilisation présente une valeur ajoutée réelle, car le FSE intervient sur des types d'actions pour lesquels les autres financements sont difficilement mobilisables...
- Cette logique de « niche » freine la visée structurante du PO FSE et la visibilité de son intervention.

3.3.1.5 Mise en perspective

Une appréciation basée sur des réalisations

Pour l'instant, il n'est possible d'évaluer que la pertinence et la cohérence des actions mises en œuvre. En effet, les effets sur les entreprises et territoires bénéficiaires se mesureront sur le moyen terme.

Une forte attention devra être portée sur l'articulation du volet central (subvention globale du FUP, subvention globale des deux OPCA interprofessionnels AGEFOS PME et OPCALIA) avec la mise en œuvre des volets régionaux :

- En matière de gestion pour éviter les financements FSE croisés.
Ce risque est aujourd'hui relativement faible.
- En matière de cohérence de la mise en œuvre du FSE sur le territoire.
En effet, sur un bassin en difficulté, la mise en œuvre du Contrat de transition professionnelle (CTP) et de la Convention de reclassement personnalisée (CRP) doit prendre appui sur les actions déjà en place.

Une montée en puissance des actions de reclassement

Après un démarrage tardif de la mesure de reclassement, des opérations « curatives » vont se mettre en place (Bourgogne, PACA...) au titre des actions de reclassement sur des financements FSE sur la période 2010.

Cela correspond à une forte demande qui risque de s'inscrire sur au moins deux ans, les effets de la crise se diffusant avec un décalage temporel pour certains secteurs d'activité.

3.3.2 La formation tout au long de la vie

L'enjeu de développement de la formation tout au long de la vie traverse le programme opérationnel. On y retrouve principalement :

- La formation des salariés, que ce soit par le financement de plan de formation, de la politique contractuelle,
- L'apprentissage et l'alternance,
- La formation des contrats aidés
- La validation des acquis de l'expérience,
- La formation des demandeurs d'emploi

Le tableau ci-dessous se lit en ligne : il indique la répartition par tranche d'âge et par genre des participants aux différents types d'actions financées par le FSE. Il n'est actuellement pas possible d'isoler les actions de formation de contrats aidés au sein de la mesure 311.

		Moins de 25 ans	25-44 ans	Plus de 45 ans	bas niveaux de qualification	Femmes
Salariés	Politique contractuelle (112)	2.6%	56.7%	40.7%	19.2%	39.4%
	Apprentissage - alternance (121)	97.6%	2.1%	0.3%	76.6%	29.7%
	Plan de formation (123)	13.8%	60.6%	25.5%	51.0%	54.3%
	VAE (124)	2.7%	66.7%	30.6%	63.5%	68.7%
Demandeurs d'emploi	Formation des DE (221)	43.8%	44.4%	11.8%	68.7%	57.0%

3.3.2.1 Eléments d'analyse

3.3.2.1.1 L'accent mis sur le financement d'actions de formation pour les salariés

Les choix effectués au moment de l'élaboration du PO FSE ont été de donner la priorité au financement d'actions de formation pour promouvoir la formation tout au long de la vie. Ainsi, peu d'actions de conseil et d'orientation ont été fléchées pour les salariés. On peut mentionner les actions de développement de la VAE et dans une moindre mesure les actions de reclassement.

3.3.2.1.2 Une capacité à intégrer des bas niveaux de qualification

C'est par le ciblage des actions cofinancées sur les bas niveaux de formation que les gestionnaires peuvent avoir un levier d'action sur cette catégorie de public.

Ce lien direct n'est pas toujours facile à mettre en œuvre dans la mesure où les PME et a fortiori les TPE présentent des plans de formation globaux, pour lesquels la part des publics de bas niveaux de qualification dépend de la structure de l'entreprise. Ainsi, un équilibre est à trouver entre la construction d'un plan de formation cohérent, construit pour l'ensemble des salariés, et la définition d'actions spécifiques pour les publics de bas niveau de qualification.

En revanche, le choix des formations financées dans le cadre du programme de formation des Conseils régionaux a un impact direct sur les profils. Ainsi, la forte majorité de formation de niveau V ou de préparation à la qualification attire des publics de niveau V, même si sur certains territoires, la part des publics de niveau IV (souvent bas général) est significative.

Outre les mesures dédiées à la formation, ces publics ont accès à la formation dans le cadre de parcours d'insertion (par les PLIE ou par les actions du PDI) : les taux d'accès à la formation sont limités, mais l'opportunité d'accéder à une formation est réelle.

Les publics de niveau VI peuvent se retrouver dans les actions de lutte contre les exclusions de l'axe 3 (exemple de la Franche-Comté).

Les APP contribuent aussi à la formation tout au long de la vie, qui n'entre pas dans une logique de prescription. Ce système « ouvert » permet de capter des publics non nécessairement couverts par les autres opérateurs de la formation.

3.3.2.1.3 La participation des seniors : un taux plus constaté que provoqué

L'enjeu de la formation comme levier de maintien dans l'emploi des seniors est présent dans le PO FSE, mais on constate une grande difficulté pour les gestionnaires à avoir une prise sur la participation des seniors.

Contrairement aux publics de bas niveaux de qualification, le choix des formations ne permet pas d'influer sur la part des seniors dans les actions de formation.

Les contrats aidés peuvent constituer des passerelles intéressantes pour les seniors en difficulté d'insertion, sous réserve d'une bonne couverture territoriale en raison du manque de mobilité récurrent sur les territoires ruraux par exemple.

Cependant, la formation au cours du contrat est difficile à mettre en œuvre.

On peut noter certaines initiatives prenant en compte cette problématique sous des angles différents :

- Le MEDEF Franche-Comté mobilise du FSE pour financer des projets visant à organiser la transmission de savoirs des seniors vers les jeunes et l'accès des seniors à la formation.

- OPCALIA et le FONGECIF Provence Alpes Côte d'Azur accompagnent des entreprises sur les problématiques seniors sur les dimensions emploi et formation avec un portail internet,
- Des actions concernent aussi les demandeurs d'emploi senior. Ainsi, l'AFPA a mis en place des actions pour l'appui à la définition d'un projet professionnel, en articulation avec de la formation.

3.3.2.1.4 Une hétérogénéité du recours au FSE pour la VAE

L'objectif affiché dans les régions qui mobilisent du FSE est de regrouper les acteurs régionaux en matière de VAE, même si la mise en œuvre implique plus particulièrement un acteur.

L'appui au développement de la VAE se décline selon deux axes de financement :

- Un axe sur l'information/sensibilisation, effectuée dans le cadre de partenariats larges (avec l'ensemble des ministères certificateurs, les OPCA).
- Un axe de prestations personnalisées, soit pour l'orientation vers le bon diplôme/titre, soit pour l'accompagnement jusqu'au passage devant le jury.

Certaines régions ciblent certains publics, comme par exemple la Corse avec des actions spécifiques vers les TPE (sensibilisation/information et accompagnement) et vers les publics handicapés et détenus. En Limousin, la VAE est financée dans le cadre de la mesure sur les plans de formation des entreprises. Ces plans de formation peuvent également contribuer à lutter contre l'illettrisme.

Au final, les actions de développement de la VAE touchent majoritairement des salariés (60% des participants).

3.3.3 La création d'activité

3.3.3.1 Une multiplicité de bénéficiaires

On constate une multiplicité des bénéficiaires de la mesure 131 selon les régions : structures en charge de la formation des agriculteurs dans le cadre de leur installations, réseau des consulaires, réseau des boutiques de gestion, Plateformes d'initiative locale...

Cette multiplicité pose la question de la professionnalisation des acteurs, soutenue par le FSE. Il est difficile de s'assurer d'un faisceau convergent de financements (financement de l'accompagnement, professionnalisation des acteurs de l'accompagnement) lorsque les réseaux financés sont si hétérogènes d'une région à l'autre.

3.3.3.2 Une diversité de types d'actions financées

Cette multiplicité de bénéficiaires se combine avec un panel large des actions financées. Le financement FSE intervient pour des formations dans le cadre de créations (par

exemple pour les candidats à l'installation d'une exploitation agricole), pour des actions en amont de la création ou en post-crétation.

Cette diversité se traduit par des taux de création (nombre de créations d'activité à l'issue de l'action financée rapporté au nombre total d'accompagnement achevé) qui varie d'environ 20% à 100% selon les régions.

A noter que la Picardie finance la création d'activité par les fonds structurels uniquement sur le Programme Opérationnel régional FEDER.

3.3.3.3 *Un repositionnement suite à la mise en place de NACRE*

Depuis la mise en œuvre de NACRE - Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise, les financements FSE doivent trouver leur positionnement pour une plus grande complémentarité.

3.3.3.4 *Une difficulté de visibilité de la valeur ajoutée du FSE dans un contexte de croissance des créations*

Ce « patchwork » d'actions et d'acteurs interroge sur la visibilité de la stratégie du FSE sur la création d'entreprise. En effet, les bénéficiaires disposent de financements multiples auxquels s'ajoute le FSE sans un objectif précis, ni en terme de type d'actions, ni en termes de publics cibles. Ainsi, dans un contexte de croissance des créations d'activité, on constate, d'une part, une hausse des faillites et d'autre part, une baisse des créations en statut de société.

3.3.4 *L'égalité entre les femmes et les hommes*

L'égalité entre les femmes et les hommes est une des priorités transversales du programme. Deux approches sont complémentaires : l'une spécifique à travers la mesure 222 dédiée à l'accès et à la participation durable des femmes au marché du travail, et l'autre transversale pour l'ensemble des projets financés par du FSE.

Une forte attention a été portée pour doter le programme d'informations quantitatives et qualitatives sur cette thématique : indicateurs quantitatifs sexués, capacité à rattacher les financements à la prise en compte de la priorité au niveau de l'action.

Les conditions sont donc réunies pour avoir une analyse fine et exhaustive de cette thématique.

3.3.4.1 *De fortes différences d'appropriation de la priorité transversale*

La prise en compte de cette dimension dans les projets est très hétérogène. Cela s'explique en premier lieu par un niveau disparate d'interprétation de l'exigence en la matière.

Ainsi, la caractéristique « action spécifique » en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la demande de subvention varie fortement d'un gestionnaire à l'autre.

- Certains assimilent la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes à la parité ou à la surreprésentation des femmes parmi les participants : une action est « spécifique » à partir du moment où il y a au moins 50% de femmes en prévisionnel.
- D'autres dressent une équivalence entre la non discrimination entre les femmes et les hommes et la prise en compte spécifique : ainsi un Conseil Régional considère que toutes les actions de formation sont spécifiques car la non discrimination figure dans le cahier des charges du marché public,
- Des régions se sont doté d'outils pour sensibiliser les bénéficiaires à cet enjeu et pour appuyer les services gestionnaires dans une meilleure compréhension des attentes : auto-diagnostic, évaluation, formation des services instructeurs, vadémécum... Nous pouvons citer par exemple la Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Haute-Normandie ou encore l'Aquitaine.

Ces différences se retrouvent aussi bien au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des gestionnaires.

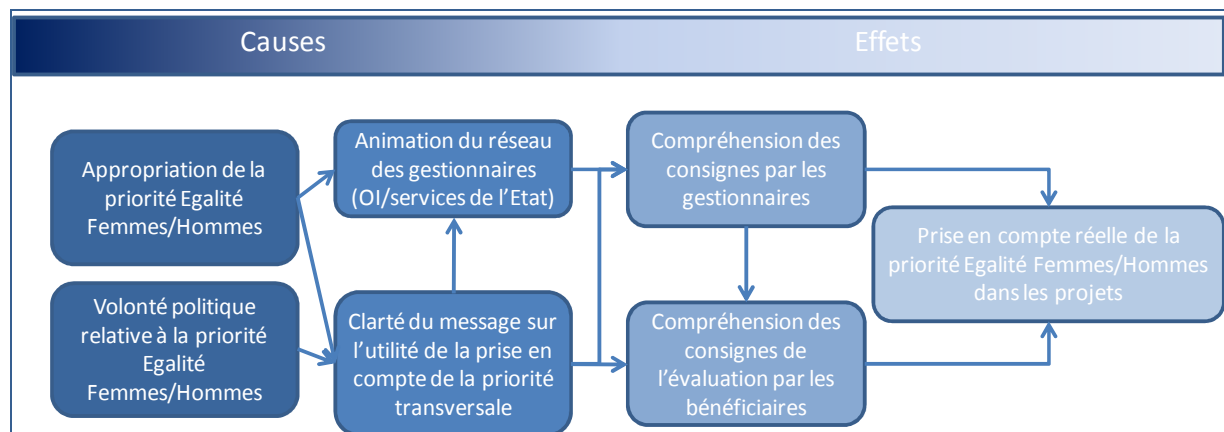
3.3.4.2 Un effort d'animation

Afin de faire avancer la prise en compte de l'égalité, le Service des Droits de la femme et de l'égalité au niveau central, les DRDFE et les CIDF au niveau régional s'impliquent dans l'animation sur cet enjeu. Au niveau central, un avis motivé est formulé à l'instruction de tous les dossiers., c'est aussi le cas pour certaines DRDFE.. D'autres sont mobilisées de manière plus ponctuelle.

Il faut noter aujourd'hui que l'effort d'animation est dépendant de deux facteurs :

- L'appropriation de la priorité transversale par les autorités de gestion déléguées et par les organismes intermédiaires au niveau régional (en particulier par les services instructeurs et autres personnes en contact direct avec les bénéficiaires).
- La volonté politique d'en faire un axe fort du FSE et la clarté du message qui en découle auprès à la fois des services gestionnaires (efforts à porter par les services instructeurs mais aussi dans le dialogue avec les bénéficiaires) et des bénéficiaires.

Cela conditionne en grande partie la prise en compte de cette priorité dans les projets, et le suivi de la priorité transversale (et donc les avancées régionales en la matière) tout au long du programme.



3.3.4.3 Une mesure dédiée mobilisée de façon très disparate.

326 projets ont été programmés sur la mesure dédiée 222 : quatre régions regroupent quasiment la moitié des dossiers (la Bretagne qui est particulièrement active, avec 80 dossiers programmés, l'Ile-de-France, le Languedoc-Roussillon et la région Centre) tandis que les autres régions font état de dossiers à dimension variable. De nombreuses régions n'ont encore presque rien programmé sur cette mesure.

3.3.4.4 Taux bonifié peu mobilisé

Le recours au taux bonifié est peu utilisé. Cette possibilité avait été mise en place pour pallier la difficulté d'accès à des contreparties pour mener certains projets.

Parmi les obstacles, la nécessité de maintenir un taux de cofinancement fixe au niveau de chaque axe entrainerait une diminution du taux de cofinancement de certaines actions pour compenser ce taux bonifié.

Cet argument, mentionné par les gestionnaires, est révélateur de la perception de cette priorité par la plupart des partenariats régionaux, à savoir le caractère accessoire et non structurant de cette priorité.

3.4 Synthèse de l'évaluation de la communication

Une évaluation thématique a été conduite sur l'année 2009. Elle concernait les actions de communication du programme.

3.4.1 Contexte, objectif et méthodologie

3.4.1.1 Enjeux et objectifs

L'évaluation des actions de communication du FSE fait partie des évaluations thématiques conduites dans le cadre du volet B de l'accord cadre d'évaluation en continu du PO FSE pour 2007-2013 confiée au groupement Amnyos/Edater.

Cette première évaluation thématique a pour objectif de réaliser un bilan raisonné des actions de communication du FSE au niveau national et régional, afin d'identifier des bonnes pratiques, facteurs de succès et difficultés rencontrées, dans un but d'amélioration de la qualité et de la mise en œuvre des plans de communication de la deuxième phase : 2010-2013.

La communication est un enjeu essentiel de la nouvelle génération de programmation tels que le rappelle le règlement CE 1828 /2006 régissant la mise en œuvre des fonds structurels et la circulaire du Premier Ministre du 12 Février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne.

A cette fin, le budget prévisionnel 2007-2009 pour le plan de communication du PO national FSE en France métropolitaine est de 2,52 millions d'euros en moyenne annuelle, soit 7% du montant d'assistance technique du programme.

Rappel méthodologique

Compte tenu de ces objectifs, des informations déjà disponibles et du calendrier de réalisation (octobre-décembre 2009), l'évaluation a privilégié une approche qualitative, avec des entretiens de cadrage au niveau national puis un zoom auprès d'acteurs clés dans quatre régions (responsables de communication, bénéficiaires, OI, etc.). Plus précisément, l'évaluation s'est appuyée, d'une part, sur des travaux de collecte et d'entretiens dans les quatre régions ciblées et, d'autre part, sur l'exploitation d'une enquête exhaustive conduite par Racine auprès des responsables de communication de toutes les régions. **Le croisement de ces deux analyses ont permis d'assurer un niveau de représentativité suffisant pour tirer des enseignements et des recommandations argumentés.**

Les travaux de l'évaluation mettent en avant des insuffisances en termes de suivi et d'évaluation en continu des actions mise en œuvre au niveau national et régional. En effet, au-delà des réalisations, les actions n'ont que rarement fait l'objet d'un suivi des principaux résultats obtenus et de leurs retombées (exemple : post-test, enquête de satisfaction, suivi de la fréquentation des sites Internet, etc.).

Cette situation a freiné la possibilité d'évaluer pleinement les résultats de chaque objectif stratégique et fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation spécifique.

Rappel du référentiel d'évaluation

Afin de répondre aux enjeux de communication impulsés par la Commission européenne, plusieurs plans de communication interagissent ensemble sur la période 2007-2010 :

- Un plan de communication national pour le PO FSE,
- Des plans de communication régionaux.
- Un plan de communication inter-fonds qui concerne tous les PO dont le FSE.

L'évaluation n'a pas traité du plan inter-fonds.

Chaque plan de communication a été décliné en fonction des objectifs et cibles prioritaires visées :

1. Mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE
2. Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication aux partenaires institutionnels
3. Faciliter le rôle d'Ambassadeurs de l'Europe des bénéficiaires
4. Assurer la transparence des possibilités de co-financements pour les bénéficiaires potentiels
5. Renforcer la visibilité du FSE auprès des relais d'information
6. Accroître la notoriété du FSE et de l'Europe sociale auprès du grand public

3.4.2 Synthèse des enseignements

3.4.2.1 Enjeux au niveau national

Enseignement général : la conception et la mise en œuvre du plan de communication sur la période 2007-2009 a privilégié une approche large (panoptique) qui ne hiérarchise pas suffisamment les priorités d'intervention.

L'analyse conduite a permis de mettre en exergue la multitude des actions de communication mise en œuvre au niveau national. Malgré le retard pris par quelques actions en raison de difficultés organisationnelles initiales et un agenda très chargé, des actions significatives ont pu être conduites en direction des six cibles de communication identifiées dans le plan de communication. **Si la richesse et la diversité des actions sont louables, elles portent aussi en elles une certaine dispersion qui nuit à leur efficacité et à leur impact.**

Cette situation est en partie liée à **la structure même du plan de communication** qui présente en introduction deux enjeux transversaux : « transparence » et « notoriété » mais qui décline les orientations stratégiques en fonction de chacune des cibles de communication sans conduire à une hiérarchisation entre elles. Si en terme de communication la réflexion par cible demeure la plus percutante, il serait souhaitable de mieux **prioriser** ces objectifs par cible et de **renforcer les effets de leviers** existant entre eux.

En effet, les difficultés et bonnes pratiques mises en lumière au cours de l'évaluation permettent de repérer des enjeux aujourd'hui prioritaires pour améliorer la communication conduite sur le FSE.

Ces enjeux doivent clairement apparaître au sein du nouveau plan de communication pour 2010-2013 :

1- « Animer, mettre en réseau et professionnaliser le réseau de gestionnaires »

Il s'agit d'un enjeu pivot conditionnant pour beaucoup la réussite des autres objectifs du plan de communication. L'évaluation a souligné le **rôle moteur des responsables de communication** dans l'impulsion des actions de communication et dans le travail de veille pour assurer que le message du FSE ne soit pas noyé dans des messages inter fonds.

Les entretiens ont montré l'importance des échanges, de l'animation et des sessions de professionnalisation afin d'**optimiser la capacité de ces communicants à jouer pleinement leur rôle**. Cela est tout particulièrement vrai pour les régions où les responsables de communication ont un profil de gestionnaire et n'ont que très peu de temps affecté à la communication. Une animation renforcée permettrait d'accroître leur crédibilité et faciliterait leur posture de communicant.

Par ailleurs, l'évaluation a montré que les **organismes intermédiaires n'étaient pas toujours suffisamment associés** à la conception et la mise en œuvre des actions de communication alors qu'ils portent un fort potentiel démultiplicateur lié à leur organisation en réseau et à leur proximité du terrain. Au-delà du noyau dur des communicants FSE des DRTEFP, il serait donc souhaitable d'associer plus étroitement les OI aux animations et échanges organisés et de s'assurer qu'ils sont bien destinataires des différents outillages conçus et proposés en régions (plaquettes, kits, etc.).

Enfin, l'évaluation a souligné **l'importance de poursuivre la professionnalisation** que ce soit par des sessions de formation ou en organisant l'échange des compétences au sein du réseau. La professionnalisation suppose également d'apporter une **attention croissante au suivi des réalisations et résultats des actions de communication** comme véritable outil de pilotage et d'optimisation en continu des plans de communication. Ces constats interrogent les moyens financiers et humains alloués pour renforcer l'animation, la mise en réseau et la professionnalisation des gestionnaires (au sens large) et porter cette priorité au premier rang du plan de communication 2010-2013.

2- « Outiller sur le fond et sur la forme »

L'évaluation a montré que l'impact des actions de communication pouvait être freiné à la fois par le manque de culture partagée sur le message à véhiculer et le manque de supports de communication (ex : le kit de publicité ou la plaquette « Devenez Ambassadeurs de l'Europe » ne sont pas toujours parvenus à destination, notamment auprès des OI). Le prochain plan de communication devrait donc s'attacher à :

- **Structurer progressivement un message et un territoire d'image homogène qui pourrait être démultiplié au niveau régional.** Il serait opportun d'identifier un message principal et de décliner des messages ciblés en fonction des Axes et Mesures du programme et en fonction des types de bénéficiaires (ex : chantiers d'insertion ; personnes âgées, entreprises, etc.)

- **Favoriser l'échange des outils de communication** au sein du réseau de communication et concevoir des supports personnalisables à la fois :
 - **Pour les gestionnaires et OI** afin de renforcer leur capacité à relayer l'information (exemples : un kit de publicité plus opérationnel ; un guide afin de faciliter les relations Presse ; un guide de suivi et d'évaluation des actions de communication ; des flyers/plaquettes synthétiques et simples sur le FSE par Axe d'intervention du FSE et types d'actions/bénéficiaires, etc.).
 - **Pour les bénéficiaires** afin de les doter des moyens nécessaires à une fonction d' « Ambassadeurs de l'Europe ».

3- « Renforcer la valorisation du FSE »

Les analyses ont permis de constater que les projets conduits étaient encore peu valorisés faute :

- d'un avancement suffisant,
- de difficultés à mobiliser la presse,
- en raison de la nature même des projets pas toujours attractifs pour le « tout public ».

La deuxième période 2010-2013 sera davantage propice à mettre l'accent sur la valorisation des projets et facilitera une communication « par projet /témoignage » plus concrète et accessible au « grand public ».

La valorisation du FSE devra s'appuyer notamment davantage sur les canaux de diffusion massifs que constituent les **médias nationaux** (TV ; presse), dans la continuité des campagnes déjà conduites.

3.4.3 *Enjeux au niveau régional*

L'évaluation a mis en exergue et valorisé la multitude des actions de communication mise en œuvre dans le cadre des plans de communication régionaux. Elle a également permis d'identifier des difficultés et des freins qui doivent être surmontés pour renforcer l'impact des actions conduites.

Les pratiques doivent s'enrichir de ces constats et analyses en prenant en compte notamment **les quatre orientations suivantes** :

1- Renforcer le professionnalisme et la qualité des plans de communication régionaux

Les plans de communication conçus pour la période 2007-2009 étaient souvent très ambitieux et manquaient parfois de **dimension stratégique**.

De nombreuses actions ont été guidées davantage par les expériences personnelles des responsables de communication et les opportunités offertes localement que par de véritables priorités stratégiques.

Il conviendrait donc de renforcer la dimension stratégique des plans de communication pour la période 2010-2013.

Par ailleurs, le défaut de **suivi et d'évaluation des réalisations et résultats** des actions n'a pas facilité les nécessaires réorientations à engager. Il serait donc souhaitable que les nouveaux plans de communication renforcent s'équipent d'un minimum de méthodes et d'outils de suivi et d'évaluation des retombées de leurs actions afin d'être en capacité de s'ajuster non pas en fonction de perceptions subjectives mais en fonction des besoins réels évalués sur le terrain.

2- Créer une dynamique collective en région

Renforcer l'implication des OI

La mobilisation des responsables de communication est variable selon les régions et plus largement, on note une dilution des efforts de communication quand on élargi le cercle des gestionnaires aux nombreux organismes intermédiaires. Cette situation dessert les efforts de communication qui pourraient utilement s'appuyer sur les réseaux, contacts et bonnes idées des OI.

Les futurs plans de communication doivent donc avant tout organiser les modalités opérationnelles d'échange et de co-actions avec les réseaux. Il serait notamment utile de créer des groupes de pilotage régionaux sur la communication qui seraient à la fois des lieux d'échange et de mutualisation de bonnes pratiques et surtout de coordination.

S'appuyer davantage sur les démultiplicateurs que sont les élus, la presse et les bénéficiaires

Par ailleurs, l'évaluation a montré la difficulté à mobiliser les relais d'information (tels que les élus et la presse) et les difficultés à relayer toujours pleinement le rôle d'Ambassadeur de l'Europe pour le bénéficiaire. Il serait souhaitable de renforcer les actions localement afin de profiter pleinement de ces 3 cibles au fort potentiel démultiplicateur.

La dynamique collective doit donc être suscitée de façon plus large non seulement auprès des OI mais elle doit également être recherchée en :

- Formant véritablement les bénéficiaires à la fonction d' « Ambassadeur »
- Sensibilisant davantage les élus et journalistes sur leur fonction de porte-parole contribuant à la construction de la citoyenneté européenne et à la conscience d'une Europe sociale.

3- Poursuivre les efforts de communication en simplifiant l'accès à l'information et en adaptant toujours davantage les messages et supports utilisés aux cibles visées

La multitude d'actions conduites en régions (plaquettes, événements, expositions, informations en ligne sur les sites régionaux, etc.) témoigne des efforts pour communiquer davantage sur le FSE. Toutefois, les entretiens auprès des bénéficiaires alertent sur le risque de confusion créé par la démultiplication de l'information.

Ainsi le FSE est plus visible mais pas forcément plus lisible.

Il conviendrait donc de :

- **Renforcer la coordination avec les OI** afin de renforcer la cohérence entre les initiatives et les messages émis ;

- **Nettoyer et simplifier les informations diffusées** (notamment en ligne sur les sites Internet régionaux).

Par ailleurs, on a pu constater une tendance à privilégier la conduite d'actions en fonction des types d'outils de communication (plaquette, événement, etc.) et pas toujours en fonction d'une stratégie bien définie. Aussi, il serait opportun de **renforcer la dynamique stratégique qui sous tend chaque initiative** de communication. Cette posture contribuera à une certaine sélection dans le choix des actions à conduire et favorisera une concentration des efforts pour des actions peut être moins nombreuses mais à plus fort impact.

4- Contribuer à la valorisation du FSE

Sur la période 2007-2009 et faute de projets suffisamment aboutis, les acteurs ont peu investi le champ de la valorisation des projets en dehors d'initiatives éparses (quelques articles de presse ; visites de projets).

Si la valorisation du FSE auprès du grand public relève davantage de l'échelon national, les responsables régionaux doivent appuyer et faciliter cette démarche notamment en agissant à trois niveaux :

- Faire remonter au niveau national les projets à valoriser en fonction des consignes données (approche thématique, par bénéficiaire, etc.) ;
- Assurer localement l'intégration du message du FSE dans la communication inter fonds (coordination avec le responsable de communication du SGAR) ;
- Favoriser la valorisation des projets localement (exemple : par des expositions thématiques, visites de projets avec présence de journalistes de la PQR, etc.)

4. Analyse thématique : le FSE partenaire face à la crise

4.1 Une thématique transversale annuelle

Le Plan d'évaluation du PO 2007-2013 définit les objectifs de l'évaluation. Parmi les objectifs stratégiques, figure celui d'apprécier la cohérence et la pertinence des stratégies globales ... en particulier pour la réévaluation de la programmation au cours du temps », en fonction de l'évolution du contexte socio-économique, des priorités communautaires, des priorités nationales, notamment « par la mesure de la valeur ajoutée du FSE ».

De ce fait le Rapport annuel d'évaluation selon le Plan d'évaluation¹⁷ comprend aussi un « focus » sur une thématique spécifique, qui fait l'objet de ce chapitre.

4.2 Le choix d'accompagner et de prolonger les réflexions du Colloque de Dijon sur le FSE Partenaire face à la crise

Le choix s'est porté pour 2009 sur une réflexion articulée avec le Colloque national de Dijon portant sur « Le FSE, partenaire face à la crise ». En effet, l'intensité des difficultés concernant la relation entre l'économie, l'emploi et la formation dans la crise actuelle interroge les responsables nationaux et communautaires du FSE sur l'adéquation de la programmation et de la gestion en pratique du FSE aux difficultés rencontrées.

Le colloque de Dijon s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2009 et a réuni plus de 300 responsables dont les représentants de la Commission Européenne et de 17 Etats membres de l'Union Européenne. Lors de ce colloque, le consortium AMNYOS-EDATER a été sollicité pour intervenir en conférence introductive et présenter un « Panorama des stratégies et actions mises en œuvre face à la crise avec le soutien du FSE ». Ce chapitre du REA reprend et complète les indications et analyses exposées alors, en intégrant de façon sélective quelques perspectives et propositions issues des débats riches et constructifs du Colloque. Le groupement AMNYOS-EDATER remercie les intervenants qui y ont contribué et s'excuse de ne pouvoir individualiser toutes les contributions effectuées, le but de ce chapitre étant de donner du sujet traité une vision synthétique et globale.

Ce chapitre s'organise en deux parties :

- La première rappelle la logique de la stratégie de moyen terme mise en œuvre par le PO pour répondre à des problèmes structurels de la relation économie emploi formation en France. En effet, si l'on se situe à moyen terme, le FSE par sa stratégie, le ciblage de ses interventions, sa pluri annualité, est d'abord une réponse à des faiblesses structurelles de la relation économie-emploi-formation. S'il peut être

¹⁷ Plan d'évaluation approuvé par le CNS du 24 juin 2009

amélioré, le PO est construit dans cet objectif et résulte d'une large consultation à laquelle a d'ailleurs contribué l'évaluation ex ante.

- La seconde identifie la portée et les limites des logiques d'action du FSE face à la crise en réponse aux événements récents, ce qui nécessite de rappeler quelques éléments de contexte. On cherchera à montrer que parmi les interventions rendues possibles par le FSE et grâce à son adaptabilité, il est possible compte tenu de la gravité des événements récents liés à la crise économique et financière, d'accrocher une stratégie complémentaire de court terme à cette stratégie de moyen terme qui permette de mieux déployer en fonction des difficultés rencontrées l'éventail des instruments d'appui aux politiques actives de l'emploi, de la formation et de lutte contre l'exclusion sociale utilisés par le FSE. On utilisera notamment pour ce faire les propositions et débats des quatre forums du Colloque, centrés sur la formation tout au long de la vie ; les restructurations, le reclassement des salariés et les transitions professionnelles ; l'appui à la création d'activités ; et l'inclusion active notamment par le RSA.

4.3 Le FSE, réponse aux faiblesses structurelles de la relation économie-emploi-formation en France

Le PO FSE a été conçu et construit en fonction d'un diagnostic partagé concernant les faiblesses structurelles, observées sur la durée, de la relation entre l'économie, l'emploi et la formation en France. Sa structure et la nature des actions aidées découlent assez largement, même si le poids du passé, en fonction des consultations régionales, est fortement intervenue dans les arbitrages financiers, de la prise en considération des atouts et faiblesses, comme de la prise en compte d'opportunités et de menaces relevant de ce diagnostic structurel.

4.3.1 La méthode d'élaboration du PO

Il est nécessaire d'abord de rappeler que le PO a été élaboré dans un processus long à partir d'un débat national déconcentré qui a largement impliqué les acteurs tant sur le diagnostic que sur la programmation des 22 volets régionaux et du volet central.

L'évaluation ex ante a souligné certaines limites de ce débat, qui a conduit à privilégier financièrement les Axes 2 et 3 en fonction des demandes régionales, mais elle en a aussi souligné la portée : la consultation et sa consolidation nationales ont permis de dégager une vision des forces et faiblesses structurelles et notamment en matière de taux d'emploi et d'insuffisance de la formation tout au long de la vie.

Le débat a permis de situer ces caractéristiques structurelles dans une optique de programmation sur 7 ans. Si les statistiques de la formation, de l'emploi et de l'activité ont pris récemment des inflexions spécifiques dans ce temps de crise, il est douteux pour autant que les problèmes structurels identifiés alors en région et au niveau national aient disparu pour autant trois ans après.

Nous allons dans ce qui suit rappeler ces principales faiblesses structurelles.

4.3.2 Le diagnostic stratégique du PO

Nous rappelons et soulignons ici les bases du diagnostic en l'organisant selon quatre domaines clés : l'activité et l'emploi, la formation tout au long de la vie, l'inclusion sociale, et la modernisation des systèmes et structures de l'emploi et de la formation.

- **L'activité et l'emploi.**

Le PO souligne d'abord que sur la durée, de 1993 à 2005, le **taux de chômage** en tendance s'est élevé d'un point et demi. L'intéressante embellie de 2006 et 2007 est aujourd'hui de ce point de vue annulée par la crise, et on retrouve aujourd'hui le chômage souvent à deux chiffres qui a été en tendance celui de l'économie française, ce qui attire l'attention sur la nécessité de conforter la création d'emplois par la stimulation de la création et de la reprise d'activités et l'accompagnement des mutations économiques. Ce qui implique une dynamique d'investissement en ressources humaines compatible et adaptée aux changements technologiques et de structure des activités. Et d'appuyer et de renforcer la création d'activités notamment en innovant en diversification ou essaimage des activités actuelles, en exploitant de nouveaux gisements d'emploi dans l'économie productive ou « résidentielle ».

Si ensuite on considère le **taux d'emploi**, il était en France en 2005 de 68,8% soit inférieur de 2 points ½ à la moyenne européenne, et très en deçà de ce qu'on peut observer en Europe du nord, sans parler de la situation des USA.

Ceci résulte de deux faits simultanés : d'abord le faible taux d'emploi des jeunes en France, qui attire l'attention sur le fort taux de chômage des jeunes même diplômés, la faible proportion relative de formations en alternance et sur les stratégies des familles et notamment des jeunes femmes de poursuite d'études, faute de chances de trouver un emploi correspondant aux compétences acquises.

Ensuite sur le taux d'emploi des seniors qui est structurellement très faible en France, ce qui pose un problème d'autant plus important que la population vieillit et va continuer de vieillir; ce qui suppose un passage en douceur des emplois et de des savoirs faire vers les générations suivantes à travers des modalités, qui sont en train d'être organisées, de vieillissement actif.

Ceci induit en particulier la nécessité de trouver la relève pour toute une catégorie d'entrepreneurs qui se situe au seuil de la retraite et n'a pas toujours préparé sa succession dans des conditions optimales.

Rappelons aussi qu'en termes de croissance récente du taux d'emploi s'il n'y a plus en France d'écarts défavorables aux femmes, les évolutions des taux étant parallèles, la question des inégalités de responsabilités et de rémunérations demeure. Et la part des femmes dans l'ensemble des travailleurs en sous-emploi reste très supérieure à celle des hommes (environ 70%).

- **L'éducation et la formation des actifs**

Du point de vue de **l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, la situation française se caractérise par un taux de participation des âgés de 25 à 64 ans de l'ordre de 7, 5% (données Eurostat 2007) soit environ 2 points et demi de moins que la moyenne communautaire, et très en deçà des objectifs annoncés de 12,5% à horizon 2010 par le gouvernement.

On remarque que la situation n'est pas si mauvaise pour les 16-25 ans (en corrélation avec le faible taux d'emploi des jeunes évoqué) mais que tout se passe comme si une fois la formation initiale accomplie, on oublie de continuer à se former pendant 20 ans. Le taux de participation à la formation est en 2007 sur les 25/39 ans très inférieur à celui du Danemark de la Suède, du Royaume -Uni et inférieur à la moyenne dans l'Union Européenne à 27.

En outre, l'accès à la formation continue en entreprise reste mal réparti, avec une tendance à envoyer en formation ceux qui sont déjà le plus formés, et un déficit des envois en formation dans les PME, situation à laquelle s'attaque depuis l'ANI de 2003 et les réformes successives depuis 2004 de la formation professionnelle les responsables publics et les partenaires sociaux.

Ceci souligne l'effort qui reste à faire pour les plus bas niveaux de qualification et la formation en TPE/PME, en particulier du point de vue des rythmes de formation, de l'accès à des formations professionnalisantes, et d'amélioration des trajectoires professionnelles.

En particulier, les enquêtes UNEDIC montrent régulièrement la coexistence de besoins spécifiques sectoriels de main d'œuvre sur certains métiers, et de chômage important sur certains territoires, ce qui reflète une difficulté d'ajustement aux besoins dans des métiers en tension. Ce fait attire aussi l'attention sur la nécessité de justes anticipations en ce qui concerne la formation des demandeurs d'emploi, et sur la nécessité de lutter contre la précarité de certaines situations d'emplois.

- **L'exclusion sociale et les discriminations**

Le taux de chômage persistant évoqué plus haut s'accompagne d'une persistance sur la durée du chômage de longue durée et de très longue durée. Il subsiste en France des situations difficiles de familles cumulant : chômage, pauvreté, difficultés de logement-souvent habitat en ZUS- et d'intégration sociale.

Différentes études ont analysé la figure du chômeur à vie, définitivement écarté du marché du travail faute d'avoir été remotivé, orienté, formé, accompagné au bon moment, même si pour certains d'entre eux des dispositifs comme le RMI permettent une prise en charge financière et parfois plus par l'offre d'insertion. Plus on reste dans le chômage et plus la réinsertion économique est difficile. Obtenir une deuxième chance, particulièrement quand on est un jeune ayant « décroché » trop tôt du système scolaire, est encore très difficile.

De nombreux dispositifs coexistent et interagissent pour la prise en charge concrète de ces personnes en difficulté. Dans l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006, dans un contexte où la situation était orientée à la reprise économique, et après avoir interrogé plus d'un millier de bénéficiaires des PLIE et des PDI, il a été conclu que l'intervention aidée par le FSE apportait aux bénéficiaires une valeur ajoutée réelle, dès lors que l'accompagnement était ciblé pour déboucher le plus rapidement possible sur une perspective d'insertion économique, et surtout à condition de ne pas poursuivre indéfiniment dans différents segments de l'offre d'insertion et s'y installer.

Mais l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 avait en même temps souligné que l'offre d'insertion sur les territoires était souvent peu lisible pour l'utilisateur, insuffisamment coordonnée et cohérente, relevant sur le territoire d'un criblage de publics par des dispositifs spécialisés plutôt que d'un maillage en réseau. A l'heure où le RSA se met en place cette situation perdue en partie. Ceci souligne l'intérêt de l'évaluation thématique lancée au titre de l'accord cadre concernant le rôle actuel et possible du FSE pour améliorer la gouvernance et le pilotage de l'offre d'insertion.

Un autre aspect essentiel du diagnostic fut de constater la persistance de discriminations d'origines diverses (âge, lieu de domiciliation, genre, handicap, patronyme et origine ethnique) légitimant que des actions spécifiques soient engagées par le PO pour lutter contre ces discriminations.

- **La modernisation des structures et systèmes de l'emploi, de la formation et de l'insertion**

Enfin, le PO, comme proposé par la Commission européenne, s'est aussi intéressé aux questions de modernisation des systèmes de formation et d'emploi, par les nouvelles technologies, l'amélioration du management, de nouveaux services et de nouveaux partenariats, et la coopération internationale, principalement dans l'Axe 4. Il s'agissait notamment, dans le prolongement d'EQUAL et en vue de son intégration dans le « mainstream » du FSE d'appuyer une logique d'innovation, d'expérimentation, de travail en réseau et d'ouverture internationale. Cette possibilité offerte par le FSE d'agir directement sur les systèmes et les structures, n'a pas été considérée comme une priorité en France, contrairement à ce qu'on a observé dans d'autres pays comme l'Italie ou l'Allemagne, mais aussi plus généralement dans les pays nouveaux entrants dans l'Union Européenne¹⁸, le PO français étant pour plus de 90% de l'aide orienté sur une aide ciblée vers les participants.

Le diagnostic du PO souligne cependant la nécessité d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'efficacité des structures de formation et d'intermédiation vers l'emploi, notamment par la mise en réseau, l'anticipation collective des mutations, la rationalisation des dispositifs et le renforcement du dialogue social.

4.3.3 La réponse du PO : un cadre qui est adapté pour contrer ces faiblesses structurelles

- **Un cadre de réponse en adéquation avec la stratégie de Lisbonne**

Mentionnons d'abord que le PO se situe en adéquation à la stratégie de Lisbonne et avec la stratégie européenne de l'emploi, lesquelles mettent l'accent sur la nécessité d'obtenir la croissance par l'innovation, la création d'entreprises, et l'accès à la formation et à l'emploi du plus grand nombre y compris les publics victimes de grandes difficultés sociales. 93,8% des dépenses prévisionnelles de la maquette initiale sont dans le « earmarking » soit dans les nomenclatures proposées par la Commission européenne pour vérifier l'adéquation à la stratégie de Lisbonne. Au-delà de cette conformité, certaines des mesures spécifiques favorisent spécifiquement l'innovation économique et sociale, notamment dans les axes 1 et 4 du programme.

- **Un cadre dont l'ambition est réelle, mais qui doit être relativisé quant à son importance dans les politiques actives de l'emploi et de la formation professionnelle**

Le rôle du FSE doit être relativisé compte tenu des montants engagés. Ces montants sont en diminution de 24% par rapport à la période 2000-2006. Le FSE représente en France (chiffres EUROSTAT, cf. étude ISMERI EUROPA -AMNYOS précitée) une enveloppe modeste si on la compare à l'ensemble des dépenses actives de la politique de l'emploi et de la formation hors éducation initiale générale, de l'ordre de 5% des dépenses totales, ce qui est faible mais bien plus que marginal, car il s'agit souvent d'une marge de manœuvre effective introduite par rapport aux dépenses votées.

Compte tenu des règlements communautaires, il en résulte que cette enveloppe en ce qui concerne la France doit être dépensée pour assurer une contribution significative, une réelle valeur ajoutée sur des dispositifs en besoin d'efficacité renforcée, d'innovation et de

¹⁸ Voir ISMERI-EUROPA -AMNYOS Projet de Rapport final de l'évaluation pour la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances ; « Ex-post evaluation of the 2000-2006 ESF: Impact on the functioning of the labour market and on the investment in human capital infrastructure through support to systems and structures » novembre 2009, étude en cours.

développement de prestations nouvelles ou améliorées pour des catégories de publics particulièrement dans le besoin.

- **Un cadre qui en conséquence tire sa valeur ajoutée de son ciblage et de sa concentration**

L'option qui a été prise résulte pour cette recherche de valeur ajoutée trouve sa source dans le ciblage sur des publics cibles spécifiques ou la concentration sur des dispositifs particulièrement pertinents. L'évaluation ex ante avait souligné cette caractéristique : « Concernant la **stratégie**, l'évaluateur ex ante a été en convergence totale avec le souhait des instances nationales de définir très précisément le **ciblage** et la **concentration** pour l'ensemble des actions, y compris pour celles qui seront gérées à travers des subventions globales attribuée aux organismes intermédiaires. *Ce ciblage et cette concentration sont les instruments qui permettent d'éviter de trop grands recouvrements de publics selon les axes et sur les territoires entre les actions proposées, et d'assurer la valeur ajoutée effective du FSE* ».

Ainsi, par exemple, pour l'inclusion active sont privilégiées les actions qui inscrivent les publics dans des trajectoires vers l'emploi ; ainsi pour plusieurs mesures concernant la formation un ciblage est effectué sur les travailleurs seniors, et sur les travailleurs à faible niveau de qualification. Plusieurs indicateurs du système d'évaluation en continu se situent dans cette logique de vérification du ciblage (Cf. chapitres précédents de ce rapport).

- **La structure même du programme permet de mieux cibler les priorités**

La structuration en 4 axes a été un grand progrès et une forte clarification par rapport au DOCUP 2000-2006 qui souffrait d'une dispersion très importante rendant peu « lisible » et compréhensible la stratégie du DOCUP et l'intérêt intrinsèque de l'aide accordée à certaines actions aidées. Ceci permet de mieux identifier les publics et la nature des problèmes rencontrés.

L'Axe 1 contribue à répondre aux exigences d'accompagnement de la création d'emplois et liées aux mutations économiques en s'adressant d'abord aux entreprises et aux salariés. Les choix faits ont été d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques de territoires fragilisés, de répondre au défi du reclassement et de la reconversion, de développer la formation tout au long de la vie de façon organisée, notamment autour de la GPEC, de la VAE, mais aussi le développement de l'alternance- notamment en direction du public handicapé-, le soutien à la création d'activités. Deux publics sont spécifiquement visés : les travailleurs seniors et les publics de bas niveaux de qualification, plus exposés aux conséquences négatives des mutations économiques.

L' Axe 2 a pour objet d'améliorer l'accès des demandeurs d'emploi à des emplois autant que possible durables, en améliorant l'action des services publics de l'emploi, l'orientation, et la coordination des acteurs, en renforçant la formation de demandeurs d'emploi mises en œuvre par les Conseils régionaux -avec une attention portée aux publics à faible niveau de qualification, et à l'intégration professionnelle des travailleurs migrants. Une mesure spécifique concerne l'amélioration et le développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail.

L'Axe 3 a pour objet de contribuer à lutter contre l'exclusion sociale et contre les discriminations. Il a été choisi de soutenir les entreprises d'insertion (EI); les PLIE et les PDI

des Conseils généraux, mais en ciblant l'aide sur les actions qui favorisent l'objectif d'insertion économique et la lutte contre les discriminations qui visent les handicapés. Des actions spécifiques concernent des publics confrontés à des difficultés particulières, comme par exemple des personnes sous main de justice. Il s'agit aussi de lutter contre le décrochage scolaire, de promouvoir la diversité, et d'agir pour les habitants des ZUS confrontés à des difficultés spécifiques.

L'Axe 4 aide des actions d'investissement en capital humain, de mise en réseau, des projets d'innovation et des actions transnationales. Cet axe a vocation à développer de projets nouveaux et parfois exemplaires qui ne sont pas toujours centrés sur des publics spécifiques, mais agissent sur des processus d'ouverture, d'échange, d'expérimentation, d'introduction de nouvelles technologies dans les processus de formation et d'intermédiation vers l'emploi. Il permet aussi d'accompagner des réseaux orientés vers le microcrédit ou l'appui aux créateurs d'activités.

- **Des caractéristiques transversales qui renforcent la pertinence**

Rappelons en outre que le PO est fortement déconcentré en région : 85,56% dans la maquette initiale est prévue pour être gérée de façon déconcentrée. La forte participation d'acteurs territoriaux pour répondre aux enjeux du terrain est nécessaire là où les problèmes se posent.

Par ailleurs la question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une attention particulière au-delà de la mesure spécifique de l'Axe 2, comme une attention générale pour des projets, rappelée par l'obligation de coder les actions et opérations dans le système de suivi, et de prévoir la répartition entre femmes et hommes dans les participants dès le démarrage pour les projets d'assistance aux personnes et avec possibilité de bonification du taux d'intervention. Une évaluation sur cette dimension a été inscrite dans le PO et devrait se dérouler en 2010/2011.

Un premier plan de communication a été mise en place et fait actuellement l'objet d'une évaluation destinée à améliorer le plan 2010-2013 (cf. Infra chapitre 3).

Enfin, la logique de l'évaluation en continu par les performances, décrite dans le Plan d'évaluation, renforce cette recherche de pertinence et de valeur ajoutée tant au niveau des régions et du volet central que globalement au niveau national.

4.4 Le Programme Opérationnel, une réponse à la crise économique actuelle ?

C'est sur ce fond de difficultés structurelles et de réponses proposées par le PO que survient la crise économique et financière et ses effets sur l'activité et l'emploi. A l'heure où nous écrivons, même si les perspectives d'activité s'améliorent, la crise du point de vue de l'emploi n'est pas finie.

La Commission a formulé des recommandations aux Etats membres pour mieux utiliser les fonds structurels dans une perspective de réponse à la crise, et le PO français a été modifié en ce sens.

Il reste que les pronostics quant à la poursuite des difficultés économiques actuelles ne sont pas unanimes, et que la crise a produit un effet de révélation et d'accélération de prises de conscience quant à la nécessité de rechercher de nouvelles solutions et d'innover.

Dans ce nouveau contexte, sans oublier de continuer de s'attaquer aux faiblesses structurelles mentionnées, des réponses nouvelles et multiples pour améliorer l'efficacité du FSE sont très certainement encore à inventer au niveau national comme au niveau des territoires.

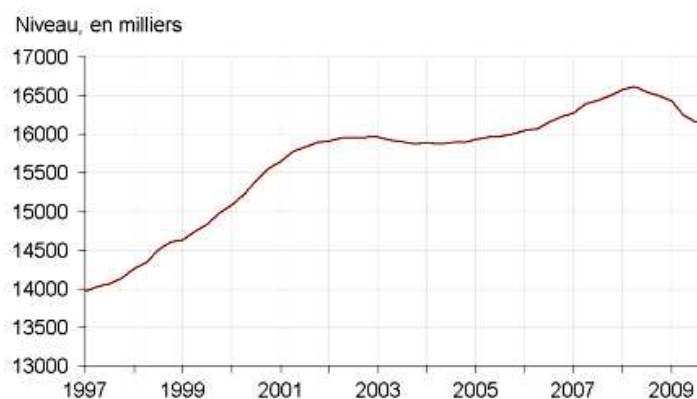
4.4.1 La crise en Europe et en France

- **En Europe :**

Avec plus de 15 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage dans la zone euro a atteint 9,5 % en juillet 2009, son plus haut niveau depuis dix ans, selon des chiffres publiés en novembre 2009 par Eurostat. Et 19,7 % des moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi dans la zone euro.

- **En France : la situation se caractérise en décembre 2009 par :**

- une décroissance en 2008 suivie d'une stagnation de l'emploi salarié, come le montrent les estimations de l'INSEE en novembre 2009



Source(s) : Insee, estimations d'emploi

- Une diminution des intentions d'embauche notamment en contrat à durée déterminée.

Selon l'ACOSS (données sur l'année 2008¹⁹), le nombre total d'intentions d'embauche freine nettement et celui des intentions d'embauche longue (CDD de plus d'un mois et CDI) se stabilise en 2008. Dans l'industrie, les intentions d'embauche diminuent après des évolutions annuelles positives depuis 2006. Il en est de même dans le BTP après une forte croissance entre 2003 et 2007. En revanche, dans le tertiaire, la progression annuelle des intentions d'embauche reste positive mais ralentit nettement. D'un point de vue structurel, depuis 2003, les intentions d'embauche en CDD de moins d'un mois sont de plus en plus utilisées, notamment dans le tertiaire; le BTP et l'industrie privilégient les contrats en intérim.

Le ralentissement du nombre total d'intentions d'embauche concerne toutes les tailles d'entreprises. Dans les très petites entreprises, les CDI chutent. Dans les PME, le nombre d'intentions d'embauches en contrat long stagnent. Enfin, dans les grandes entreprises, la croissance des intentions d'embauche résiste, soutenue par celle des CDI.

¹⁹ Données en ligne sur le site de l'ACOSS, collectées en novembre 2009.

En 2008, la moitié des intentions d'embauche concerne les femmes. Toutefois, celles-ci, comme les personnes âgées de 50 ans ou plus, sont majoritairement recrutées en contrat de moins d'un mois.

Quant aux intentions d'embauche des jeunes (moins de 25 ans), elles augmentent moins fortement que celles des autres classes d'âge entre 2000 et 2008. Ils sont de plus en plus embauchés en CDD, alors que l'accès au CDI leur est de plus en plus difficile.

- Un taux de chômage qui croît pour reprendre son niveau de moyenne période proche de 10%

Le graphique suivant emprunté à la DARES montre la croissance du taux de chômage à partir du 1^{er} trimestre 2008 pour s'élever à plus de 9,5% en novembre 2009.



Selon la DARES²⁰, la chute des effectifs salariés à été en 2009 de 2,1% effectifs salariés, malgré une hausse du salaire mensuel de base de 0,5%, et la durée moyenne du travail s'est située en légère baisse à 35,5 heures par semaine.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 2 627 300 en France métropolitaine fin octobre 2009.. Sur un an, il croît de 25,0 %.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégories A, B, C s'établit à 3 788 200 en France métropolitaine fin octobre 2009 (4 019 700 en France y compris Dom. Sur un an, il augmente de 20,3 %.

- Deux motifs principaux de perte d'emploi : la fin d'emplois à durée limitée, et le licenciement. Le tableau suivant (données INSEE-DARES) indique que près de la moitié des motifs de perte d'emploi est la fin de contrats à durée déterminée : la crise touche d'abord les travailleurs en situation précaire.

²⁰ Données en ligne sur le site de la DARES, novembre 2009

	Hommes	Femmes	Ensemble
N'a jamais exercé d'activité professionnelle régulière	4,9	7,5	6,3
Fin d'emploi à durée limitée	46,1	45,2	45,7
Démission	9,5	14,3	12,0
Rupture du contrat pour maladie ou invalidité	3,9	3,2	3,5
Licenciement	28,6	24,2	26,2
Autres circonstances	5,3	3,2	4,2
Circonstance inconnue	1,8	2,4	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

- La crise touche plus durement les catégories cibles du FSE

Ainsi le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans a augmenté de +28,1 % entre octobre 2008 et octobre 2009.

Celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus s'accroît de 28,3 % sur un an.

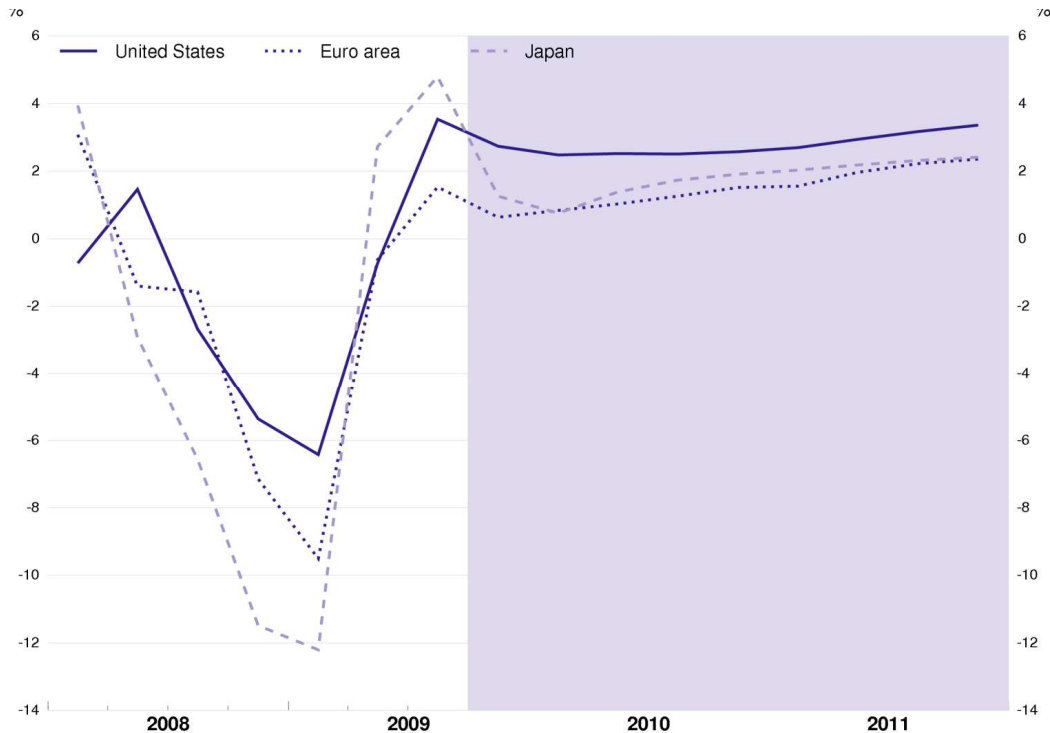
- Du RMI au RSA : croissance du nombre de bénéficiaires dans la crise

Le nombre d'allocataires du RMI, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), augmente de 1,0 % au premier trimestre 2009. Pour la première fois depuis la mi-2006, il est orienté à la hausse. Ce retournement traduit les conséquences de la forte détérioration de la situation sur le marché du travail depuis la mi-2008. Fin décembre 2008, le nombre d'allocataires du RMI représente 3 % de la population d'âge actif en métropole. Au 31 mars 2009, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), 1,13 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'allocations familiales (CAF). Le nombre d'ouvertures de droit augmente sensiblement au premier trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2008. Au mois d'octobre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant des droits ouverts au RSA est de 611 200 (soit 15,7 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes).

4.4.2 *Un retournement est possible, mais la situation reste fragile*

- La période très récente est marquée par un début de redressement de l'activité économique.

L'OCDE prévoit la reprise (mais à un rythme inférieur à celui des années 2006-2007) dans la zone Euro, et la Commission européenne présente des prévisions qui vont dans le même sens. Le graphique suivant situe la croissance passée et prévisionnelle du PIB par trimestre ramené en base annuelle dans trois grandes zones :



L'OCDE prévoit une baisse de la croissance économique dans l'ensemble des pays du G7 de 3.7 % cette année, soit une contraction moins brutale que la baisse de 4.1 % annoncée en juin 2009. Les dernières prévisions du PIB pour cette année indiquent de légères perspectives d'amélioration pour le Japon et la zone Euro et des prévisions globales inchangées pour les États-Unis.

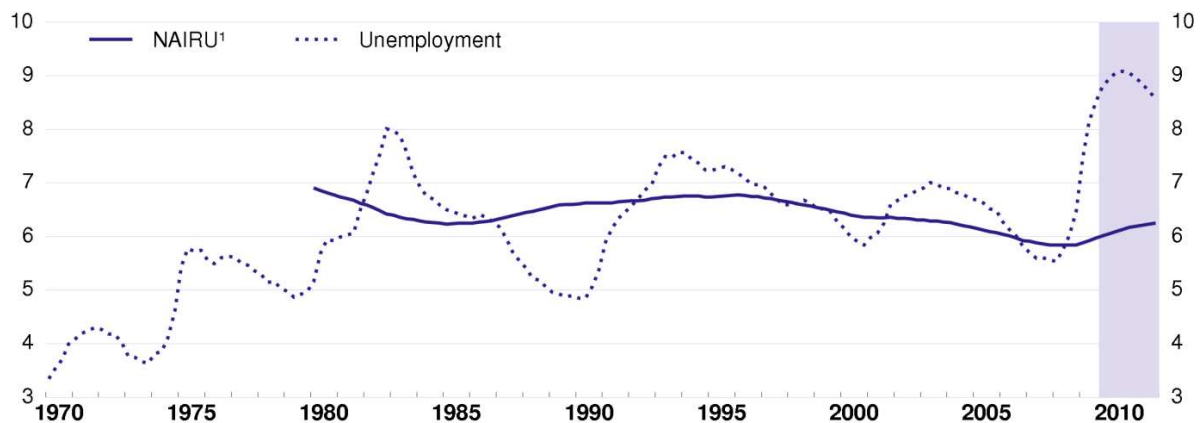
Le climat des affaires s'améliore en France (INSEE novembre 2009), et les prévisions de la Commission sont à la reprise dès 2010, fragile certes, mais peut-être plus tôt que prévu.

- Des effets moins directs et différés sur l'emploi

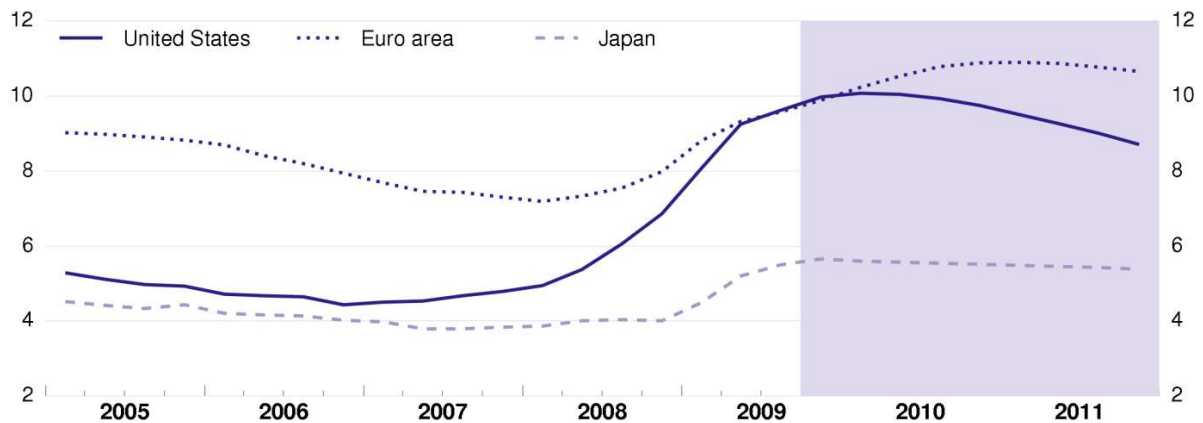
En revanche les effets sur le marché de l'emploi seront différés : ce que ça cache ; l'économie n'est plus la même, des mutations ont eu lieu dont certaines vont s'intensifier, les perspectives sont très différentes de ce qu'on aurait dit en 2006. Le graphique suivant publié par l'OCDE en novembre 2009 propose des perspectives de taux de chômage qui se situent en tendance comme du point de vue structurel à la hausse en 2010.

OCDE 19 nov. 2009²¹

Unemployment and NAIRU estimates in the OECD area



Unemployment in the three main regions



La décroissance du taux de chômage en Europe n'interviendrait que courant 2010. Les perspectives mentionnées récemment par le gouvernement français suivent cette perspective européenne, sans qu'on puisse encore apprécier les effets définitifs du Plan de relance et du grand emprunt national sur l'activité et in fine sur l'emploi.

- Une reprise fragile du fait de la dégradation du cadre général de l'activité

La situation est cependant fragile pour plusieurs raisons :

- La faiblesse de l'investissement productif qui ne redémarre pas encore, et qui selon l'OCDE ne redémarrerait vraiment que fin 2010
- Le niveau de la dette qui atteint des montants très élevés tant aux USA qu'en Europe, ce qui réduit les marges de relance
- Des mutations économiques qui sont orientées passivement et non vers le développement, de façon à écouler des stocks mais sans vision nouvelle encore affirmée de nouveaux produits et nouveaux services liés à l'après crise.
- Une large partie selon les experts du soutien de l'activité en 2008 et 2009 est largement due d'une part, aux plans de relance aux USA et en Europe, et d'autre

²¹ *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment (NAIRU)* ou « taux de chômage compatible avec une inflation stable, le NAIRU représente le taux de chômage en-dessous duquel il est impossible de descendre sans risquer de faire monter les prix. On parle encore de taux de chômage naturel ou structurel » (définition proposée par Melchior)

aux effets de la prime à la casse automobile, qui a permis d'écouler la production et une partie des stocks ; mais sans nécessairement anticiper outre mesure sur l'avènement de véhicules plus propres et moins consommatrices d'énergie globalement et d'énergies fossile en particulier.

- o Bilan : une sortie de crise encore aléatoire, une situation qui amplifie les difficultés des catégories cibles du FSE, un double débat sur l'avenir des emplois

Même si de réelles perspectives de reprise de l'activité existent, et seront soutenus au niveau français par les décisions des acteurs publics et notamment concernant le grand emprunt, il semble que la situation économique comporte de forts éléments conjoncturels non stabilisés, qui s'ajoutent aux éléments de faiblesse structurelle exposés ci-dessus.

L'aggravation générale en 2008 et 2009 du chômage et de l'exclusion sociale se traduit par un accroissement des précarités, des difficultés des catégories sociales cibles visées par le FSE : jeunes ; actifs seniors ; travailleurs de bas niveau de qualification ; travailleurs en contrat à durée déterminée ou en intérim ; publics victimes d'exclusion du marché du travail et d'exclusion sociale.

Un double débat est aujourd'hui posé :

- Sur la capacité de retrouver rapidement un modèle de croissance permettant de diminuer spontanément et durablement le chômage et l'exclusion sociale, ce qui interroge sur les transitions nécessaires et les processus de solidarité à mettre en place pour maintenir la cohésion sociale dans la crise ;
- Sur la nature de la croissance de l'après-crise, à savoir les contenus des emplois de demain ; afin d'assurer la mutation des compétences et des qualifications nécessaires pour stimuler une nouvelle croissance orientée sur le développement durable.

4.4.3 La contribution des fonds structurels, et du FSE en particulier à la réponse politique à la crise

D'emblée il est nécessaire de rappeler que compte tenu de l'intensité des difficultés rencontrées comme des moyens mis en œuvre pour contrer la crise par les Etats membres de l'Union Européenne, on ne peut considérer qu'une activation plus rapide, assortie d'une réorientation, des fonds structurels, pourrait en elle-même suffire à induire une sortie de crise ; en revanche elle peut y contribuer. Ainsi il est nécessaire d'utiliser au mieux les 4,495 milliards d'euros du FSE comme marge de manœuvre pour anticiper et accompagner le développement économique et le développement des compétences qui feront la croissance de demain.

- o Rappel des recommandations de la Commission Européenne

Dans sa communication au Conseil, au Parlement européen, au CES et au Comité des Régions, la Commission a formulé des recommandations concernant la contribution des fonds structurels à la mise en œuvre de réponses appropriées à la crise.

En particulier, la Commission a dessiné plusieurs domaines d'action, notamment :

- Investir dans des domaines à fort potentiel de croissance

A titre d'exemples : l'investissement dans l'efficacité énergétique, les technologies propres, les services environnementaux, les infrastructures et interconnexions, les réseaux à haut débit, l'anticipation des besoins et l'adéquation des compétences avec la demande future du marché ou encore le déblocage de fonds pour les PME (à savoir des entreprises innovantes et à forte intensité de recherche).

- Maintenir les investissements publics

Il s'agit de maintenir des niveaux élevés d'investissements publics pour assurer que les ressources de la politique de cohésion soient totalement mobilisées pour soutenir les efforts de relance des États membres et des régions.

- Plus d'investissements dans l'efficacité énergétique

On vise l'introduction d'améliorations en matière d'efficacité énergétique et la mise en œuvre de programmes en faveur des énergies renouvelables dans les logements dans tous les États membres. Le FEDER pourra aussi soutenir la rénovation ou la construction de logements en faveur des communautés confrontées à l'exclusion sociale.

- Promouvoir l'esprit d'entreprise et accroître la coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI)

- Développer la flexicurité et les transitions professionnelles

Bien qu'une reprise progressive de l'économie soit attendue au cours des deux prochaines années, la Commission constate que les marchés du travail mettront plus longtemps à réagir et que certains groupes ont été particulièrement touchés, à savoir les jeunes, les migrants et les travailleurs faiblement qualifiés. Dans un contexte où le chômage augmente et où les précarités s'accroissent, il est nécessaire de poursuivre les efforts de flexicurité proposés par la Commission européenne dès 2006 et d'assurer l'accompagnement des mobilités nécessaires aux transitions professionnelles. Le Fonds Social Européen est ici particulièrement concerné, notamment en ce qui concerne l'Axe 1 du Programme Opérationnel pour la France.

En outre la Commission a récemment souligné qu'il « est essentiel pour stimuler la création d'emplois nouveaux et de meilleure qualité de définir, d'une part, des stratégies de sortie de crise efficaces qui préparent les individus et les entreprises à répondre aux problèmes structurels et, d'autre part, des politiques publiques efficaces de modernisation du marché du travail »²².

Le projet de «rapport conjoint sur l'emploi» sera examiné par les ministres de l'emploi et des affaires sociales lors de la réunion du Conseil en mars 2010 et viendra alimenter la nouvelle stratégie 2020 de l'Union en faveur de la croissance et de l'emploi, qui doit être adoptée par les dirigeants de l'Union au printemps 2010.

- L'adaptation du PO FSE 2007-2013 pour contribuer à la réponse française à la crise

Rappelons qu'un large éventail de réponses a été développé avec le plan de relance et le grand emprunt ; dans cet ensemble le FSE joue un rôle modeste mais significatif ; s'il

²² Site Internet de la DG EMPLOI, décembre 2009

contribue d'abord à répondre aux faiblesses structurelles identifiées, il est aussi susceptible d'inflexion pour s'adapter au nouveau contexte.

Les principales inflexions décidées en 2009 sont les suivantes :

- Expérimenté depuis 2006, le dispositif de Contrat de Transition Professionnelle a été étendu à 25 bassins d'emploi particulièrement touchés par les destructions d'emplois. Le Fonds social européen s'est engagé à hauteur de 20 millions d'euros sur deux ans pour accompagner les parcours de transitions professionnels.
- Le Fonds Unique de Péréquation (FUP) a été abondé pour améliorer l'accompagnement des parcours professionnels: 80 millions d'euros ont été spécifiquement mobilisés par le FSE pour accompagner le FUP qui, de manière interprofessionnelle, doit permettre de cofinancer des opérations que les OPCA n'auraient pas la capacité de financer individuellement. Cet effort doit permettre à ceux qui en ont besoin de se requalifier et constituer un point d'appui pour la gestion des compétences dans les entreprises, au-delà du plan de relance.
- Les réseaux soutenus par le FSE ont du renforcer, voire modifier, l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises, en particulier les plus vulnérables, enjeu de pérennisation des entreprises créées en 2008, en liaison avec la procédure NACRE.
- Depuis 2009, le Fonds social européen accompagne la réforme majeure du revenu de solidarité active (RSA), en cofinçant les mesures d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires. Cette mesure nouvelle doit être replacée dans l'environnement des pactes territoriaux d'insertion et suppose la mise en place de partenariats renouvelés, notamment avec Pôle Emploi.

La mise en œuvre de ces modifications du programme se met actuellement en place au niveau des territoires. Ici le FSE vient d'abord accompagner la politique nationale et l'appuyer au niveau du terrain. Celle-ci doit s'articuler avec les actions mises en œuvre au niveau de l'ensemble du programme (cf. infra chapitre précédent) ce qui requiert une compréhension en profondeur des conditions d'efficacité sur le terrain. Ces conditions de succès – ainsi que d'éventuelles autres modifications du programme qui pourraient être proposées- ont été explorées lors du colloque de Dijon et lors des réunions d'évaluation menées en région avec les services de l'Etat et les Organismes Intermédiaires. Nous reprenons brièvement dans ce qui suit quelques points qui nous semblent clefs, à la lumière de ces réunions et des débats du colloque.

4.5 Approfondir et rendre opérationnelles les réponses : conditions de succès et pistes de travail

Cette analyse est effectuée ci-dessous par commodité selon les 4 champs correspondant aux « forums » du colloque : formation tout au long de la vie ; reclassement, mutations économiques, transitions professionnelles ; création et reprise d'entreprises ; lutte contre l'exclusion sociale.²³

4.5.1 *La formation tout au long de la vie : situer l'effort de formation comme levier immédiat et pour le futur*

- Le constat : la faible participation à la formation continue, aggravée dans la crise

²³ Nous nous référons en particulier au rapport de synthèse des forums présenté par Henri Rouilleault lors du Colloque de Dijon.

Le taux de participation financière à la formation continue était en 2003 de 3,01% mais seulement de 1,74% dans les PME de moins de 20 salariés ; ce taux est en régression en 2007 avec respectivement 2,94% et 1,28%. Le taux de participation des personnes à la formation continue est de 4,91% en 2007 (il était de 5,47% en 1997) : il y a plus de stagiaires engagés dans des formations plus courtes.

Cependant entre 2003 et 2008, l'écart d'accès à la formation entre PME et grandes entreprises a diminué relativement.

Depuis 2004 le recours au DIF est faible : le taux de recours est de 5%. La Cour des Comptes a estimé en février 2009 le DIF non consommé à un montant de 33 milliards d'euros.

Depuis 2008, l'effort de formation est moins prioritaire notamment en TPE/PME ; par ailleurs les bas niveaux de qualification sont les plus exposés dans les mutations économiques, mais encore plus lorsque les métiers évoluent rapidement. Paradoxalement le DIF se présente comme une formule sous-employée alors qu'il est adapté aux périodes où existe du chômage partiel, ou encore pour préparer des mobilités professionnelles.

- Les pistes de travail

Sans prétendre à l'exhaustivité, il semble clair que le FSE doit :

- Poursuivre l'effort de formation pour les actifs salariés et demandeurs d'emploi pour les bas niveaux de qualification et les travailleurs seniors,
- Favoriser l'individualisation des parcours de formation et l'orientation des travailleurs touchés par les mutations économiques,
- Favoriser l'effectivité de l'effort de formation en cas de mutations économiques ou de perspectives de mobilité professionnelle,
- Favoriser les formations vers les « nouveaux emplois » liés à l'après-crise, ne s'agissant pas nécessairement de nouveaux métiers mais de nouvelles compétences rendues nécessaires par l'évolution des métiers sous des contraintes externes (réglementation, perspectives du développement durable, essor des TIC, individualisation des prestations de service, etc.),
- Rechercher une articulation active et positive avec la réforme de la formation professionnelle,
- Développer les plans de formation pendant la crise et, sur une base territoriale ou de filière, les ouvrir aux demandeurs d'emploi,
- Développer des réponses territoriales fondées sur le GPEC territoriale et les EDEC/ADEC à partir d'un partenariat local public/privé et inter-entreprises.

4.5.2 L'accompagnement des mutations en question, le reclassement, les restructurations : réinventer les dispositifs, soutenir encore plus les emplois et les personnes

- Le constat

La mobilité professionnelle est peu développée en France. 6% des salariés effectuent 55% des mobilités. Le marché du travail est très segmenté et la mobilité professionnelle passe d'abord par l'entreprise.

L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques font l'objet d'une préoccupation permanente et de mesures ad hoc ciblées du Programme Opérationnel, sur laquelle de nombreuses actions ont été programmées, plus en matière d'analyse, de veille et

d'étude que d'accompagnement vers des participants relevant du reclassement. On note que la plupart des pays en Europe ont répondu à la crise par la mise en œuvre de mesures de chômage partiel et plusieurs ont essayé de mettre en place à l'occasion des formations destinées à développer l'employabilité des salariés.

Une question importante est alors de favoriser la capacité de mobilité professionnelle et éventuellement géographique des salariés concernés.

Une autre question est celle de la sécurisation des parcours professionnels, en anticipant et accompagnant les entreprises dans des actions de sécurisation des parcours tels que la VAE, les bilans de compétence, les formations qualifiantes ou de remise à niveau dans le cadre du DIF, du CIF et de la professionnalisation.

- Les pistes de travail

En particulier le FSE peut contribuer à :

- Développer le partenariat anti-crise d'anticipation et d'intervention sur une base territoriale avec mise en commun de moyens et d'outils,
- Développer des actions d'anticipation en direction des entreprises visant la sécurisation de parcours, notamment en mettant en place des partenariats spécifiques entre les acteurs publics (Etat , Régions), les OPCA et les entreprises sur une base territoriale,
- Cibler des actions sur des publics prioritaires particulièrement en difficulté dans les mutations économiques -handicapés, bas niveaux de qualification, seniors, salariés des TPE/PME, salariés en travail temporaire, avec une approche individualisée, avec formation et préparation au retour à l'emploi pour organiser les transitions professionnelles,
- Organiser la certification de compétences transférables,
- Se situer en recherche d'innovations complémentaires et stimulantes du développement des politiques de droit commun (contrats CRP et CTP, promotion de la GPEC sectorielle et territoriale, interventions d'accompagnement des restructurations, à travers des expérimentations aidées destinées à améliorer la pertinence et les méthodes
- Cibler des actions de formation de longue durée permettant des reconversions véritables d'un métier à un autre, conduisant à une validation valorisable, en s'appuyant en tant que de besoin sur la VAE.

4.5.3 La création et la reprise d'entreprises : développer et améliorer l'accompagnement

o Le constat

La situation récente est marquée par un accroissement de la création d'entreprises, lié en particulier au succès du statut d'auto-entrepreneur, mais aussi au fait que dans la crise la création d'entreprises paraît la solution de la « dernière chance ». Il y a aujourd'hui plus de femmes et de demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur entreprise. En particulier il y a une croissance considérable des créations de micro-entreprises. Reste qu'une partie importante de ces nouvelles entreprises ne résiste pas dans le temps aux difficultés rencontrées, faute d'avoir anticipé ou d'avoir trouvé les partenariats nécessaires au développement durable des activités. Il est également démontré par nombre d'études que l'accompagnement des créateurs amplifie considérablement les chances de succès de l'entreprise.

En ce qui concerne la reprise d'entreprises, enjeu considérable aujourd'hui compte tenu de la pyramide des âges des chefs d'entreprises notamment de TPE/PME, la situation est de même nature sauf qu'elle se complique des problèmes de transmission du capital, des compétences et des savoir faire techniques, managériaux et commerciaux nécessaires.

o Les pistes de travail

- Une approche nuancée est nécessaire, car selon le secteur, selon le territoire, selon le marché (innovation à partir de la recherche technologique ou création de services dans des niches de marché de services par exemple) le besoin d'accompagnement peut être très différent : l'accompagnement doit être attentif à la nature des marchés et des spécialités développées, et intégrer une vision prospective plus affirmée parallèlement à l'optique de la gestion,
- La professionnalisation des réseaux d'accompagnement est un enjeu fondamental pour assurer un accompagnement de qualité,
- L'organisation en réseau des « accompagnateurs » plus ou moins spécialisés (Boutiques de gestion, ADIE, banques, chambres consulaires, Caisse des dépôts, collectivités territoriales, associations ad hoc) est un enjeu fondamental pour qu'au long du parcours le créateur trouve au bon moment une réponse techniquement adaptée et appropriée à son besoin,
- NACRE permet ce parcours non segmenté, mais doit mieux s'articuler avec le FSE lorsqu'il y a prise en charge de longue durée notamment.

4.5.4 La question de l'exclusion sociale : dominer la difficulté des débouchés liée à la crise qui rend l'insertion économique plus difficile

o Le constat

La part des publics très éloignés du marché du travail est très sensible à la conjoncture avec un décalage de 6 mois environ. Les chiffres du RMI puis aujourd'hui du RSA sont ainsi très sensibles à la conjoncture avec retard. Du fait de la crise, il y a des difficultés croissantes de la part des dispositifs d'insertion à proposer des sorties vers l'emploi ; par ailleurs la durée des parcours au sein des appuis liés au PDI ou dans les PLIE tend à s'allonger simultanément.

Le RSA induit un partenariat obligatoire rapproché entre les Conseils généraux et Pôle Emploi, qui est à géométrie variable selon les départements, tandis que l'Etat reste très présent dans l'appui à l'offre d'insertion au niveau des territoires. Malgré cette densité

d'acteurs on a affaire parfois plus à un criblage des publics concernés qu'à un maillage des dispositifs pour les atteindre et leur proposer des solutions cohérentes et construites. Cette configuration de partenariats multiples, si on y ajoute en outre les PLIE et les entreprises d'insertion, est en recomposition. Ceci fait l'objet d'une évaluation dont le cahier des charges a été défini par le Conseil Scientifique de l'évaluation et qui portera sur le rôle rétrospectif et prospectif du FSE dans l'amélioration de la gouvernance et du pilotage de l'offre d'insertion sur les territoires.

En l'attente de cette évaluation il a été débattu au colloque de Dijon de plusieurs pistes de travail spécifiques.

- Les pistes de travail
 - Développer une approche globale de la personne et de ses besoins de façon à articuler une chaîne de prestations cohérente plutôt que des renvois successifs entre des segments de l'offre d'insertion ;
 - Mettre en réseau et faciliter le travail en commun des acteurs de l'offre d'insertion
 - Orienter l'ensemble de ces prestations et de l'accompagnement dans une démarche vers l'emploi définie à travers la formulation de projets personnels et professionnels lorsque c'est possible, et y associer autant que possible des responsables d'entreprise
 - Développer des approches spécifiques pour les publics les plus fragilisés avec une offre d'accompagnement renforcée, en centrant l'appui sur l'intégration sociale, condition nécessaire mais non suffisante
 - Soutenir de façon cohérente une offre d'insertion durable et performante sur les territoires, en examinant en partenariat les besoins de financement et en activant les clauses d'insertion des marchés publics.

4.6 Conclusions du chapitre 4

En s'attaquant, à la mesure de son poids financier et en fonction de la stratégie et du ciblage décrits au Programme Opérationnel, aux faiblesses structurelles de la relation économie emploi formation, qui apparaissent plutôt renforcées que transformées dans la crise, le FSE joue son rôle qui est d'appuyer des parcours de formation et vers l'emploi pour les catégories de public souvent les plus en difficulté. Le FSE, à programmation pluriannuelle, est adapté pour des efforts dans la durée pour lutter contre des insuffisances structurelles ; le cadre stratégique défini est assez large pour situer sans modifications de contenu du PO des expérimentations et programmes à forte valeur ajoutée permettant sur la longue période d'enrichir le droit commun et la politique contractuelle, notamment en termes de prise en compte et de prise en charge de publics spécifiques, de nouveaux partenariats, d'innovations concernant les méthodes et outils, de construction de nouveaux parcours professionnels.

Bien que le Programme Opérationnel soit d'abord une réponse à des problèmes structurels, il existe des marges de manœuvre pour améliorer son action en tenant compte du nouveau contexte de crise, notamment en expérimentant et en favorisant des modalités innovantes et souvent partenariales de prise en charge dans la crise et d'accompagnement des projets personnels et professionnels, qui nécessitent des formes renouvelées de parcours de formation, de mobilité professionnelle, de création de nouvelles activités, de parcours vers de nouveaux emplois, et un renouvellement des métiers.

La crise introduit en effet de nouveaux éléments de contexte qui ont un impact sur les publics cibles et dispositifs aidés du programme :

- En ce qui concerne les publics de **l'Axe 1**, et dans une certaine mesure **l'Axe 4**, il apparaît que la crise :
 - accentue l'effet de révélation quant à la nécessité de préparer des évolutions des compétences correspondant à une mutation accélérée des métiers et de ce fait renforce la nécessité de la formation tout au long de la vie : la question de la mobilité professionnelle devient parallèlement un sujet majeur,
 - rend plus vulnérable les catégories cibles du FSE comme les seniors, les jeunes en début de carrière, les handicapés,
 - accentue l'importance de l'orientation et de la réorientation après la formation initiale mais aussi en liaison avec les reconversions
 - montre la nécessité d'explorer en profondeur toutes les possibilités d'appui solide et organisé à la création et à la reprise d'entreprise durables,
 - crée en urgence l'opportunité de renforcer la formation pour les personnes en sous-emploi (structurellement une population majoritairement féminine, mais avec un rééquilibrage de ce point de vue dans la crise), qui sont les plus vulnérables dans le contexte d'annulation ou de réduction du taux de croissance de l'activité,
 - démontre l'intérêt sur une base territoriale et sectorielle de développer des actions collectives d'anticipation et d'accompagnement des mutations fondées sur de nouveaux partenariats d'intervention et des méthodes renouvelées.
- En ce qui concerne les publics de **l'Axe 2**, les impacts principaux de la crise à observer nous semblent être :
 - La plus grande difficulté de retrouver rapidement un emploi qui conduit en principe à renforcer la part des formations longues tendant à l'acquisition de métiers en tension, notamment dans les filières en développement comme celles liées au développement durable
 - La nécessité accrue afin de permettre la poursuite positive des parcours professionnels d'assurer la revitalisation des savoirs de base nécessaires pour tirer bénéfice de formations qualifiantes,
 - La situation difficile des travailleurs intérimaires qui subissent de plein fouet la crise et qui devraient pouvoir mieux pris en compte dans le programme,
 - La nécessité de poursuivre avec énergie les actions dédiées permettant l'émergence de projets spécifiques améliorant l'égalité entre femmes et les hommes dans un contexte où cette priorité a plus de mal à s'imposer.
- En ce qui concerne les publics de **l'Axe 3**, la crise a pour effet :
 - De rendre plus difficile la réinsertion professionnelle après un parcours d'insertion, d'où la nécessité de rechercher dans la proximité une meilleure exploitation des gisements d'emploi et d'activité, notamment dans les services à la personne et l'économie sociale et solidaire
 - De rendre plus nécessaire la coopération territoriale des acteurs concernés, notamment pour arriver à un degré d'organisation amélioré de construction de parcours sur la durée résolument tournés vers l'emploi et augmentant l'employabilité en attente d'opportunités effectives, ce qui suppose une

coordination et un pilotage améliorés (une évaluation spécifique a été lancée par le CSE sur ce sujet).

Le FSE par le passé a bien souvent montré la voie d'améliorations, proposé l'innovation et développé des expérimentations. Sans doute dans la recherche de solutions nouvelles le FSE peut-il jouer encore un rôle de pionnier et d'expérimentation. C'est aussi une des raisons importantes pour assurer une plus importante mobilisation de **l'Axe 4** qui permet des actions significatives d'amélioration des structures d'intervention, des systèmes et des partenariats concernés.

Il existe encore un large problème d'organisation de l'appropriation et d'exploitation des avancées du passé et de réinjection des bonnes pratiques. Et parfois du mal à dominer les contraintes de gestion. Mais l'enjeu reste là de continuer de déployer le FSE dans sa tradition historique, avec la volonté de produire une réelle valeur ajoutée mesurable, de développer l'innovation et les partenariats constructifs sur le terrain, et de diffuser des bonnes pratiques dans l'ensemble des politiques de l'emploi et de la formation.

5. Recommandations et mise en perspective

Rappelons d'emblée le caractère expérimental de ce premier rapport d'évaluation qui porte, en ce qui concerne la saisie des indicateurs, sur une partie des données effectives de réalisation et de résultat. Sans nul doute le rapport 2010 pourra assoir sur un socle plus définitif certaines des affirmations et propositions du présent rapport. Cependant, à la lumière des analyses menées, quatre éléments clefs peuvent être mis d'ores et déjà en avant pour améliorer la mise en œuvre du Programme Opérationnel:

- **La capitalisation des bonnes pratiques**, pour diffuser des projets ou des modes d'organisation efficaces,
- **L'apprentissage en réseau**, que ce soit par des réseaux « horizontaux » (entre bénéficiaires, entre gestionnaires, entre autorités de gestion déléguées) ou par des réseaux « verticaux » (entre bénéficiaires et gestionnaires, entre gestionnaires et autorités de gestion déléguées ou encore entre autorités de gestion déléguées et autorité de gestion),
- **L'articulation du PO FSE avec les autres politiques et programmes mis en œuvre sur les territoires** dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion,
- **L'évolution des modalités de mise en œuvre**, en faisant du FSE un outil d'innovation.

En s'appuyant sur ces quatre éléments, nous souhaitons porter à la discussion plusieurs façons d'améliorer la situation actuelle :

1. Renforcer les capacités de pilotage du programme aux différents niveaux,
2. Réaffirmer le caractère structurant des priorités transversales,
3. Positionner le FSE comme un élément moteur de réponse aux évolutions du contexte socioéconomique,
4. Améliorer la communication du programme.

5.1 Renforcer les capacités de pilotage

Le travail de saisie des indicateurs doit nourrir le travail d'évaluation, mais aussi contribuer au renforcement des capacités de pilotage des organismes intermédiaires, autorités de gestion déléguées et de l'autorité de gestion.

Dans le système de suivi, les Autorités de gestion déléguées sont le nœud du système : elles sont au carrefour des fragilités horizontale et verticale mentionnées plus haut. Il faut donc :

- conforter les AGD dans leur rôle,
 - par un portage politique fort par le Délégué et la Sous Direction du FSE de la DGEFP ;
 - par la poursuite de l'animation par la mission évaluation, par l'échange de pratiques
- Outiller les AGD pour dialoguer avec les OI sur la question de la saisie,

Il est nécessaire, voire indispensable, dès le début de l'année 2010 de mettre en œuvre une organisation au sein de chaque structure gestionnaire qui permette l'exercice d'une véritable fonction de suivi en continu (« monitoring ») et d'insuffler davantage la culture du pilotage par les résultats au sein de tous les services gestionnaires, et en premier lieu au sein des services des AGD. Le module de formation à l'évaluation destiné aux gestionnaires contribuera à améliorer les capacités de pilotage.

Le pilotage des maquettes régionales et celle du volet central, à partir d'un suivi exhaustif et fiable des réalisations et des résultats, n'est pas encore entré dans la culture du FSE. Ainsi, plusieurs axes de progrès apparaissent :

- D'un point de vue stratégique
- D'un point de vue technique
- Et d'un point de vue organisationnel.

5.1.1 *Eléments d'ordre stratégique*

Ils sont de deux ordres :

- **Un portage politique fort** de l'évaluation au niveau des structures gestionnaires :
 - Présentation systématique de l'état d'avancement physique (nombre et typologie des participants) et des résultats du PO FSE aux comités régionaux de suivi pluri-fonds,
 - Poursuite du message par le Délégué et la Sous Direction FSE sur l'importance de la saisie pour le pilotage,
 - Clarification sur le fait que donner la priorité à la programmation plutôt qu'à la vérification de la qualité des bilans a pour effet de provoquer des blocages : à cet égard, la non clôture du RAE pour 2008 courant 2009 et donc le possible non versement du FSE illustre que vouloir programmer sans se soucier des exigences dans la réalisation des actions et leur suivi évaluatif fragilise la mise en œuvre du PO,
 - Rappel de l'importance de l'évaluation par les autorités de gestion déléguées auprès des organismes intermédiaires, dans le cadre du dialogue de gestion.
- **Une articulation renforcée** entre les politiques d'emploi, de formation et d'insertion et la mise en œuvre du FSE :
 - Echanges réguliers au niveau national mais aussi régional au sein du SPE, des instances de pilotage des PRDF,
 - Inscription d'un point systématique sur les indicateurs dans les Comités de suivi multi-fonds voire dans les Comités de programmation FSE,

- Définition de modalités d'un « dialogue d'évaluation » par exemple trimestriel parallèle au dialogue de gestion impliquant les OI et les AGD voire l'AG.

5.1.2 *Eléments d'ordre technique*

Les recommandations purement techniques sont à ce stade moins nombreuses, un large chemin ayant déjà été fait. Cependant, nous pouvons proposer :

- De poursuivre **l'animation entre l'autorité de gestion et les autorités de gestion déléguées**, par une animation spécifique du réseau des référents évaluation,
- De **maintenir des réunions entre l'autorité de gestion et les têtes de réseau**, en informant les AGD de l'agenda et des conclusions,
- De **chercher à accentuer l'effet d'apprentissage au fil de la programmation**, compte tenu de la récurrence des structures bénéficiaires et de l'expérience acquise par les gestionnaires en la matière (deuxième vague de subventions globales à partir de 2010) :
 - Mutualisation de l'information et des pratiques de chaque gestionnaire,
 - Valorisation des bonnes pratiques,
 - Constance du message délivré par les gestionnaires.
- **De délivrer un message clair sur l'utilité et la nécessité de l'évaluation auprès des bénéficiaires, y compris sur les priorités transversales** :
 - Finalisation et actualisation si nécessaire de l'outil de communication auprès des bénéficiaires sur l'intérêt de fournir des données complètes et cohérentes,
 - Traduction dans les CSF de l'obligation de fournir les données sur les caractéristiques des participants (D1) et sur leur devenir immédiat (D2), entraînant la non acceptation des dossiers présentant des lacunes,
 - Diffusion des outils déjà existants,
 - Animation autour des différentes composantes de l'évaluation, notamment dans le cadre du dialogue avec les bénéficiaires.

5.1.3 *Eléments d'ordre organisationnel*

Enfin, les facteurs organisationnels sont très importants dans la qualité du système d'information. On peut donc proposer plusieurs pistes d'amélioration, qui sont :

- **L'organisation d'échanges récurrents entre les différentes autorités de gestion déléguées, concernant leur organisation interne et les modalités de mise en œuvre de l'évaluation.**
 - Mutualisation d'outils entre AGD,
 - Décomposition des processus pour la gestion des dossiers,
 - Décomposition des tâches liées à la relation avec les OI et avec les bénéficiaires gérés « en direct » pour un meilleur apprentissage,
 - Bonnes pratiques en matière d'information et de formation des bénéficiaires.

- Développement de relations entre gestionnaires : remontée systématique des blocages au niveau des autorités de gestion déléguées, travail en inter régions..
- **Une présence des problématiques de l'évaluation dans l'animation régulière du réseau des gestionnaires** : lors du pilotage de la maquette ; et pour la gestion des dossiers, la saisie dans PRESAGE et dans l'Interface ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre
 - Intégration par chacune des autorités de gestion déléguées au calendrier de rencontres collectives entre les gestionnaires,
 - Capitalisation d'outils de dialogue entre autorités de gestion déléguées et organismes intermédiaires.
- **Une meilleure anticipation des temps de travail liés aux exigences du FSE**
 - Mise en place d'un rétro-planning pour l'année 2010 et d'un système « d'alertes » auprès des bénéficiaires :
 - Vérifier la capacité des bénéficiaires de recueillir les données nécessaires,
 - Leur rappeler l'exigence d'avoir les bilans complets et fiables dans les temps.

5.1.4 Formaliser des outils de suivi des saisies

La transmission aux AGD de l'état de saisie par l'Autorité de gestion a eu un effet levier important pour améliorer la saisie. La poursuite et le développement de cette transmission sont des facteurs clés pour rendre les AGD encore plus moteurs de la saisie.

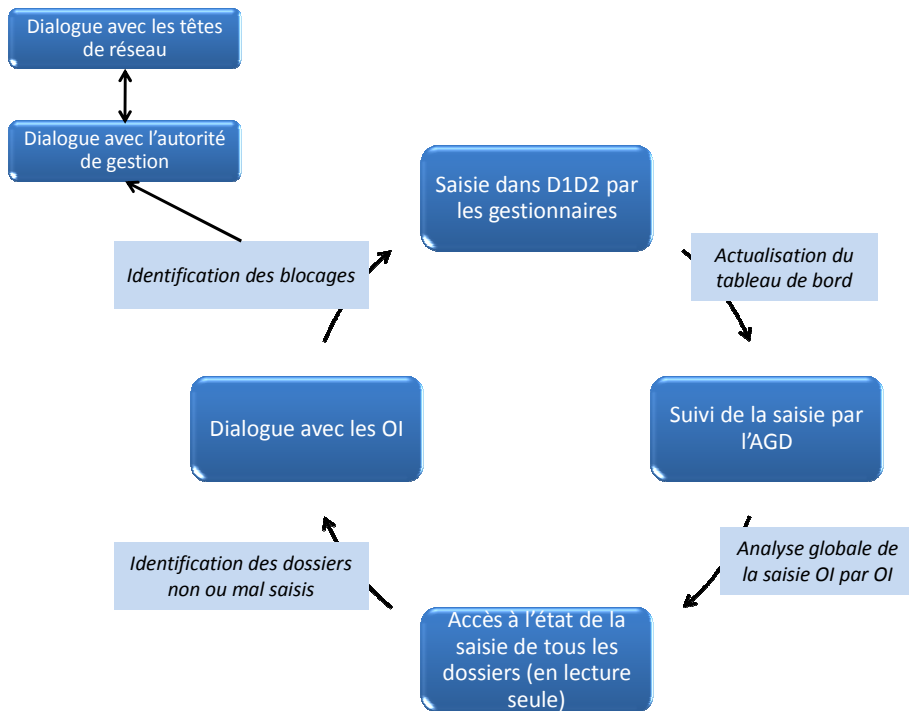
A cet égard, il est nécessaire de doter les AGD d'outils de suivi de la qualité de la saisie.

- Il faut intégrer les priorités transversales et les axes d'analyse dans le suivi de la saisie.
- Au-delà des chiffres globaux, la prise en compte de la date de fin de l'opération et de la réalisation ou non d'un CSF permettrait de cibler les opérations pour lesquelles les saisies devraient être réalisées.
- Ces tableaux doivent être interrogés OI par OI.

En complément, il faudrait pouvoir donner aux AGD l'accès à l'interface D1D2 des OI (en lecture seulement) afin de pouvoir passer d'un constat global à une analyse dossier par dossier.

Cela permet d'identifier les blocages : certains d'entre eux peuvent être résolus rapidement par l'autorité de gestion déléguée. D'autres nécessitent une réponse au niveau de l'autorité de gestion, en lien avec les têtes de réseau le cas échéant.

Le schéma ci-dessous résume le système de pilotage de la saisie qui pourrait être mis en place.



5.1.5 Evolution du système d'indicateurs

Le renforcement de la capacité de pilotage doit s'appuyer sur l'adéquation entre les objectifs du PO et les indicateurs utilisés.

La première année d'analyse des résultats sur la base des 25 indicateurs définis au niveau des axes a permis de confronter les définitions et les modes de calculs aux informations saisies dans le système de suivi.

Les évolutions de la mise en œuvre du PO sont une autre source d'analyse du système d'indicateurs.

1	Réaliser au moins 20 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires	-
2	Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi	Voir comment prendre en compte la sous mesure 123 :
3	Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification, dans les actions de la politique contractuelle pour faciliter leur maintien dans l'emploi	
4	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement	
5	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 22%	
6	Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage	
7	Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise à enveloppe financière constante	Apprécier l'évolution des enveloppes dédiées à la création d'activité entre les deux programmations,

8	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	
9	Porter la part des créatrices accompagnées à 38%.	
10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante	Apprécier l'évolution des enveloppes dédiées au développement de la VAE entre les deux programmations
11	Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription	Prendre en compte le motif de sortie dans le calcul
12	Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé	Envisager la suppression de ces indicateurs, compte tenu de l'évolution de la mobilisation du FSE par les Missions Locales
13	Porter à 23% le taux d'accès à la formation pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé	
14	Porter à 28% la part des jeunes en ZUS de niveau V et infra, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	
15	Porter à 15% la part des 45 et plus ans à des actions de formation	
16	Améliorer l'accès des publics de bas niveau de qualification à la formation	
17	Porter à 38% la part de participants accédant à une insertion professionnelle (emploi ou formation) à l'issue d'un accompagnement social renforcé	Envisager la suppression de cet indicateur, compte tenu de la fin de l'ASI
18	Porter à 57% le taux de certification à l'issue de la formation des personnes handicapées, mise en œuvre par l'AFPA	
19	Porter à 80% le taux d'insertion des volontaires qui ont terminé leur contrat, en fin de contrat	-
20	limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.a.d les 12 premiers mois	Faire évoluer cet indicateur : Proposition : calcul du Taux d'insertion dans l'emploi durable 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe (numérateur : accès à un emploi durable au cours des 12 premiers mois, numérateur : ensemble de la population ayant intégré l'EPIDe)
21	Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	-
22	Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE	En complément de cet indicateur, calculer le taux de sortie (nombre de sorties divisé par le nombre total de personnes en parcours au cours de l'année), afin de rendre compte des flux dans les parcours.
23	Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE	
24	Porter à 24% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI	Revoir les modes de calcul. A cet égard, on pourrait neutraliser les « autres types de sortie positive », c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : sorties positives - « autres types de sortie positive » • Dénominateur : total des sorties - « autres types de sortie positive »
25	Porter à 85% le taux de retour en formation à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire	Revoir le mode de calcul pour rendre compte du caractère « non négatif » des autres types de sorties positives

		<ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : retour en formation scolaire + accès à une formation qualifiante • Dénominateur : retour en formation scolaire + accès à une formation qualifiante + sorties non positives
--	--	--

Nous proposons aussi de suivre en continu, lorsque c'est pertinent, l'évolution des indicateurs des dispositifs et politiques concernées, indépendamment de la mobilisation du FSE.

Cela contribuera à apprécier l'imputabilité au FSE des résultats du PO FSE.

5.2 Réaffirmer le caractère structurant des priorités transversales

Nous avons globalement constaté une difficulté d'appréhension des sept priorités transversales du programme. En témoignent à la fois le taux de saisie encore insuffisant (59,7%) et l'appropriation inégale et disparate de ces dimensions entre les régions mais aussi entre les gestionnaires au sein d'une même région.

Nous avons choisi de faire ressortir trois priorités parmi les sept, en nous fondant sur les réunions en région.

5.2.1 *Egalité entre les femmes et les hommes*

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue l'un des critères de sélection des opérations. Cette prise en compte peut se faire de deux façons : de manière spécifique afin de corriger les inégalités constatées (notamment à travers la sous-mesure 2.2.2) et de manière transversale à tous les axes du Programme Opérationnel afin de favoriser la réduction des écarts entre les femmes et les hommes.

Les conditions sont réunies pour apprécier la prise en compte de cette égalité, mais cette dimension n'est pas appréhendée de la même façon par tous et reste sujet à interprétation selon le bénéficiaire, mais aussi selon le service gestionnaire. Les pratiques ne sont pas harmonieuses et donnent de fait lieu à un traitement complètement inégal.

L'animation et la sensibilisation autour de cette priorité ne sont pas homogènes et donnent lieu de fait à des positionnements très différents. En outre, la possibilité du taux de bonification n'est pas utilisée comme effet levier potentiel.

Dans un souci de renforcement de cette priorité dans les années à venir, il semble important de :

- Favoriser une compréhension claire des attentes en la matière et réduire le niveau d'interprétation à l'aide d'outils simples (formation des services gestionnaires, mise en place d'outils partagés, etc.),
- Encourager le suivi de cette dimension de manière plus opérationnelle (notamment dans le cadre du contrôle de service fait),
- Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques et les projets ayant une prise en compte spécifique,
- Favoriser les échanges sur cette thématique, d'une part, entre gestionnaires et, d'autre part, avec les réseaux spécialisés (Délégations régionales aux droits des

femmes et à l'égalité, Centre d'information aux droits des femmes et des familles, observatoires consacrés à cette thématique, etc.).

Par ailleurs, la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes fera l'objet d'une évaluation thématique dès 2010, afin de prendre en compte les résultats pour la suite de la programmation.

5.2.2 Le développement durable

Le développement durable n'est aujourd'hui appréhendé qu'au niveau des actions, par la qualification de la prise en compte du développement durable dans les actions. Cette information n'est pas considérée comme importante par la plupart des acteurs du programme.

Dans la préparation de l'après-crise et de la traduction concrète du Grenelle de l'Environnement en matière d'emploi, nous proposons de faire du développement durable non seulement un critère d'instruction, mais aussi un axe fort de la mise en œuvre du PO au niveau national et régional.

Cette mise en œuvre doit s'articuler autour du développement d'emplois non seulement dans les filières spécifiques liées à l'environnement et des énergies alternatives (« emplois verts ») mais aussi de la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des emplois, en particulier des secteurs industriels (chimie, agroalimentaire...) et de la construction.

Cette évolution fait l'objet d'un large consensus. Les potentialités d'emploi doivent ainsi être évaluées en croisant territoires et secteurs d'activité. Cela permettra par exemple : de mettre en place des EDEC, d'orienter des salariés en reclassement vers ces emplois, de favoriser la création d'activité dans ces domaines, de mettre en place des formations pour les demandeurs d'emploi, de développer des étapes de parcours d'insertion, etc. Cette réflexion mérite d'être articulée avec la mise en œuvre dans les PO FEDER des stratégies régionales d'innovation, et des dispositions prises en faveur des énergies alternatives et de la prise en compte de l'environnement et du développement durable.

5.2.3 Le vieillissement actif

Si la part des seniors peut être jugée satisfaisante dans les formations, aucune stratégie n'a été véritablement construite en faveur du vieillissement actif.

Si les difficultés sont globalement connues, il existe un déficit d'identification des leviers d'action pour faire face à ces difficultés. Cela est souvent dissuasif à la fois pour les bénéficiaires potentiels et pour les gestionnaires.

Un inventaire qualifié de ce qui est fait, des facteurs de réussite et des conditions de transférabilité pourrait permettre de lever une partie des freins, en contribuant à l'animation nationale et régionale sur ce sujet.

L'initiative de la Picardie est à cet égard intéressante : il est prévu d'analyser les « plans seniors » élaborés au sein des entreprises afin de répertorier les initiatives intéressantes.

Un travail de synthèse aboutira à la formalisation d'appels à projet. Ces appels à projet devront trouver un équilibre entre :

- Un cadrage relativement précis, facilitant l'appropriation de la problématique par le bénéficiaire,
- Des marges de manœuvre, permettant au bénéficiaire de mettre en adéquation les projets à ses enjeux propres de stratégie et de gestion.

5.3 Positionner le FSE comme un élément moteur de réponse aux évolutions du contexte socioéconomique

La crise a engendré la contraction de l'emploi, notamment dans le secteur industriel. D'autres évolutions sont à prévoir dans les mois à venir. Il ne s'agit pas d'identifier ces évolutions, mais de faire du FSE un programme permettant d'anticiper sur les impacts de ces évolutions.

Cette anticipation s'articule autour :

- D'une logique collective, par l'identification des évolutions, l'anticipation des impacts sur des métiers, et la mise en place de solutions,
- Et d'une logique individuelle, en permettant aux individus de ne pas subir ces évolutions : favoriser les créations d'entreprise, la formation tout au long de la vie, la mobilité professionnelle.

5.3.1 *Poursuivre et renforcer l'utilisation du FSE dans l'anticipation des mutations économiques*

Des exemples de mobilisation intéressants du FSE ne manquent pas sur ce sujet. Cependant, la majorité de ces actions sont des projets relativement isolés. Nous avons identifié assez peu d'expérience de coordination entre les différents types d'actions :

- La connaissance des tendances de fond des mutations à l'œuvre,
- La détection des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés,
- Le montage d'actions concrètes comme réponses à ces difficultés,
- La capitalisation/ le déploiement des bonnes pratiques.

Sur l'ensemble de ces types d'action, un équilibre doit être trouvé entre :

- Des lignes directrices communes définies nationalement, afin d'obtenir des effets significatifs à l'échelle nationale,
- Des initiatives locales, s'inscrivant dans les réalités territoriales, susceptibles de développer les partenariats anti-crise.

Ainsi, une attention sera à porter sur la cohérence territoriale de la mise en œuvre des volets régionaux avec le volet central.

Il est nécessaire de renouveler les outils et méthodes et de mieux les diffuser sur le territoire, comme d'échanger les bonnes pratiques, notamment sur la mesure 1.1.1 et d'activer la mesure consacrée au reclassement sur des actions innovantes autres que celles du droit commun.

Le travail local, en matière d'anticipation, avec les entreprises ou sur la base de groupements interentreprises peut largement être développé.

D'autres enjeux du fait d'un besoin croissant de mobilité professionnelle- souvent mais pas toujours dans un cadre de flexicurité- sont : la certification de compétences transférables, l'approche individualisée intégrant la VAE ; la prise en compte des publics prioritaires en fonction de leurs spécificités.

5.3.2 Favoriser une action cohérente en matière de formation tout au long de la vie

- **Le conseil professionnel**

L'évaluation ex-ante avait proposé de développer le conseil professionnel pour les salariés. En effet, en matière de formation tout au long de la vie, l'intervention du FSE est actuellement très orientée vers une logique de l'offre pour les salariés en finançant l'offre de formation, sans intervenir sur les parcours en amont de la formation. Cette approche présente l'avantage de toucher certains publics en ciblant des types de formation, mais ne permet pas aux individus de préparer leur mobilité.

Nous proposons de rééquilibrer l'action du FSE vers une logique de la demande, par le développement du conseil professionnel pour favoriser la mobilité des publics.

- **Les intérimaires**

Les intérimaires ont été parmi les premières victimes de la crise. Cela a mis en exergue un problème structurel de qualification et d'adaptation de ces salariés aux évolutions des métiers.

Une réflexion pourrait être menée pour mieux prendre en compte de ces publics (par exemple les jeunes hommes peu qualifiés).

- **Les gisements d'emploi, anciens et nouveaux**

Tant en ce qui concerne des emplois « anciens » mais à développement potentiel comme ceux des services de proximité come ceux de l'économie sociale et solidaire qu'en ce qui concerne les emplois environnementaux, verts ou plus généralement les emplois liés au développement durable, des services renouvelés d'orientation et de formation sont nécessaires, qui pourraient s'intégrer aux actions aidées existantes comme faire l'objet d'appels à projets ciblés.

5.3.3 Trouver un positionnement équilibré du FSE en matière de création d'activité

La mise en place de NACRE a eu un impact important sur la mobilisation du FSE en matière de création d'activité. Ce sont souvent les bénéficiaires qui ont défini la complémentarité entre le dispositif NACRE et les financements FSE.

Il revient selon nous aux gestionnaires de construire l'articulation du FSE avec NACRE afin ne pas la subir. Cette articulation pourrait se faire :

- par un accompagnement renforcé, en ciblant :
 - o Les publics en difficulté d'insertion,
 - o Des secteurs d'activité à promouvoir : activité d'utilité sociale (économie sociale et solidaire), d'utilité environnementale (secteurs « verts »...),

- o Le statut du créateur, par exemple en ciblant les auto-entrepreneurs.
- par une rationalisation de l'articulation des dispositifs et de la coordination au niveau territorial.

Par ailleurs deux enjeux importants méritent que soient poursuivies des démarches spécifiques : l'articulation fine des opérateurs d'accompagnement sur les territoires, et la professionnalisation des réseaux concernés.

5.3.4 Poursuivre l'effort en faveur de l'inclusion active

La crise a engendré un allongement des durées de parcours (contraction des solutions en fin de parcours) et augmentation des entrées dans les dispositifs d'inclusion active.

Il faut y ajouter l'évolution institutionnelle : à cet égard, l'impact de la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) sur les programmes et dispositifs financés par le FSE n'est pas encore clairement identifié, alors qu'il est prévisible que les SIAE, les PLIE et les PDI vont être impactés par la prise en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA par un opérateur et dans de nombreux cas Pôle Emploi.

Il faut enfin prendre en compte un facteur propre au FSE, à savoir les renouvellements des subventions globales de certains Conseils Généraux et de certains PLIE.

Dans ce panorama, il convient de poursuivre l'effort en faveur de l'inclusion en remettant en débat la question de la valeur ajoutée du FSE pour l'inclusion active des publics, avec l'étude de plusieurs pistes :

- Concentrer le FSE sur l'amont des parcours sur des actions de préparation et de remobilisation,
- Concentrer le FSE sur des prestations spécifiques d'accès à l'emploi, en complément des prestations de droit commun, notamment en travaillant mieux avec les entreprises sur les territoires
- Cibler certaines actions aidées par le FSE sur les publics les plus en difficulté,
- Assurer la coordination de l'offre globale d'insertion, ainsi qu'au niveau des maillons des parcours.

L'évaluation qui sera menée en 2010 alimentera cette réflexion.

5.4 Améliorer la communication du programme

5.4.1 Recommandations au niveau national

I) Renforcer la mobilisation du réseau de gestionnaires

Recommandation A1: Poursuivre l'animation et la mise en réseau des responsables de communication



Recommandation A1.1 : Communiquer à nouveau sur les enjeux et les objectifs de la communication afin de rappeler les orientations essentielles impulsées par la Commission européenne



Recommandation A1.2 : Donner des directives plus précises sur le message prioritaire à faire passer auprès de chacune des cibles



Recommandation A1.3 : Favoriser la lisibilité des actions de communication conduites au niveau européen, national et régional afin de faciliter l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et créer une émulation en faveur de la communication

Recommandation A2: Outiller les gestionnaires avec des supports de base déclinables et personnalisables



Recommandation A2.1 : Concevoir des outils « de base » afin de faciliter la mobilisation des gestionnaires



Recommandation A2.2 : Sécuriser la diffusion des outils conçus

Recommandation A3: Renforcer la professionnalisation des membres du réseau



Recommandation A3.1 : Poursuivre les formations pour les responsables de communication des DRTEFP/DIRECCTE en les ouvrant également au personnel volontaire issue des OI



Recommandation A3.2 : Favoriser le transfert de compétences entre responsables de communication des régions

II) Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication aux partenaires institutionnels

Recommandation A1 : Poursuivre la sensibilisation des partenaires à la mise en œuvre du plan de communication sur le FSE

Recommandation A2 : Renforcer le suivi et le pilotage des plans de communication

III) Faciliter le rôle d'Ambassadeur de l'Europe pour les bénéficiaires

Recommandation A1 : Repréciser collectivement les objectifs et attentes du niveau national pour la communication conduite à l'attention des Bénéficiaires

Recommandation A2 : Concevoir des supports de communication simplifiant la mise en œuvre des projets FSE

IV) Renforcer la visibilité du FSE auprès des bénéficiaires potentiels

Recommandation A1 : Sensibiliser les représentants nationaux des OI (réseaux et fédérations) à la communication

V) Renforcer la visibilité du FSE auprès des relais d'information

Recommandation A1 : Créer les impulsions au niveau national afin de faciliter la mobilisation de la Presse dans les actions de communication

VI) Accroître la notoriété du FSE et de l'Europe sociale

Recommandation A1 : Renforcer les efforts de communication auprès du grand public au niveau national

Recommandation A2 : Piloter une vaste campagne de valorisation des projets financés

5.4.2 *Recommandations au niveau régional*

I) Renforcer la mobilisation du réseau de gestionnaires

Recommandation B1: Concevoir des plans de communication régionaux de qualité, réalistes et collectivement partagés

Recommandation B2: Développer la concertation et l'implication des OI par la création d'un Comité de pilotage dédié à la communication

II) Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication aux partenaires institutionnels

Recommandation B1 : Encourager à un meilleur suivi des réalisations et des résultats de la mise en œuvre des plans de communication

Recommandation B2 : Profiter des CRS du FSE pour non seulement valoriser plus systématiquement les projets du FSE mais également faire un état des lieux de la mise en œuvre du plan de communication

III) Faciliter le rôle d'Ambassadeur de l'Europe pour les bénéficiaires

Recommandation B1 : Clarifier en amont auprès des bénéficiaires leurs responsabilité et rôle en terme de communication et de publicité

Recommandation B2 : Doter les bénéficiaires des supports et outils de communication leur permettant de relayer le message sur le FSE

Recommandation B3 : Privilégier une communication adaptée aux différents types de bénéficiaires

IV) Renforcer la visibilité du FSE auprès des bénéficiaires potentiels

Recommandation B1 : Simplifier l'accès à l'information

Recommandation B1 : Concevoir des supports explicatifs qui donnent sens à ce qui peut être actuellement assimilé à une complexité administrative inutile

V) Renforcer la visibilité du FSE auprès des relais d'information

Recommandation B1 : Renforcer la mobilisation de la presse au profit de la communication sur le FSE

Recommandation B2 : Créer des événements impliquant des élus locaux et européens

VI) Accroître la notoriété du FSE et de l'Europe sociale

Recommandation B1 : Garantir la coopération avec le plan de communication inter fonds conduit au niveau régional

Recommandation B1 : Faciliter la valorisation des projets FSE au niveau régional